



Rapport annuel

du secrétaire général

2022

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	4
À TOUS LES MILITAIRES QUI SERVENT L'ALLIANCE	5
L'OTAN EN 2025 : AU SERVICE D'UNE ALLIANCE PLUS FORTE.....	6
UNE ALLIANCE ENGAGÉE : DISSUASION ET DÉFENSE DANS TOUS LES MILIEUX	8
UNE ALLIANCE PARÉE : RÉSILIENCE ET PRÉPARATION DU SECTEUR CIVIL	19
INVESTIR POUR LA SÉCURITÉ : DÉPENSES DE DÉFENSE 2025	23
DES CAPACITÉS AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ : DÉVELOPPER, PRODUIRE ET INNOVER	27
RÉSOLUS FACE À L'AGRESSEUR : LES ALLIÉS CONTINUENT DE SOUTENIR L'UKRAINE	36
PRÉVENIR L'INSTABILITÉ : GESTION DES CRISES.....	40
PARTENARIATS : LA COOPÉRATION AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ	44
ANNEXES	47
ANNEXE I : L'OTAN EN BREF	48
ANNEXE II : PRINCIPAUX EXERCICES MULTINATIONAUX DE L'OTAN ET DES ALLIÉS EN 2025	54
ANNEXE III : LES DÉPENSES DE DÉFENSE DES PAYS DE L'OTAN (2014-2025).....	60



Atlantique Nord

Tropique du Cancer

**Un territoire et sa population
sous la protection de l'OTAN
depuis 76 ans**



AVANT-PROPOS



Des soldats de l'armée de l'air finlandaise à l'entraînement – Rovaniemi (Finlande), novembre 2025. Photo : Ilmavoimat

L'année 2025 a marqué le début d'un nouveau chapitre pour l'OTAN. Les pays membres ont pris des décisions majeures et agi de manière déterminante pour la défense de l'Alliance, la sécurité d'un milliard de personnes de part et d'autre de l'Atlantique et la préservation de leur modèle de société.

Confrontée aux menaces et aux défis multiples qui caractérisent l'environnement de sécurité actuel, plus dangereux et plus complexe, l'OTAN est devenue plus forte. La menace la plus sérieuse et la plus directe pour la sécurité des Alliés ainsi que pour la paix et la stabilité dans la zone euro-atlantique reste incarnée par la Russie. Moscou poursuit sa guerre d'agression brutale contre l'Ukraine – guerre qui est entrée dans sa cinquième année –, avec l'appui de la Chine, de la Corée du Nord, de l'Iran et du Bélarus. Par ailleurs, la compétition stratégique s'intensifie, la menace terroriste n'a pas disparu et l'instabilité règne dans le voisinage méridional de l'Alliance. L'OTAN est vigilante et continuera d'assurer la sécurité des Alliés.

Tout au long de l'année, la Russie a continué de mettre l'Alliance au défi au travers d'agissements de plus en plus inconsidérés : violations de l'espace aérien de certains pays membres, actes de sabotage ou encore actes de cybermalveillance. L'OTAN a opposé à ces provocations une réponse rapide, claire et ferme. Pour protéger les infrastructures critiques des Alliés en mer Baltique, elle a lancé l'initiative Baltic Sentry. Et pour exercer une plus grande vigilance et consolider sa posture de dissuasion et de défense sur le flanc oriental du territoire de l'Alliance, elle a lancé l'initiative Eastern Sentry. En déployant davantage de moyens sur terre, en mer et dans les airs, les Alliés envoient un message fort témoignant de leur solidarité, de leur puissance et de leur détermination.

Le sommet de l'OTAN qui s'est tenu à La Haye en juin 2025 marquera l'histoire de l'Alliance. Lors de cette réunion, les dirigeants des pays membres ont pris des mesures destinées à renforcer considérablement la posture de dissuasion et de défense de l'OTAN. Les Alliés se sont notamment engagés, pour 2035, à porter les dépenses de défense à 5 % de leur PIB. Plus précisément, ils ont convenu de consacrer, d'une part, 3,5 % du PIB au financement des besoins ayant trait à la défense proprement dite et à la réalisation des ambitieux objectifs capacitaires que leur a fixés l'OTAN en 2025, et, d'autre part, 1,5 % du même PIB aux dépenses liées à la défense et à la sécurité au sens large (résilience et préparation du secteur civil, innovation, protection des infrastructures critiques, renforcement de l'industrie de défense, etc.).

Le plan d'investissement de défense adopté à La Haye permet un partage plus juste et plus équilibré de la charge que représente la sécurité. En 2025, les Alliés ont alloué au total plus de 1400 milliards de dollars supplémentaires à la défense (en prix constants de 2021). Les Alliés européens et le Canada se mobilisent pour faire plus et investir davantage, ce qui se traduit par une augmentation sensible de leurs dépenses de défense. Entre 2014 et fin 2025, ils ont plus que doublé le budget qu'ils consacrent chaque année à la défense (une hausse de 106 % en valeur réelle). Rien qu'en 2025, ils ont investi au total 574 milliards de dollars dans la défense, ce qui représente une progression de 20 % en valeur réelle par rapport à 2024. Il ressort des chiffres communiqués par les Alliés que tous consacrent désormais au moins 2 % de leur PIB à la défense, conformément à l'instruction donnée en 2014, que beaucoup augmentent fortement leurs dépenses et que trois atteignent déjà le nouvel objectif des 3,5 %.

Cette forte augmentation témoigne du fait que les Alliés sont conscients de l'évolution de l'environnement de sécurité et de la nécessité de s'acquitter de leurs obligations collectives. Grâce aux efforts consentis, nous sommes tous plus en sécurité, mais cette dynamique ne doit pas faiblir. Je compte sur les Alliés pour montrer, lors du prochain sommet de l'OTAN, à Ankara, qu'ils se trouvent sur une trajectoire crédible qui leur permettra d'atteindre l'objectif des 5 %.

Au sommet de La Haye, les Alliés ont aussi décidé de donner une nouvelle impulsion à la coopération entre les industries de défense situées de part et d'autre de l'Atlantique. L'idée est de fournir une capacité industrielle mobilisable et de libérer le potentiel d'innovation pour doter les forces armées de nos pays des capacités dont elles ont besoin et pour continuer d'aider l'Ukraine. L'OTAN travaille en étroite collaboration avec l'Union européenne et avec ses partenaires de l'Indo-Pacifique à cet égard, ainsi que dans d'autres domaines.

En 2025, l'OTAN et les Alliés ont réaffirmé leur ferme soutien à l'Ukraine et n'ont pas relâché l'effort. L'OTAN a lancé une initiative, baptisée PURL, au travers de laquelle elle coordonne l'achat auprès des États-Unis, par les Alliés et les partenaires, d'équipements militaires dont Kyïv a besoin en priorité. Il s'agit de doter l'Ukraine d'une puissance de feu indispensable, au travers de moyens que seuls les États-Unis peuvent fournir dans les quantités et avec la rapidité voulues, qui l'aide à tenir la ligne de front et à protéger sa population.

Grâce à l'assistance que l'OTAN lui offre sur le long terme, l'Ukraine est en mesure de se défendre aujourd'hui, elle se trouvera en meilleure posture pour obtenir une paix juste et durable, et elle

sera capable de dissuader la Russie de toute nouvelle agression. En complément des structures et programmes déjà en place pour aider Kyïv, tels que le programme OTAN de formation et d'assistance à la sécurité en faveur de l'Ukraine, l'OTAN a ouvert en 2025, en Pologne, le premier organisme civilo-militaire OTAN-Ukraine : le Centre d'analyse, d'entraînement et de formation, qui permet de tirer des enseignements précieux de ce qui se passe sur le champ de bataille.

En 2025, l'OTAN a continué de renforcer sa posture de dissuasion et de défense en faisant évoluer sa structure de commandement. La zone de responsabilité du Commandement allié de forces interarmées de Norfolk (États-Unis) inclut à présent le Danemark, la Finlande et la Suède. L'OTAN a également établi un nouveau centre multinational d'opérations aériennes en Norvège afin d'améliorer la coordination des opérations aériennes de l'Alliance, et plus particulièrement celles menées dans le Grand Nord et dans l'Arctique. En outre, tout au long de l'année, l'OTAN et les Alliés ont, au travers d'un ambitieux programme d'exercices, testé leurs capacités et entraîné leurs forces armées pour qu'elles soient prêtes à assurer la dissuasion et la défense à tout moment.

Je m'attends à ce que le sommet qui aura lieu à Ankara en juillet 2026 s'inscrive dans la lignée de ce que nous avons accompli en 2025. Pas question de se satisfaire du bilan actuel, car il n'y a pas de temps à perdre : c'est la sécurité d'un milliard de personnes qui est en jeu. L'Amérique du Nord et l'Europe ont toujours été plus fortes ensemble, au sein de l'OTAN. Et dans un monde devenu plus incertain et plus dangereux, notre sécurité continuera de reposer sur un lien transatlantique fort.

A blue ink signature of Mark Rutte, written in a cursive style, with a horizontal line underneath.

À TOUS LES MILITAIRES QUI SERVENT L'ALLIANCE

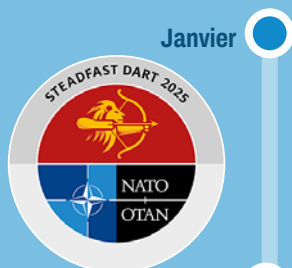
La liberté et la sécurité de la population des pays de l'Alliance, c'est-à-dire d'un milliard de personnes, reposent d'abord et avant tout sur les hommes et les femmes qui composent les forces armées de ces pays.

En 2025, ces hommes et ces femmes ont, comme toujours, fait la preuve de leur courage, de leur très haut niveau de compétence et de leur immense dévouement, et ce dans tous les milieux, notamment dans les airs, sur terre et en mer.

Dans un monde incertain, tous ces militaires acceptent chaque jour de se mettre en danger pour préserver notre sécurité. Grâce à eux, nous pouvons envisager l'avenir avec confiance. Ils sont véritablement l'incarnation du Traité de l'Atlantique Nord et du lien transatlantique.

Nous leur rendons hommage et leur exprimons toute notre reconnaissance.

L'OTAN EN 2025 : AU SERVICE D'UNE ALLIANCE PLUS FORTE



Janvier

L'OTAN lance Baltic Sentry, pour renforcer sa présence militaire en mer Baltique et dissuader quiconque de prendre pour cible des infrastructures sous-marines critiques.

Coup d'envoi de Steadfast Dart 25, premier exercice à grande échelle de la Force de réaction alliée, qui mobilise 10 000 militaires et 1 500 véhicules dans les cinq milieux : air, terre, mer, cyber et espace.



Un plongeur de la marine royale néerlandaise se prépare dans le cadre de Baltic Sentry – près de Copenhague (Danemark), février 2025.

Février

Les ministres de la Défense des pays de l'OTAN se réunissent pour faire le point sur le renforcement du dispositif de dissuasion et de défense, et notamment sur tout ce qui a été entrepris pour augmenter les dépenses de défense, doper la production de défense et inscrire dans la durée l'aide apportée à l'Ukraine. Pour la seule année 2024, les Alliés hors États-Unis ont investi 485 milliards de dollars (USD) dans la défense, soit 20 % de plus qu'en 2023.

L'OTAN publie une nouvelle politique sur la défense aérienne et antimissile intégrée, qui porte sur toutes les menaces aériennes (missiles et autres), d'où qu'elles viennent.

Mars

La République de Corée, la Suisse et l'Ukraine s'associent à l'Organisation OTAN pour la science et la technologie, pour contribuer à des activités conjointes de recherche-développement.

Avril

Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN se réunissent pour préparer le sommet qui aura lieu à La Haye. Le secrétaire général réaffirme que l'Alliance soutient l'Ukraine et se félicite de la multiplication des annonces d'aide militaire faites par les Alliés.

Le secrétaire général, Mark Rutte, effectue son premier voyage officiel dans l'Indo-Pacifique : en visite au Japon, il promeut le renforcement de la collaboration dans les domaines de la production industrielle de défense, de la cybersécurité et de la sûreté maritime.

Coup d'envoi de Dynamic Mongoose 25, exercice OTAN avancé de lutte anti-sous-marin dans le Grand Nord.



Mark Rutte en visite à la base navale de Yokosuka – Japon, avril 2025.

Mai

Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN se réunissent à Antalya (Turquie) pour discuter du renforcement du dispositif de dissuasion et de défense et réaffirmer que l'OTAN soutient l'Ukraine.

Lancement de l'exercice Steadfast Deterrence 25, l'occasion pour l'OTAN et les Alliés d'évaluer le commandement stratégique et l'activation des plans de défense.

Juin

Le DIANA présente à des acteurs de l'innovation 10 nouveaux programmes, qui portent notamment sur l'énergie, la résilience humaine et les biotechnologies, et la résilience des activités spatiales.

Les ministres de la Défense des pays de l'OTAN adoptent un nouvel ensemble d'objectifs capacitaires ambitieux pour permettre à l'Alliance de monter en puissance, d'opérer un rééquilibrage en son sein et de se rendre prête au combat pour les années à venir. Ils approuvent aussi le plan d'action pour l'adoption rapide de nouvelles technologies, ainsi que la première stratégie pour les relations avec le secteur spatial commercial, destinée à faciliter la collaboration entre l'OTAN et les partenaires et prestataires de ce secteur.

Au **sommet de 2025**, à **La Haye**, les dirigeants des pays de l'Alliance prennent d'importantes mesures pour préserver la liberté et la sécurité de leurs concitoyens, soit un milliard de personnes :

- adoption d'un **plan d'investissement de défense** – les Alliés s'engagent à consacrer 5 % de leur PIB à la défense et à la sécurité pour 2035 ;
- publication du **plan d'action actualisé sur la production pour la défense**, qui doit faciliter le regroupement de la demande, l'augmentation des capacités et le renforcement de la collaboration avec l'industrie ;
- décision d'organiser ensemble l'acquisition, le stockage, le transport et la gestion des stocks de **matières premières essentielles au secteur de la défense**.

Des réunions se tiennent avec des responsables de l'**industrie de défense** pour réfléchir à ce qui pourrait être fait pour doper la production industrielle de défense dans l'ensemble de l'Alliance, et avec des dirigeants **de l'Union européenne, de l'Ukraine et de l'Indo-Pacifique** pour discuter des défis de sécurité communs.



Le secrétaire général et les chefs d'État et de gouvernement au sommet de l'OTAN de 2025 – La Haye (Pays-Bas), juin 2025.

Juillet

Le général Alexis G. Grynkewich, de l'armée de l'air des États-Unis, devient le nouveau commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR).

Mark Rutte et le président américain, Donald Trump, conviennent d'un nouveau mécanisme par lequel l'OTAN coordonnera les livraisons à l'Ukraine de munitions et d'équipements provenant des États-Unis que celle-ci considère comme des priorités opérationnelles. Ce mécanisme, baptisé PURL (liste des besoins priorités de l'Ukraine), commence à être utilisé par les Alliés en août.

Août

Mark Rutte annonce que le sommet de l'OTAN de 2026 aura lieu à Ankara (Turquie).

Septembre

À la suite d'une série de violations de l'espace aérien, l'OTAN lance Eastern Sentry, pour renforcer la posture de l'Alliance le long de son flanc oriental et, ainsi, protéger les Alliés.

Après plusieurs décennies de partenariat stratégique avec le Royaume hachémite de Jordanie, l'OTAN ouvre un bureau de liaison à Amman, la capitale.

Coup d'envoi en Bulgarie de la 20^e édition de l'exercice OTAN de réponse aux situations d'urgence civile, qui rassemble 1 200 participants de pays de l'Alliance, de pays partenaires et d'organisations internationales. L'objectif est d'améliorer la préparation aux situations d'urgence et de renforcer la résilience pour sauver des vies.



Un commando parachutiste de l'air français monte la garde près d'un Rafale – Pologne, septembre 2025.

Octobre

Quelque 70 aéronefs effectuent des vols d'entraînement dans le cadre de Steadfast Noon, exercice OTAN de dissuasion nucléaire.

Ouverture à Bodø (Norvège) d'un centre multinational d'opérations aériennes, chargé de diriger et coordonner ce type d'opérations dans la région nordique, dans l'Arctique et à l'échelle de l'Alliance.

Les ministres de la Défense des pays de l'OTAN se réunissent pour discuter de la concrétisation de leurs engagements en matière d'investissement de défense, du renforcement des moyens OTAN de lutte contre les drones et du maintien dans la durée de l'aide à l'Ukraine.

Novembre

La première Conférence OTAN sur les plans civils a lieu à Stockholm (Suède).

Au menu : comment faire cadrer les plans de défense de l'Alliance et les initiatives de renforcement de la résilience.

L'OTAN et l'Ukraine annoncent le lancement de UNITE-Brave NATO, un nouveau programme conjoint qui doit aider les acteurs de l'innovation à trouver ensemble des solutions à des problèmes qu'il faut résoudre d'urgence sur le champ de bataille, et à produire à grande échelle les nouvelles technologies ainsi mises au point.

Au Forum OTAN-industrie 2025, à Bucarest (Roumanie), plus de 900 représentants des Alliés, des partenaires et de l'industrie discutent du développement des capacités dont l'Alliance a besoin.



La secrétaire générale déléguée, Radmila Shekerinska, avec Mykhailo Fedorov, alors ministre ukrainien de la Transformation numérique (aujourd'hui ministre de la Défense) – Kyiv (Ukraine), novembre 2025.

Décembre

Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN se réunissent pour parler des menaces hybrides et réaffirmer à cette occasion leur engagement à augmenter les dépenses de défense, à doper la production et à inscrire l'aide à l'Ukraine dans la durée.

Fin 2025, plus des deux tiers des Alliés avaient fourni des contributions au travers du mécanisme PURL.

Cyber Coalition 25, exercice phare de l'OTAN, rassemble plus de 1 300 acteurs de la cyberdéfense de 29 pays de l'Alliance et de sept pays partenaires.

UNE ALLIANCE ENGAGÉE : DISSUASION ET DÉFENSE DANS TOUS LES MILIEUX

La posture de dissuasion et de défense de l'OTAN repose sur un ensemble de capacités nucléaires, de capacités conventionnelles et de capacités de défense antimissile, complétées par des capacités spatiales et cyber. Cette posture est défensive, proportionnée et pleinement conforme aux engagements internationaux des Alliés.

En 2022, l'OTAN indiquait dans son concept stratégique que la Fédération de Russie constituait la menace la plus importante et la plus directe pour la sécurité des Alliés et pour la paix et la stabilité dans la zone euro-atlantique, et que le terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, représentait la menace asymétrique la plus directe pour la sécurité des citoyens des pays de l'Alliance et pour la paix et la prospérité internationales. Trois ans plus tard, le constat n'avait pas changé : au sommet de La Haye, les dirigeants des pays de l'OTAN se déclaraient unis face à des menaces et défis de sécurité majeurs, en particulier face à la menace que la Russie faisait peser pour le long terme sur la sécurité euro-atlantique et à la menace persistante que constituait le terrorisme.

En 2025, la Russie a violé l'espace aérien de plusieurs Alliés et poursuivi ses opérations hybrides malveillantes, notamment dans le cyberspace. Le pays continue sa guerre d'agression contre l'Ukraine et fait montre d'une agressivité croissante, qui se manifeste par des actes sous le seuil de la guerre, dirigés contre des Alliés dans toute la zone euro-atlantique. Dans ce contexte, l'OTAN et les Alliés ont pris de nouvelles mesures pour contenir, entraver et contrer les activités hybrides de la Russie, tout en renforçant leur soutien à l'Ukraine.

Les groupes terroristes continuent de perpétrer des attentats d'une extrême violence, où et quand ils le peuvent, et d'inciter des individus à passer à l'acte, mettant ainsi en danger les populations des pays de l'Alliance et de son voisinage immédiat. Leur détermination à étendre leurs réseaux et à frapper plus loin et plus fort ne faiblit pas. Face à cet enjeu, les Alliés se mobilisent : ils continuent de mettre en œuvre leurs plans de lutte contre la menace terroriste, d'intégrer cette menace dans leurs exercices et d'approfondir la coopération avec les partenaires.

Face à des menaces croissantes, l'Alliance répond présente

L'OTAN est une alliance défensive, investie depuis des décennies de la responsabilité de protéger le territoire et la population des pays qui la composent. Dans un monde devenu plus dangereux, les Alliés doivent bâtir une OTAN plus forte et plus redoutable, où chacun assume sa part. Face aux menaces croissantes auxquelles ils sont exposés, ils ont décidé de passer à la vitesse supérieure en investissant encore davantage dans la défense et en dopant leurs capacités industrielles. Ils ont déployé des forces prêtes au combat le long du flanc oriental de l'Alliance et ont adopté de nouveaux

plans de défense, les plus complets jamais établis depuis l'époque de la Guerre froide. Forte de ce qui a été entrepris, l'OTAN est prête, apte et déterminée à défendre chaque centimètre carré du territoire de ses pays membres.

Pour consolider l'alliance qui a le mieux réussi de tous les temps, les dirigeants des pays de l'OTAN, réunis à La Haye pour le sommet de 2025, ont pris des décisions de portée historique. Ils ont adopté un nouveau plan d'investissement de défense, qui porte à 5 % la part du produit intérieur brut (PIB) à consacrer chaque année à la défense, contre 2 % précédemment. Les Alliés se sont ainsi engagés à consacrer au moins 3,5 % de leur PIB au financement des besoins ayant trait à la défense proprement dite, et 1,5 % à la réalisation d'investissements liés à la défense et à la sécurité au sens large (préparation du secteur civil et résilience, innovation, capacités de production industrielle, etc.). Cette augmentation des dépenses permettra d'accroître rapidement le volume et la cadence de production, conformément au plan d'action actualisé sur la production pour la défense, de 2025. *In fine*, il s'agit de donner à l'OTAN les moyens de continuer à s'acquitter de sa mission première : assurer la dissuasion et la défense.

Les Alliés mettent tout en œuvre pour se doter des capacités dont ils ont besoin. En 2025, ils ont adopté un plan d'action qui doit les aider à intégrer des technologies innovantes dans leurs forces armées et à opérer la transformation numérique voulue, sur le plan des outils comme des pratiques, pour que l'Alliance puisse mener des opérations multimilieux.

La dissuasion en pratique : activités de vigilance renforcée

Les activités de vigilance jouent un rôle clé en ce qu'elles aident l'OTAN à protéger la population de ses pays membres. Les informations recueillies dans le cadre de ces activités permettent aux décideurs d'y voir plus clair et de déterminer la ligne de conduite à adopter face à une situation donnée. Menées 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et pouvant couvrir tous les milieux et n'importe quelle partie de la zone de responsabilité du SACEUR, les activités de vigilance renforcée sont un volet essentiel de l'approche à 360 degrés adoptée par l'OTAN en matière de sécurité. L'Alliance lance de nouvelles activités de ce type chaque fois qu'il y a lieu.

L'Alliance a mis en place deux nouvelles activités de vigilance renforcée en 2025. Elle montre ainsi qu'elle est déterminée à décourager tout acte hostile, et capable de le faire.



À bord du chasseur de mines FGS Dillingen, des marins allemands mettent à l'eau un drone sous-marin dans le cadre d'opérations de lutte contre les mines menées au titre de l'activité de vigilance renforcée Baltic Sentry – mer Baltique, novembre 2025.

Baltic Sentry

En janvier 2025, à la suite d'une série d'incidents ayant touché des infrastructures sous-marines critiques en mer Baltique, l'OTAN a lancé l'activité Baltic Sentry, une mission de surveillance visant à protéger de tout acte hostile les infrastructures sous-marines et maritimes critiques en mer Baltique (câbles de communication et de transport d'électricité, par exemple). En l'espace de quelques semaines, des navires, des sous-marins, des avions de patrouille maritime, des drones et d'autres systèmes ont été déployés à des fins de dissuasion. La structure de commandement de l'OTAN s'est distinguée par la rapidité avec laquelle elle a recueilli des informations sur la situation et mis en place un dispositif régional permettant de lutter contre la menace.

Eastern Sentry

En réaction à une série sans précédent de violations de l'espace aérien perpétrées par des drones russes sur le flanc oriental de l'Alliance, l'OTAN a lancé en septembre 2025 l'initiative Eastern Sentry, une activité multimilieu dont l'objectif est de rehausser le niveau de vigilance et de préparation de l'Alliance et de protéger l'ensemble de son flanc oriental d'éventuelles incursions aériennes. Cette activité a encore renforcé la posture de l'Alliance dans la partie orientale de son territoire, au travers du déploiement de capacités militaires dans les airs, sur terre et en mer. Pour faire face aux drones, Eastern Sentry mobilise aussi des technologies et tactiques innovantes, souvent utilisées en complément de capacités traditionnelles. Cette approche a permis à l'OTAN d'être mieux préparée et mieux à même de protéger les Alliés, et elle contribuera à l'adaptation continue de l'Alliance, notamment en matière de défense aérienne et antimissile intégrée.

Présence militaire de l'OTAN sur le flanc oriental de l'Alliance*

Les symboles n'indiquent pas nécessairement un emplacement géographique précis.



Forces terrestres avancées

Mission : renforcer la posture de dissuasion et de défense
Localisation : Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie
Contributeurs : voir carte ci-contre

Activités de vigilance renforcée

Mission : renforcer la posture de dissuasion et de défense
Localisation : Bulgarie, Roumanie
Contributeurs : Albanie, Belgique, Bulgarie, France, Italie, Luxembourg, Monténégro, Macédoine du Nord, Pologne, Portugal, Roumanie, Espagne

Moyens de défense aérienne

Mission : renforcer la défense aérienne
Localisation : Estonie, Lettonie, Pologne, Roumanie
Contributeurs : Tchéquie, Danemark, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Espagne, Royaume-Uni, OTAN (avions AWACS et MRTT** multinationaux)

Activité de vigilance renforcée Baltic Sentry

Mission : accroître la présence militaire de l'OTAN en mer Baltique et aider les Alliés à répondre aux activités de déstabilisation
Localisation : mer Baltique

Activité de vigilance renforcée Eastern Sentry

Mission : accroître le niveau de vigilance sur l'ensemble du flanc oriental de l'Alliance au travers d'activités multilatérales modulables
Localisation : flanc oriental de l'Alliance

Patrouilles d'AWACS (systèmes aéroportés de détection et de contrôle)

Mission : effectuer des patrouilles aériennes au-dessus de l'Europe pour assurer la détection lointaine des menaces aériennes
Contributeurs : France, Grèce, Italie, Suède, Türkiye, OTAN (avions AWACS)

Force opérationnelle amphibie

Mission : renforcer la posture de dissuasion et de défense en mer et sur terre
Localisation : mer Baltique
Contributeurs : France, Italie, Espagne, Türkiye, Royaume-Uni, États-Unis

Renseignement, surveillance et reconnaissance interarmées

Mission : fournir aux décideurs des informations et du renseignement en temps utile
Contributeurs : Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Tchéquie, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Italie, Lituanie, Norvège, Pologne, Espagne, Suède, Türkiye, Royaume-Uni, États-Unis, OTAN (Force de renseignement, surveillance et reconnaissance, et avions AWACS)

Forces navales permanentes (SNMG 1 & 2 / SNMCMG 1 & 2)***

Mission : assurer une présence navale continue
Localisation : mer Baltique
Contributeurs : Belgique, Canada, Croatie, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Italie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Espagne, Suède, Türkiye, Royaume-Uni

Avions de patrouille maritime

Mission : renforcer la posture de dissuasion et de défense par des activités de vigilance, contribuer à la connaissance de la situation maritime et prendre part à des activités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance interarmées
Localisation : mer Baltique et mer Noire
Contributeurs : Canada, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Islande, Italie, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Espagne, Suède, Türkiye, Royaume-Uni, États-Unis

Mission permanente de police du ciel assurée par rotations

Mission : protéger l'espace aérien du flanc oriental
Localisation : Bulgarie, Estonie, Lituanie, Pologne, Roumanie
Contributeurs : France, Allemagne, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Espagne, Suède, Royaume-Uni

Commandement de la composante spatiale multinationale

Mission : aider à coordonner les activités spatiales des Alliés et à soutenir les activités et opérations de l'OTAN, et contribuer à protéger les systèmes spatiaux des Alliés en favorisant le partage d'informations sur les menaces potentielles
Localisation : Allemagne
Contributeurs : Belgique, Canada, Tchéquie, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Espagne, Suède, Türkiye, Royaume-Uni, États-Unis

* Cette carte illustre la présence militaire de l'OTAN sur le flanc oriental de l'Alliance. La présence sur tout le territoire de l'Europe est illustrée sur la carte figurant page 14.

** Avion multirôle de ravitaillement en vol et de transport (MRTT).

*** Groupes maritimes permanents OTAN (SNMG 1 & 2), groupes permanents OTAN de lutte contre les mines (SNMCMG 1 & 2).

Amélioration de la préparation au combat

En 2025, les Alliés ont continué de veiller à ce que l'OTAN puisse compter sur des forces et des renforts préaffectés, déployés à l'avant et prêts à l'action pour l'exécution de ses plans de défense, avec pour objectif une Alliance plus forte sur le plan militaire. Pour ce faire, ils ont pu s'appuyer sur le modèle de forces de l'OTAN, qui établit un cadre pour l'organisation, la gestion, l'activation et le commandement des forces des pays membres.

L'OTAN maintient une présence avancée solide sur son flanc oriental, au travers notamment de forces terrestres avancées (FLF) multinationales, stationnées en Bulgarie, en Estonie, en Hongrie, en Lettonie, en Lituanie, en Pologne, en Roumanie et en Slovaquie. Ces forces sont robustes, pleinement aptes au combat, interopérables, maintenues à un haut niveau de préparation, et de taille et de composition variables en fonction des besoins militaires. Les personnels déployés dans le cadre de ces forces servent et s'entraînent ensemble, entre autres dans le cadre d'exercices militaires annuels au cours desquels ils s'exercent à monter en puissance au niveau brigade et démontrent leur aptitude à le faire rapidement là où et lorsque c'est nécessaire. À l'avenir, l'OTAN va également consolider ses défenses le long de son flanc nord, en mettant en place des FLF en Finlande. Tous ces déploiements sont défensifs et proportionnés.

En 2025 a eu lieu le premier déploiement à grande échelle de la Force de réaction alliée (ARF) lors de Steadfast Dart 25, le plus grand exercice OTAN de l'année. L'ARF est une force multimilieu intégrant divers éléments (terre, mer, air, forces d'opérations spéciales, cyber, espace, logistique et communication stratégique), mis à disposition par les Alliés selon un système de rotation. Souple, modulable et multinationale par nature, l'ARF, pleinement opérationnelle depuis 2024, est la parfaite illustration de la solidarité et de la détermination des Alliés.

Dispositif de commandement et de contrôle de l'OTAN

Face à l'évolution des menaces, l'OTAN poursuit le renforcement de sa structure de commandement, pierre angulaire de son dispositif de commandement et de contrôle (C2). Grâce à cette structure C2 renforcée, l'OTAN est à même de mener la gamme complète de ses missions, notamment ses opérations multimilieu de grande envergure au service de la défense collective et, le cas échéant, d'assurer une transition sans heurts entre le temps de paix et une situation de crise ou de conflit.

La structure de commandement de l'OTAN comprend une série de quartiers généraux multinationaux permanents, répartis dans toute l'Alliance et s'appuyant sur la structure de forces de l'OTAN, laquelle se compose des forces mises à la disposition de l'Alliance par les pays membres et de leurs structures C2.

Récemment, le nouveau commandement de composante terrestre multicorps Nord-Ouest à Mikkeli (Finlande) et le centre multinational d'opérations aériennes à Bodø (Norvège) sont venus renforcer encore la structure C2 de l'OTAN. Par ailleurs, en 2025, la zone de responsabilité du Commandement allié de forces interarmées de Norfolk (États-Unis) a été étendue au Danemark, à la Finlande et à la Suède. Tous ces changements permettront à l'Alliance de déployer et de commander des forces multimilieu défensives en Arctique et dans le Grand Nord, si la situation l'exige.

Facilitation et soutien dans la durée des opérations des Alliés

Pour que l'OTAN puisse s'acquitter de sa mission, les Alliés doivent être en mesure de déployer des forces et de les soutenir dans la durée. Le déploiement de forces au bon endroit et au bon moment nécessite à la fois un important travail de préparation, tant au niveau national qu'au niveau multinational, et une approche mobilisant tous les rouages de l'État, le but étant que le secteur civil apporte aux forces armées l'aide dont elles ont besoin pour assurer la dissuasion et la défense. Si la capacité à déployer des forces est importante, la capacité à les soutenir dans la durée l'est tout autant. Il s'agit généralement de leur fournir un volume important de capacités – effectifs, systèmes informatiques, moyens logistiques, soutien médical, génie militaire, ressources financières et soutien de contractants –, qui déterminent le rythme, la durée et l'intensité des opérations.

La capacité d'action des forces armées dépend de l'efficacité de leurs systèmes logistiques. Aussi, les Alliés doivent continuellement investir dans leurs capacités logistiques individuelles et collectives, et les développer, les tester et les maintenir en condition opérationnelle, pour pouvoir assurer le soutien de toute la gamme des opérations militaires, y compris celles qui s'inscriraient dans un scénario de défense collective. La facilitation et le soutien dans la durée des missions, opérations et activités de l'Alliance requièrent un ensemble complémentaire d'initiatives nationales, bilatérales et OTAN. Le Commandement interarmées du soutien et de la facilitation (JSEC), implanté à Ulm (Allemagne), est le commandement fonctionnel de l'OTAN spécialement chargé de coordonner le déploiement de renforts alliés ainsi que le soutien logistique dans toute la zone de responsabilité du SACEUR, par-delà les frontières nationales. Il fournit une vision d'ensemble de la situation dans les différents milieux, laquelle permet une prise de décision efficace.

En 2025, les Alliés ont continué de renforcer et d'améliorer leurs capacités logistiques, individuellement et collectivement.

Initiatives de l'OTAN	Initiatives des Alliés
Logistique	
<p>Le nouveau plan d'action de l'OTAN pour la logistique a été conçu pour que l'Organisation et ses pays membres soient dotés de tous les moyens nécessaires pour épauler leurs forces et les soutenir dans la durée, de manière à ce que celles-ci puissent assurer la dissuasion et défendre le territoire de l'Alliance.</p> <p>Il s'agit notamment de mettre en place des mécanismes plus efficaces et plus efficaces pour développer les capacités logistiques et de transport, ainsi que de garantir l'approvisionnement en carburants, tout en tirant des enseignements des exercices militaires et en encourageant la coopération avec l'industrie.</p>	<p>Il appartient toujours aux Alliés d'équiper leurs forces et de tenir informés les commandants OTAN des capacités et des moyens logistiques disponibles. Dans le cadre des initiatives logistiques d'importance critique, les Alliés contribuent à des projets spécifiques dans ce domaine.</p> <p>Ces initiatives portent sur huit domaines appelant une action immédiate : la maintenance multinationale, les contrats multinationaux, la logistique en environnement contesté, la fabrication additive, les couloirs de mobilité, le transport de munitions, l'informatisation des procédures douanières et le transport ferroviaire.</p>
Soutien du pays hôte	
<p>Le soutien fourni par le pays hôte pour les besoins de la défense collective est un élément essentiel permettant à l'OTAN de déployer des forces rapidement, de les soutenir dans la durée et d'assurer leur maintien en condition opérationnelle. En étroite collaboration avec l'ensemble des pays hôtes, l'OTAN définit les capacités minimales que les Alliés doivent mettre à disposition en temps de paix, le but étant de pouvoir mobiliser celles-ci pour exécuter des plans le cas échéant.</p> <p>Il s'agit notamment d'infrastructures, de capacités facilitatrices, de fournitures et services, et d'autres éléments à tous les niveaux de l'État.</p>	<p>Les Alliés doivent être en mesure, individuellement ou collectivement, de fournir ces capacités minimales à l'appui des forces de l'OTAN. Ils sont également tenus de vérifier s'ils possèdent les capacités civiles nécessaires pour apporter un soutien en tant que pays hôte.</p> <p>Les Alliés testent régulièrement leur aptitude à fournir ce type de soutien. En mars 2025, par exemple, plusieurs Alliés ont tiré parti de l'exercice Joint Viking 25 – le plus grand exercice militaire de l'année, tenu en Norvège avec 10 000 soldats – pour étudier des approches en la matière.</p>
Zones de mobilité militaire	
<p>La mise en place de zones de mobilité militaire vise à favoriser les mouvements militaires à travers le territoire de l'Alliance. Il s'agit de régler certaines questions concrètes – telles que la réglementation relative au franchissement des frontières – pour rationaliser les volets logistique et soutien dans la durée des opérations alliées et faciliter ainsi l'acheminement des renforts.</p> <p>À cette fin, il importe que les politiques et réglementations de l'Union européenne cadrent avec les normes et procédures de l'OTAN et que les deux organisations se concertent à ce sujet.</p>	<p>De nombreux groupes d'Alliés voisins ont conclu des accords officiels établissant une zone de mobilité militaire afin de mettre en place des zones de mobilité nationales et régionales et, ainsi, de faciliter les mouvements vers, à travers et depuis leur territoire. À l'heure actuelle, six zones de mobilité militaire sont en cours de développement.</p> <p>Les Alliés concernés travaillent ensemble à harmoniser leurs procédures de franchissement des frontières. La zone de mobilité militaire Pays-Bas/Allemagne/Pologne, qui est au stade le plus avancé, en est un parfait exemple. D'autres zones devraient voir le jour prochainement.</p>
Exercices	
<p>L'OTAN et les Alliés tirent de plus en plus parti des exercices pour mettre à l'épreuve leurs capacités logistiques, le Commandement interarmées du soutien et de la facilitation jouant un rôle central en tant qu'autorité opérationnelle responsable de la coordination des mouvements et de la sécurité des forces armées en Europe.</p>	<p>Les Alliés testent leurs capacités de soutien logistique, d'acheminement et de maintenance dans le cadre d'exercices nationaux et multinationaux. Lors de Steadfast Dart 25, les pays ont vérifié l'aptitude de la Force de réaction alliée à se déployer rapidement et efficacement, tandis que lors de Dacian Fall 25, ils se sont entraînés à la défense du flanc sud-est de l'OTAN.</p>



Le secrétaire général lors d'une visite au Quartier général de la Force aéroportée de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN – Geilenkirchen (Allemagne), novembre 2025.

Maîtrise de l'espace aérien des pays de l'Alliance

Défense aérienne et antimissile

L'OTAN prend toutes les mesures nécessaires pour que son dispositif de défense aérienne et antimissile intégrée demeure cohérent, résilient et adapté à l'évolution de l'environnement de sécurité. Le milieu aérien étant de plus en plus marqué par la conflictualité, l'Alliance se tient prête à réagir à toute attaque qui y serait perpétrée, quel que soit le moyen employé, du petit drone évoluant à basse altitude et à faible vitesse au missile de croisière ou missile balistique (y compris hypersonique). Pour renforcer encore son aptitude à assurer la dissuasion et la défense face à de telles menaces, l'OTAN a lancé l'initiative Eastern Sentry en septembre 2025. Il s'agissait de répondre à la multiplication sans précédent des incursions de drones et d'avions russes dans l'espace aérien de pays du flanc oriental de l'Alliance.

Lutte contre les systèmes aériens sans pilote

Les systèmes aériens sans pilote (UAS) placent l'Alliance devant de nouveaux défis. On observe par exemple que, dans la guerre d'agression qu'elle mène contre l'Ukraine, la Russie a massivement recours à des drones kamikazes – en complément de ses frappes de missiles balistiques et de croisière – ainsi qu'à des drones leurres. Les acteurs non étatiques privilégient pour leur part les petits drones, qu'ils peuvent se procurer facilement et à peu de frais.

La lutte contre cette menace nouvelle, qui ne cesse d'évoluer, suppose un effort d'adaptation constant et passe avant tout par une approche cohérente, coordonnée et flexible de la défense aérienne et antimissile au sens large. L'OTAN accroît rapidement son aptitude à répondre aux menaces et défis liés aux UAS. En septembre 2025, des pays de l'Alliance ont, avec le concours de l'Ukraine, aidé le Danemark à défendre son espace aérien face aux incursions de drones. Et en octobre 2025, le secrétaire général a annoncé un ensemble de mesures ayant trait à la lutte anti-UAS, qui doivent notamment permettre d'améliorer la planification, de renforcer la coordination d'urgence et de faciliter les achats. Par ailleurs, l'OTAN continue d'apporter un appui aux Alliés pour qu'ils puissent se doter rapidement des capacités de lutte anti-UAS dont ils ont besoin, au travers d'achats multinationaux ou de projets d'innovation.

Politique de défense aérienne et antimissile intégrée

En 2025, l'OTAN a publié, pour la toute première fois de son histoire, un résumé de sa politique de défense aérienne et antimissile intégrée. Cette politique de haut niveau, qui contribue à la protection du territoire, des populations et des forces des pays de l'Alliance, tient compte des changements de fond intervenus ces dernières années. Elle couvre tous les types de menaces aériennes et missiles, d'où qu'elles viennent et quelles que soient la vitesse et l'altitude, du sol jusqu'à l'espace, et réaffirme la vocation défensive du dispositif de défense aérienne et antimissile de l'OTAN. Un document essentiel, qui encadre le travail que font les Alliés pour renforcer encore leurs capacités de défense aérienne et antimissile, dans un monde devenu plus dangereux.

Maîtrise du milieu spatial

L'environnement spatial a grandement changé en très peu de temps. Porteuse d'opportunités nouvelles pour l'OTAN, cette évolution présente aussi des risques et des défis. L'Alliance est déterminée à renforcer sa posture de dissuasion et de défense dans ce milieu, sachant qu'une attaque menée en direction de l'espace, depuis l'espace ou dans l'espace pourrait conduire à l'invocation de l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord. En 2025, l'OTAN a pris des mesures pour que la dimension spatiale soit encore davantage prise en considération dans le travail de planification, les exercices et entraînements et les opérations multimilieus. L'Organisation étoffe les moyens d'action du Centre pour les opérations spatiales, situé à Ramstein (Allemagne), et elle entretient une collaboration plus poussée avec ses partenaires sur les questions relatives au milieu spatial. Par ailleurs, elle redouble d'efforts pour aider les Alliés à mettre au point des capacités spatiales et à produire des effets dans ce milieu. La stratégie pour les relations avec le secteur spatial commercial, adoptée en février 2025, s'inscrit dans cette démarche.

Éléments de la posture de dissuasion et de défense de l'OTAN

-  Pays membres de l'OTAN
-  Pays partenaires de l'OTAN
-  Principaux exercices OTAN et alliés
-  Baltic Sentry
-  Eastern Sentry

Les symboles n'indiquent pas nécessairement un emplacement géographique précis.

Pour en savoir plus sur les exercices OTAN et alliés, on consultera l'annexe II.



Force de réaction alliée de l'OTAN



Mission : fournir des forces, délivrer des feux et produire des effets sur court préavis à l'appui des trois tâches fondamentales de l'OTAN, l'objectif étant de contribuer à la vigilance en temps de paix ainsi qu'à la dissuasion et à la défense

Localisation : France, Italie, Royaume-Uni

Contributeurs : corps de déploiement rapide de l'OTAN, Bulgarie, Canada, Croatie, Tchéquie, Estonie, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Espagne, Türkiye

Forces navales permanentes (SNMG 1 & 2 / SNMCMG 1 & 2)*



Mission : assurer une présence navale continue

Localisation : océan Atlantique, mer Baltique, mer Méditerranée et mer du Nord

Contributeurs : voir la liste détaillée figurant à la page 10

Défense antimissile balistique



Mission : protéger les populations, le territoire et les forces des pays de l'Alliance

Localisation : Allemagne, Pologne, Roumanie, Espagne, Türkiye

Contributeurs : États-Unis, OTAN (Commandement aérien allié)

Pôle régional pour le sud



Mission : favoriser une meilleure compréhension des dynamiques régionales en Afrique et au Moyen-Orient et aider l'OTAN à harmoniser les activités menées dans le sud

Localisation : Commandement allié de forces interarmées de Naples

Contributeurs : 18 Alliés – Contributions nationales volontaires et personnel du Commandement allié de forces interarmées de Naples réaffecté

Soutien et assurance pour la Türkiye



Mission : renforcer les défenses aériennes de la Türkiye et lui fournir des mesures d'assurance adaptées

Localisation : Türkiye

Contributeurs : Espagne (système de défense antimissile balistique Patriot), OTAN (avions AWACS)

Patrouilles d'AWACS (systèmes aéroportés de détection et de contrôle)



Mission : effectuer des patrouilles aériennes au-dessus de l'Europe orientale pour assurer la détection lointaine des menaces aériennes

Contributeurs : France, Grèce, Italie, Suède, Türkiye, OTAN (avions AWACS)

Avions de patrouille maritime



Mission : renforcer la posture de dissuasion et de défense par des activités de vigilance, contribuer à la connaissance de la situation maritime et prendre part à des activités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance interarmées

Localisation : le long des frontières orientales dans les régions suivantes : cap Nord, mer Baltique, mer Noire, mer Méditerranée, mer du Nord, mer de Norvège et océan Atlantique

Contributeurs : Canada, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Islande, Italie, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Espagne, Suède, Türkiye, Royaume-Uni, États-Unis

Mission permanente de police du ciel assurée par rotations



Mission : protéger l'espace aérien du flanc oriental

Localisation : Bulgarie, Estonie, Lituanie, Pologne, Roumanie

Contributeurs : France, Allemagne, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Espagne, Suède, Royaume-Uni

Forces terrestres avancées



Mission : renforcer la posture de dissuasion et de défense

Localisation : Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie

Contributeurs : voir la carte détaillée figurant à la page 10

Activités de vigilance renforcée



Mission : renforcer la posture de dissuasion et de défense

Localisation : Bulgarie, Roumanie

Contributeurs : Albanie, Belgique, Bulgarie, France, Italie, Luxembourg, Monténégro, Macédoine du Nord, Pologne, Portugal, Roumanie, Espagne

Moyens de défense aérienne



Mission : renforcer la défense aérienne

Localisation : Estonie, Lettonie, Pologne, Roumanie

Contributeurs : Tchéquie, Danemark, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Espagne, Royaume-Uni, OTAN (avions AWACS et MRTT** multinationaux)

Groupes aéronavals



Mission : renforcer la posture de dissuasion et de défense en mer et dans les airs

Localisation : océan Atlantique, mer Méditerranée et mer du Nord

Contributeurs : France, Italie, Espagne, Türkiye, Royaume-Uni, États-Unis

Activité de vigilance renforcée Baltic Sentry



Mission : accroître la présence militaire de l'OTAN en mer Baltique et aider les Alliés à répondre aux activités de déstabilisation

Localisation : mer Baltique

Activité de vigilance renforcée Eastern Sentry



Mission : accroître le niveau de vigilance sur l'ensemble du flanc oriental de l'Alliance au travers d'activités multimilieux modulables

Localisation : flanc oriental de l'Alliance

Force opérationnelle amphibie



Mission : renforcer la posture de dissuasion et de défense en mer et sur terre

Localisation : océan Atlantique, mer Baltique, mer Méditerranée et mer du Nord

Contributeurs : France, Italie, Espagne, Türkiye, Royaume-Uni, États-Unis

Mission de préparation en temps de paix en Islande



Mission : protéger l'espace aérien de l'Islande

Localisation : Islande

Contributeurs : Belgique, Tchéquie, Finlande, Espagne

Renseignement, surveillance et reconnaissance interarmées



Mission : fournir aux décideurs des informations et du renseignement en temps utile

Contributeurs : voir la liste détaillée figurant à la page 10

Opération Sea Guardian



Mission : assurer la sûreté en mer Méditerranée

Localisation : mer Méditerranée

Contributeurs : Albanie, Croatie, Allemagne, Grèce, Italie, Portugal, Roumanie, Espagne, Türkiye

Toutes les cartes reposent sur des données commerciales. Les tracés et les appellations figurant sur les cartes n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'OTAN. Une carte peut faire apparaître dans un encadré des zones géographiques qu'il n'était pas possible d'inclure faute de place.

Note : représentation cartographique des contributions des Alliés en 2025.

* Groupes maritimes permanents OTAN (SNMG 1 & 2), groupes permanents OTAN de lutte contre les mines (SNMCMG 1 & 2).

** Avion multirôle de ravitaillement en vol et de transport (MRTT).

Maîtrise du milieu maritime

La sûreté des mers et des océans, véritables traits d'union entre les différentes régions du globe, est déterminante pour la paix et la prospérité mondiales. Les crises et les incidents survenus en mer récemment n'ont fait que souligner l'importance que revêt le milieu maritime pour une alliance par essence transatlantique. Comme l'indique l'OTAN dans sa stratégie maritime 2025, la puissance qui est mise à sa disposition dans ce milieu contribue à l'exécution de ses trois tâches fondamentales : elle lui permet de répondre aux menaces et aux défis, d'où qu'ils viennent et quel que soit le milieu concerné, suivant une approche à 360 degrés. L'Alliance continue de garantir l'accès au milieu maritime, de faire respecter la liberté de navigation et de protéger les lignes de communication maritimes essentielles et les infrastructures critiques. Pour plus d'efficacité, elle s'attache notamment à améliorer son état de préparation et sa connaissance de la situation en mer, à renforcer sa posture et sa masse et à optimiser ses capacités en tirant parti des technologies émergentes.

L'OTAN développe également ses capacités du haut du spectre – porte-avions, moyens de lutte anti-sous-marine et de guerre des mines navale, systèmes autonomes et capacités de frappe de précision. Les forces maritimes jouent par ailleurs un rôle dans la gestion de crise, à laquelle elles contribuent de bien des manières : dissuasion, interdiction maritime, assistance humanitaire, secours en cas de catastrophe, etc. L'action de l'OTAN en faveur de la sûreté maritime passe aussi par Sea Guardian, une opération hors article 5 menée en Méditerranée avec le concours de différents partenaires, dont l'objet est d'améliorer la connaissance de la situation, de décourager et de contrer les actes de terrorisme et de renforcer les capacités.

Pour un meilleur niveau de préparation opérationnelle en mer

En septembre, 22 pays de l'Alliance ont participé à l'exercice Dynamic Messenger 25, au large des côtes portugaises. Associé à l'exercice REPMUS (expérimentation et prototypage de robots s'appuyant sur l'exploitation de systèmes maritimes sans pilote), Dynamic Messenger a permis de tester et d'évaluer de nouvelles technologies et de nouvelles capacités maritimes dans un environnement réaliste, et a donné l'occasion aux équipes opérationnelles et aux acteurs de l'industrie et de la recherche de travailler ensemble. Cet exercice a contribué à favoriser l'intégration de drones dans l'environnement opérationnel, et a démontré que l'OTAN était déterminée à agir pour l'innovation et pour l'intégration des forces ainsi qu'à maintenir un haut niveau de préparation opérationnelle en mer.

Maîtrise du cyberspace

Pas un jour ne passe sans que des acteurs étatiques ou non étatiques ne cherchent à exploiter le cyberspace pour fragiliser le dispositif de défense de l'Alliance, perturber le fonctionnement de ses infrastructures critiques, espionner sa population et s'ingérer dans les affaires de ses pays membres. Adversaires et compétiteurs stratégiques intensifient leurs campagnes de cybermalveillance contre l'Alliance dans le but d'éroder le soutien que ses pays membres apportent à l'Ukraine, de se repositionner en vue de conflits futurs, et d'attiser la méfiance et de semer la discorde. En 2025, le Conseil de l'Atlantique Nord a condamné, dans deux déclarations, les actes de cybermalveillance commis respectivement par des pirates informatiques chinois (mai 2025) et par la Russie (juillet 2025).

Les pays de l'Alliance se sont engagés à lutter activement contre les campagnes de cybermalveillance et à agir de manière concertée, dans l'enceinte de l'OTAN, afin d'en identifier les auteurs et de faire en sorte que tout adversaire qui se livre à des actes restant sous le seuil d'invocation de l'article 5 en paie le prix. Lors de la conférence annuelle de l'OTAN sur la cyberdéfense qui s'est tenue à Tirana (Albanie) en octobre, les Alliés ont pu tester, dans le cadre d'une simulation, de nouvelles mesures de lutte contre la cybermalveillance.

Centre OTAN intégré pour la cyberdéfense

Le Centre OTAN intégré pour la cyberdéfense (NICC) est entré en activité en 2025. Mobilisant civils et militaires de différentes entités de l'OTAN et des pays de l'Alliance et experts du secteur privé, ce centre, opérationnel 24 heures sur 24, a pour mission d'améliorer la protection des réseaux de l'Organisation et des Alliés et d'aider ces derniers à mieux tirer parti du cyberspace comme milieu d'opérations. Il tient les commandants militaires de l'OTAN informés des menaces et des vulnérabilités cyber qui ont une incidence pour l'Alliance. Par ailleurs, il exploite des technologies avancées pour affiner la connaissance de la situation dans le cyberspace et renforcer la capacité collective de résilience et de défense. Le NICC atteindra sa capacité opérationnelle totale dans les années à venir.

L'OTAN reste déterminée à promouvoir un cyberspace libre, ouvert, pacifique et sûr. Le renforcement de la collaboration avec les partenaires, dont l'Ukraine et l'Union européenne, demeure une priorité. La réunion des experts du cyber organisée à Séoul (République de Corée) en septembre a été l'occasion pour les Alliés et leurs partenaires de l'Indo-Pacifique d'échanger au sujet de la cyberdéfense des infrastructures critiques et de réfléchir à l'élargissement de la coopération. Les pays de l'Alliance continuent par ailleurs de donner corps à l'engagement pris en faveur de la cyberdéfense en se dotant des moyens voulus pour protéger plus efficacement leurs réseaux et infrastructures – et en particulier leurs infrastructures critiques – contre les menaces cyber.



Un F-35A néerlandais participe à l'exercice Steadfast Noon – Pays-Bas, octobre 2025.

Steadfast Noon

En octobre, l'OTAN a organisé son exercice annuel de dissuasion nucléaire, Steadfast Noon, lequel a mobilisé quelque 70 aéronaves et plus de 2 000 personnels issus de 14 pays de l'Alliance.

Mené depuis la base aérienne de Volkel (Pays-Bas), l'exercice s'est déroulé dans l'espace aérien au-dessus de la mer du Nord. Divers types d'aéronefs y ont participé, notamment des appareils de surveillance, de ravitaillement en vol et de commandement et contrôle. Une grande partie des moyens conventionnels ont été déployés depuis la base aérienne de Skrydstrup (Danemark). Particularité de cette édition, un rôle prépondérant a été dévolu au F-35A, en raison de sa capacité à exécuter tant des missions conventionnelles que des missions nucléaires. L'exercice a notamment été l'occasion de tester les mesures de protection contre les technologies de rupture, telles que les drones.

Les pays de l'OTAN participent à Steadfast Noon par rotation. Le but de cet exercice important, dans le cadre duquel aucune arme nucléaire n'est utilisée, est de mettre à l'épreuve le dispositif de dissuasion nucléaire de l'Alliance et d'envoyer un message clair à tout adversaire potentiel : l'OTAN protégera et défendra chacun de ses membres.

Une dissuasion nucléaire sûre, maîtrisée, efficace et crédible

L'OTAN continue de faire tout ce qui est nécessaire pour garantir la sûreté, la sécurité, l'efficacité et la crédibilité de la mission de dissuasion nucléaire de l'Alliance. L'instance compétente à cet égard est le Groupe des plans nucléaires (NPG) : c'est en son sein que sont prises toutes les décisions concernant les politiques, les plans et la posture de l'OTAN en matière de dissuasion nucléaire.

En juin, les ministres de la Défense réunis dans l'enceinte du NPG se sont entretenus du contexte de sécurité, et notamment des aspects d'ordre nucléaire, évoquant entre autres la rhétorique irresponsable de la Russie et l'emploi par celle-ci de missiles à double capacité contre l'Ukraine. Ils se sont également mis d'accord sur des moyens de renforcer la capacité de planification nucléaire de l'OTAN, de sorte que les Alliés soient encore mieux préparés et que le dispositif de dissuasion nucléaire de l'OTAN gagne en cohérence et en souplesse.

Ce dispositif repose sur les forces nucléaires stratégiques des Alliés, sur les armes nucléaires des États-Unis déployées à l'avant en Europe, sur les avions à double capacité mis à disposition par les pays, ainsi que sur les moyens de soutien conventionnels. Les trois puissances nucléaires de l'Alliance – France, Royaume-Uni et États-Unis – continuent de moderniser leurs forces nucléaires stratégiques. Par ailleurs, les pays de l'Alliance poursuivent la transition vers le F-35A. Le Royaume-Uni a d'ailleurs annoncé qu'il allait faire l'acquisition d'au moins 12 de ces appareils à double capacité, qu'il mettra à la disposition de l'OTAN pour consolider la posture de dissuasion nucléaire de l'Alliance. L'OTAN procède également à la modernisation de ses capacités de consultation, de commandement et de contrôle nucléaires.

Défense contre les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires

L'OTAN et les Alliés progressent dans la mise en œuvre de la politique de défense CBRN (agents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires) adoptée en 2022. L'Organisation continue d'œuvrer à une meilleure compréhension de la menace, et elle organise des débats de fond et des formations pour inciter les Alliés à renforcer leurs capacités de défense CBRN.

En février 2025, l'OTAN a mené, sous la conduite du SHAPE, son exercice de simulation CBRN le plus important, Steadfast Wolf. Rassemblant une centaine de spécialistes venus de la structure de commandement et de la structure de forces de l'OTAN, de pays de l'Alliance et du Centre d'excellence interarmées pour la défense CBRN, l'exercice avait pour objectif d'éprouver les capacités et l'état de préparation de l'OTAN face à la menace CBRN.

En octobre, l'OTAN a tenu sa toute première conférence sur la défense CBRN à Londres, sous les auspices du ministère britannique de la Défense. Réunissant pays de l'Alliance, partenaires, représentants de l'industrie et chercheurs, cette conférence a été l'occasion d'une réflexion sur le panorama de la menace et son évolution ainsi que sur les moyens de faire en sorte que, quel que soit l'environnement dans lequel elles opèrent, les forces mises à la disposition de l'OTAN demeurent efficaces et aptes au combat et puissent donc l'emporter.

Terrorisme : une menace toujours bien présente

Unis face à cette menace, les Alliés poursuivent leur action en s'appuyant sur les lignes directrices de l'OTAN en matière de lutte contre le terrorisme, actualisées en 2024, et sur le plan d'action relatif au renforcement du rôle de l'OTAN dans la lutte de la communauté internationale contre le terrorisme. L'Alliance veille à ce que cette problématique soit dûment prise en considération dans ses plans et exercices, et elle poursuit ses travaux sur différents thèmes liés à cette question (lutte anti-UAS, lutte contre les engins explosifs improvisés, biométrie, et gestion des éléments de preuve recueillis sur le champ de bataille, notamment).

Par ailleurs, l'OTAN resserre sa coopération avec plusieurs pays partenaires au travers de formations, d'exercices et d'autres activités, et elle poursuit sa collaboration avec l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Union africaine et le Conseil de l'Europe.



La marine mauritanienne s'entraîne au Centre OTAN d'entraînement aux opérations d'interdiction maritime dans le cadre du paquet DCB (renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité se rapportant à la défense) pour la Mauritanie - Crète (Grèce), mai 2025.

UNE ALLIANCE PARÉE : RÉSILIENCE ET PRÉPARATION DU SECTEUR CIVIL

La résilience est une prérogative nationale et un engagement collectif découlant de l'article 3 du Traité de l'Atlantique Nord. Chaque Allié doit avoir la capacité de résilience nécessaire pour faire face aux actions, militaires ou non, et aux événements qui compromettent la sécurité de l'Alliance, comme les attaques hybrides ou armées, les actes commis contre des infrastructures critiques, et les catastrophes naturelles.

La résilience est l'aptitude à se préparer, à résister et à répondre aux chocs ou perturbations, ainsi qu'à s'en remettre rapidement. Elle constitue une priorité pour l'OTAN et ses pays membres. La résilience de l'Alliance assoit la crédibilité de sa posture de dissuasion et de défense : elle la prémunit contre les actes hostiles et renforce la capacité d'action des forces armées, au niveau national et dans le cadre de l'OTAN, grâce à l'appui des ressources et infrastructures civiles. Elle constitue la première ligne de défense de l'Alliance : la robustesse des forces armées dépend de la robustesse de la société.

Ainsi, la résilience n'est pas une responsabilité purement militaire ni une responsabilité purement civile et incombe plutôt à tous les rouages de l'État et de la société. Concrètement, elle suppose que les Alliés intègrent la planification civile dans la planification de défense, au niveau national comme au niveau collectif, et que les secteurs public et privé soient tous deux mobilisés. Cette collaboration est essentielle si les Alliés entendent résister au travail de sape mené contre leur société et leur économie.

Campagnes de déstabilisation

En 2025, les Alliés, de même que les partenaires, ont à nouveau observé ou subi toutes sortes d'activités hostiles : cyberattaques, menaces informationnelles, actes d'ingérence politique et de sabotage (notamment de pipelines et de câbles sous-marins), etc. Face à cette situation, ils ont adopté une nouvelle stratégie de lutte contre les pratiques hybrides. Ils sont convenus d'investir dans davantage de capacités leur permettant de contrer les risques liés à ces pratiques, notamment dans les domaines de la cybersécurité et de la protection des infrastructures critiques. Ils recourent aussi à de nouvelles technologies pour suivre plus efficacement l'évolution des pratiques hybrides.

L'activité de vigilance renforcée Baltic Sentry montre que la mobilisation de l'outil militaire peut être une solution efficace face aux activités hybrides. Depuis son lancement, en janvier 2025, il y a eu nettement moins de dommages causés aux infrastructures sous-marines critiques en mer Baltique.

L'Alliance n'a cessé d'accroître son soutien aux partenaires pour les aider à se préparer et à résister aux campagnes hybrides. Elle a renforcé sa coopération avec le secteur privé, notamment par l'intermédiaire du réseau d'échange d'informations sur les infrastructures sous-marines critiques et du Centre intégré pour la cybersécurité. Elle a aussi développé sa coopération avec l'Union européenne, notamment dans le cadre d'exercices.

Préparation du secteur civil

Les Alliés s'emploient à renforcer leur capacité de résilience individuelle et collective en vue d'accroître le niveau de préparation général et le soutien du secteur civil au secteur militaire, et ils ont enregistré de nets progrès en la matière.

En 2025, au sommet de La Haye, il a été décidé que les Alliés pourraient comptabiliser dans leurs dépenses de défense, à hauteur de maximum 1,5 % de leur PIB, leurs investissements liés à la défense et à la sécurité au sens large, notamment dans les infrastructures, l'industrie et la résilience. Ces investissements seront essentiels pour mieux préparer le secteur civil et améliorer la capacité de résilience des réseaux et infrastructures critiques.

En 2025, les Alliés se sont efforcés de développer la coopération civilo-militaire et de mettre davantage en adéquation les plans civils pour la résilience et les plans de défense de l'OTAN. Ils se sont également attachés à renforcer les partenariats public-privé, à intensifier la coopération OTAN-UE et à prendre en compte les changements environnementaux dans la planification concernant la résilience. L'OTAN a en outre intégré dans ses plans pour la résilience et la préparation du secteur civil les précieux enseignements tirés de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine.

Les groupes de planification du Comité pour la résilience

Six groupes de planification spécialisés, composés d'experts désignés par les Alliés, sont chargés de fournir des orientations en matière de planification et des avis sur les questions de résilience.

- Le **Groupe Protection civile** donne des avis sur tout ce qui touche à la continuité des pouvoirs publics et à la gestion des déplacements incontrôlés de populations. En 2025, il a travaillé sur le renforcement de la coopération public-privé.
- Le **Groupe mixte Santé** s'occupe de la gestion des situations impliquant un grand nombre de victimes et d'autres crises sanitaires. En 2025, ses travaux ont notamment porté sur la coopération civilo-militaire dans le domaine médical.
- Le **Groupe de planification Ravitaillement et agriculture** s'intéresse aux ressources en vivres et en eau. En 2025, il s'est penché sur les risques auxquels les chaînes d'approvisionnement en eau seront exposées et sur les enseignements à tirer de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine pour ce qui est de ces ressources.
- Le **Groupe Transports** donne des avis sur la résilience des systèmes de transport civils. En 2025, il a continué de recenser les bonnes pratiques s'agissant des services essentiels à la population et de la mobilisation du civil au profit du militaire.
- Le **Groupe de planification Énergie** s'occupe de la résilience des approvisionnements énergétiques. En 2025, il a travaillé sur le renforcement de la résilience des approvisionnements énergétiques civils en cas de crise et sur les enseignements à tirer des graves perturbations survenues récemment dans ce domaine et de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine.
- Le **Groupe de planification Communications civiles** donne des avis sur les télécommunications. En 2025, ses travaux ont notamment porté sur le brouillage et les atteintes au bon fonctionnement des systèmes de navigation par satellite et sur les enseignements à tirer de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine.



Sécurité sous-marine

Les Alliés redoublent d'efforts pour protéger les infrastructures sous-marines critiques, surtout depuis la série d'incidents ayant touché des câbles sous-marins en mer Baltique. En 2025, l'OTAN a contribué, par l'intermédiaire de la cellule innovation X-Baltique, à l'acquisition et la mise à l'essai de drones maritimes destinés à être déployés rapidement à l'appui de l'activité de vigilance renforcée Baltic Sentry. Elle a aussi amélioré les outils qu'elle emploie pour connaître la situation maritime, et ce en recourant à la fusion de données pour pouvoir mieux assurer la dissuasion face aux menaces, les détecter et y répondre.

Le réseau OTAN d'échange d'informations sur les infrastructures sous-marines critiques favorise la coopération et le partage des bonnes pratiques entre les principales parties prenantes – pouvoirs publics, autorités militaires et secteur privé – et avec les partenaires de l'OTAN, notamment l'Union européenne.

En juillet 2025, l'*Alliance*, le navire de recherche de l'OTAN, a détecté pour la première fois la signature acoustique d'une ancre heurtant le fond marin, ce qui a marqué une avancée majeure dans la protection des infrastructures sous-marines critiques que sont, par exemple, les pipelines et les câbles de communication. D'autres « premières » sont venues ponctuer la mission d'un mois de l'*Alliance* en mer Baltique : premières opérations du navire dans les eaux finlandaises et suédoises, et première intégration de données recueillies en temps réel dans le cadre de Coalition Warrior (CWIX) 2025, exercice d'interopérabilité mené par l'OTAN en Pologne.



Des scientifiques de pays membres, embarqués sur l'Alliance, le navire de recherche de l'OTAN, testent un véhicule sous-marin autonome – Au large de l'île d'Elbe (Italie), 2025.

MAINSAIL

Dans le cadre d'un chantier entamé en janvier 2025, l'OTAN a développé et testé avec succès un prototype opérationnel de logiciel destiné à renforcer la sécurité des infrastructures sous-marines critiques. Dénommé MAINSAIL, ce logiciel analyse de gros volumes de données provenant d'images satellites, de sonars et de capteurs sous-marins pour permettre à l'OTAN et aux Alliés d'avoir une vue d'ensemble de la situation, depuis les fonds marins jusqu'à l'espace. Il offre une vue à 360 degrés de l'activité maritime en temps réel, grâce à laquelle l'OTAN peut :

- **détecter et pister les menaces**, autrement dit identifier et pister les navires suspects, repérer les menaces pour les infrastructures sous-marines et anticiper ;
- **améliorer sa connaissance de la situation**, autrement dit mieux comprendre l'environnement maritime et disposer de plus d'informations pour pouvoir prendre plus rapidement des décisions ;
- **améliorer sa capacité de réaction**, pour répondre rapidement aux menaces qui se profilent, comme les tentatives de sabotage, les intrusions ou les cyberattaques.

Ce projet est le fruit d'une collaboration entre différentes entités de l'OTAN, à savoir le Commandement allié Transformation, le Centre pour la recherche et l'expérimentation maritimes et le Centre maritime pour la sécurité des infrastructures sous-marines critiques, rattaché au Commandement maritime.



Le secrétaire général de l'OTAN aux côtés de hauts représentants du département américain de l'Énergie, de la Commission européenne et de l'Agence internationale de l'énergie – Bruxelles (Belgique), 10 décembre 2025.

La sécurité énergétique, un enjeu pour l'OTAN

À l'heure où les activités hybrides se multiplient, la résilience du secteur de l'énergie des pays de l'Alliance – y compris des chaînes d'approvisionnement – est plus importante que jamais. L'OTAN continue de contrer les menaces qui pèsent sur ce secteur et de faire en sorte que les forces armées de ses pays membres aient accès à l'énergie et aux technologies.

La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine montre que le secteur énergétique pourrait être une cible privilégiée dans toute attaque dirigée contre l'Alliance. En 2025, les Alliés ont continué d'aider Kyiv à répondre à ses besoins énergétiques essentiels, notamment dans le cadre du Conseil OTAN-Ukraine. Parallèlement, l'OTAN s'est employée à tirer les enseignements de l'expérience ukrainienne et à intensifier les exercices, les activités d'entraînement et la coordination en matière de protection des infrastructures énergétiques critiques. Dans le cadre de l'exercice Nordic Pine qu'elle a conduit en septembre 2025, suivant un scénario mettant à l'épreuve la résilience du secteur de l'énergie face à des activités hybrides, elle a notamment pu approfondir sa coopération avec l'Union européenne et se faire une idée plus précise de ce dont elle a besoin pour sécuriser les approvisionnements.

En 2025, le Conseil de l'Atlantique Nord a consacré deux débats à la sécurité énergétique, auxquels ont pris part des représentants de l'Agence internationale de l'énergie, de la Commission européenne et du département américain de l'Énergie. En décembre, la secrétaire générale déléguée de l'OTAN a participé pour la première fois à un conseil des ministres européens de l'Énergie. Ce fut pour elle l'occasion de rappeler combien un secteur énergétique solide et résilient est important, et d'appeler à une meilleure coordination de la politique de défense et de la politique énergétique. L'OTAN a par ailleurs continué d'organiser des formations sur la sécurité énergétique à l'intention des Alliés et des partenaires.

INVESTIR POUR LA SÉCURITÉ : DÉPENSES DE DÉFENSE 2025

Pour remplir efficacement sa mission dans un monde toujours plus dangereux, l'Alliance doit investir dans ses capacités. Conscients de cet état de fait, ses pays membres continuent d'accroître leurs dépenses de défense.

Depuis 2014, le total des dépenses de défense des Alliés européens et du Canada a, en prix constants, augmenté chaque année. En 2025, la hausse a été de 20 % en valeur réelle par rapport à 2024¹. L'effort d'investissement supplémentaire consenti par ces pays au cours des onze dernières années se chiffre ainsi à plus de 1 000 milliards de dollars².

En 2025, tous les pays de l'Alliance³ ont consacré au moins 2 % de leur produit intérieur brut (PIB) à la défense, conformément à l'instruction donnée au sommet du pays de Galles. En outre, selon les estimations, trois Alliés respectent

déjà le nouvel objectif consistant à affecter au moins 3,5 % du PIB au financement de besoins ayant trait à la défense proprement dite. Sur la seule année 2025, les Alliés européens et le Canada ont investi au total 574 milliards de dollars dans la défense, soit l'équivalent de 2,33 % de leur PIB combiné. En 2025, le PIB des États-Unis représentait 52 % du PIB de l'ensemble des Alliés, et les dépenses de défense de ce pays 60 % de celles de l'ensemble des Alliés en valeur nominale.

Sur l'année, les dépenses des pays de l'OTAN strictement liées à la défense devraient dépasser les 1 400 milliards de dollars.

Plan d'investissement de défense de La Haye

Au sommet de La Haye, en 2025, les Alliés se sont engagés, pour 2035, à porter à 5 % la part du PIB consacrée chaque année à la défense. Ils ont décidé que cet engagement comporterait deux grands volets. D'une part, ils affecteront chaque année au moins 3,5 % du PIB au financement des besoins ayant trait à la défense proprement dite – c'est-à-dire aux dépenses couvertes par la définition des dépenses de défense agréée à l'OTAN – et à la réalisation des objectifs capacitaires OTAN. Chacun présentera tous les ans un plan national dans lequel il fixera une trajectoire crédible qui lui permettra d'atteindre progressivement ce pourcentage.

D'autre part, ils pourront déclarer chaque année des dépenses représentant jusqu'à 1,5 % du PIB au titre des dépenses liées à la défense et à la sécurité au sens large, notamment leurs investissements visant à protéger les infrastructures critiques, à défendre les réseaux, à accroître la résilience et à relever le niveau de préparation du secteur civil, à libérer le potentiel d'innovation et à renforcer la base industrielle de défense. La trajectoire et la répartition des dépenses seront revues en 2029, à la lumière de l'évolution du contexte stratégique et du réexamen des objectifs capacitaires.

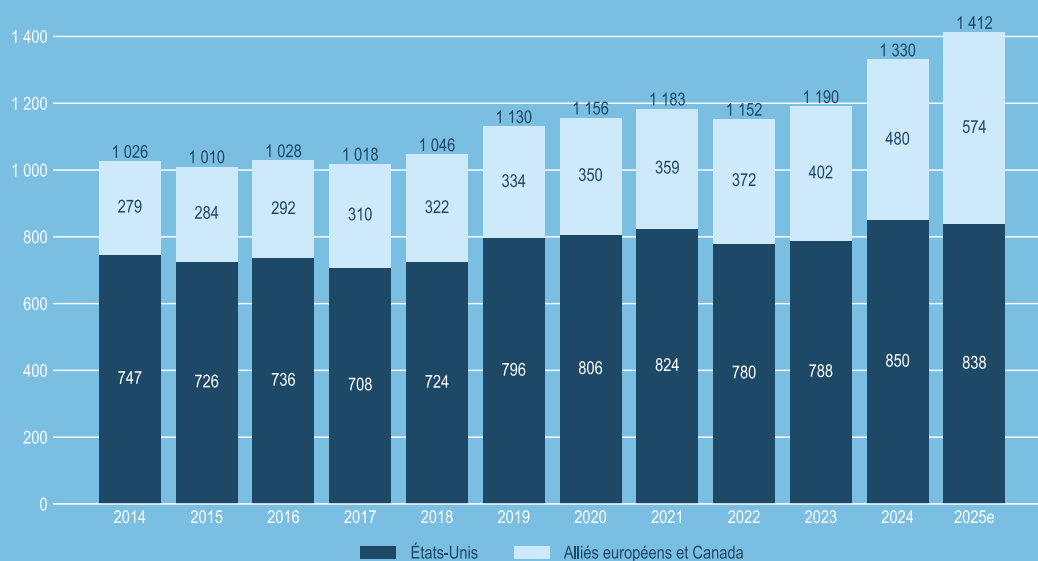


Un obusier de l'armée espagnole, déployé dans le cadre de l'exercice Strong Lineage 25 – alentours de Lešt (Slovaquie), juin 2025.

- 1 Les chiffres étant arrondis, les pourcentages totaux peuvent différer de la somme de leurs composantes. Les chiffres relatifs à 2025 sont des estimations.
- 2 Tous les montants en dollars (USD) sont exprimés en prix de 2021.
- 3 Pour bien comprendre les graphiques et les chiffres présentés dans le présent chapitre, il convient de se rappeler que l'Islande n'a pas de forces armées.

Dépenses de défense

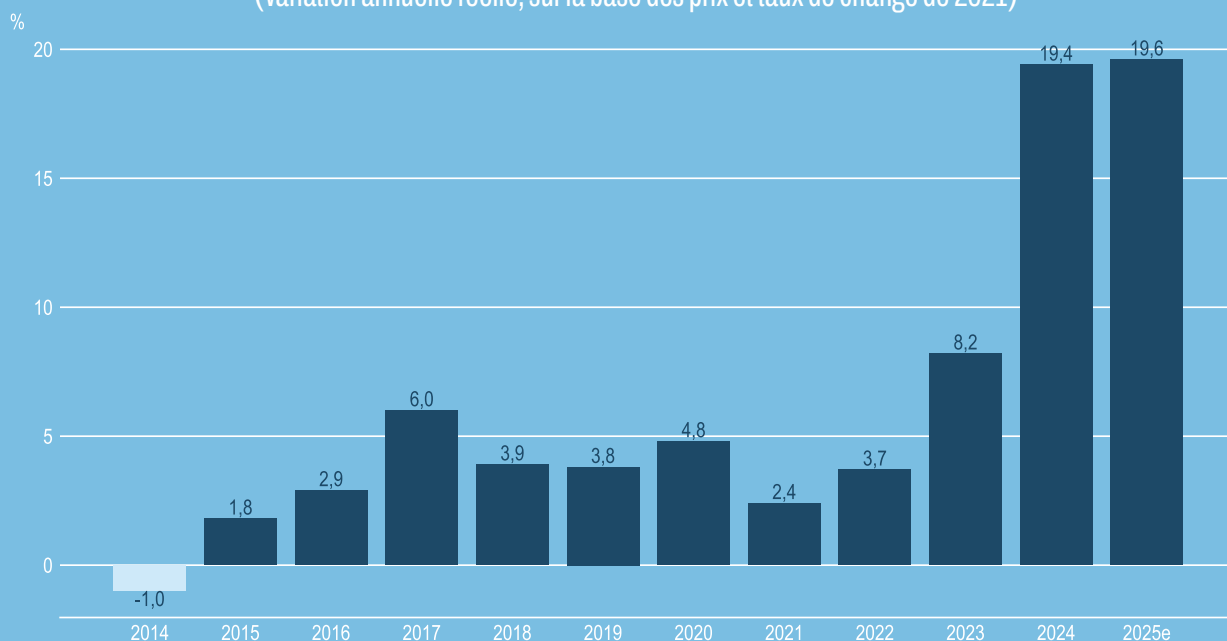
(en milliards de dollars des États-Unis, sur la base des prix et taux de change de 2021)



Notes : Les chiffres relatifs à 2025 sont des estimations. L'agrégat Alliés européens et Canada comprend depuis 2017 le Monténégro (devenu membre de l'Alliance le 5 juin 2017), depuis 2020 la Macédoine du Nord (devenue membre le 27 mars 2020), depuis 2023 la Finlande (devenue membre le 4 avril 2023), et depuis 2024 la Suède (devenue membre le 7 mars 2024).

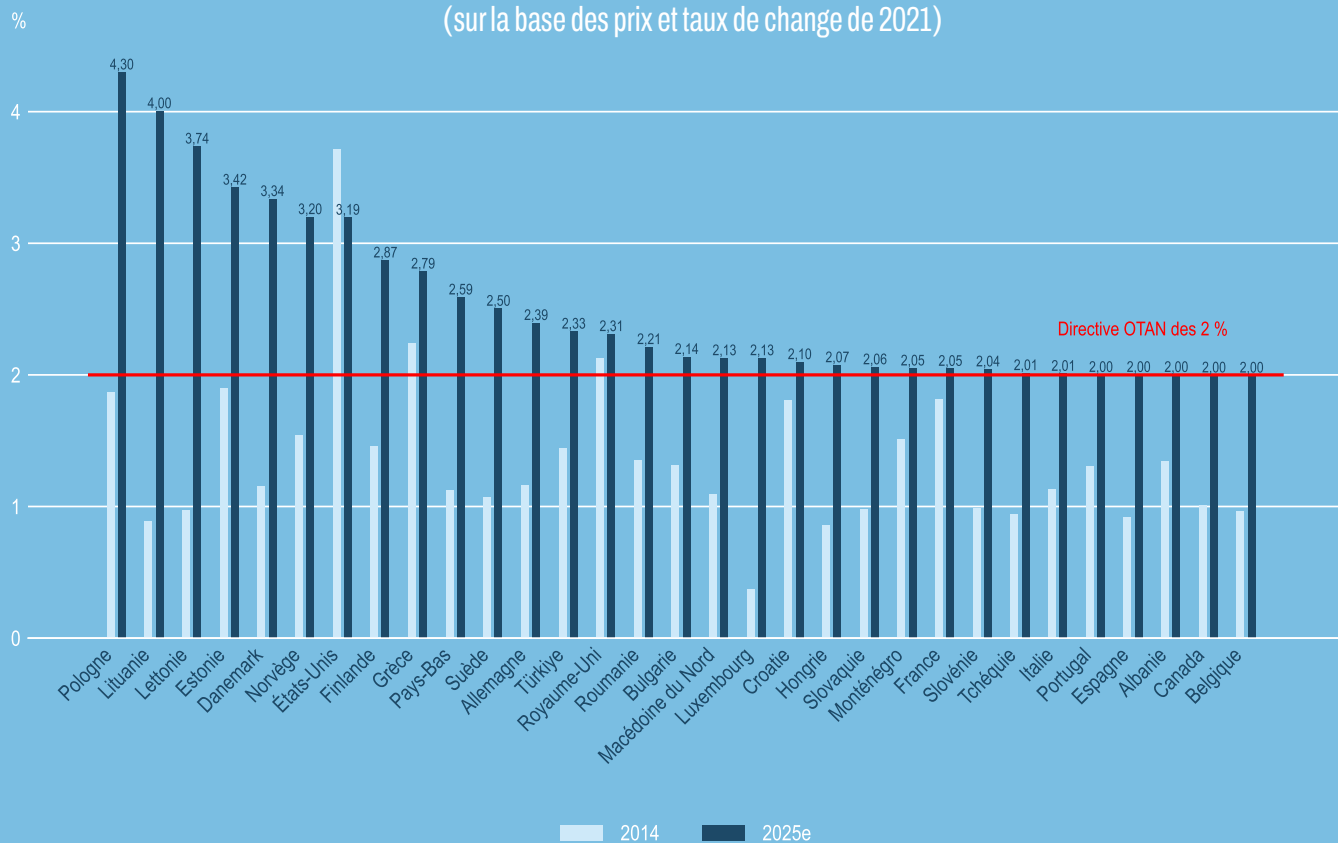
Alliés européens et Canada - Dépenses de défense

(variation annuelle réelle, sur la base des prix et taux de change de 2021)

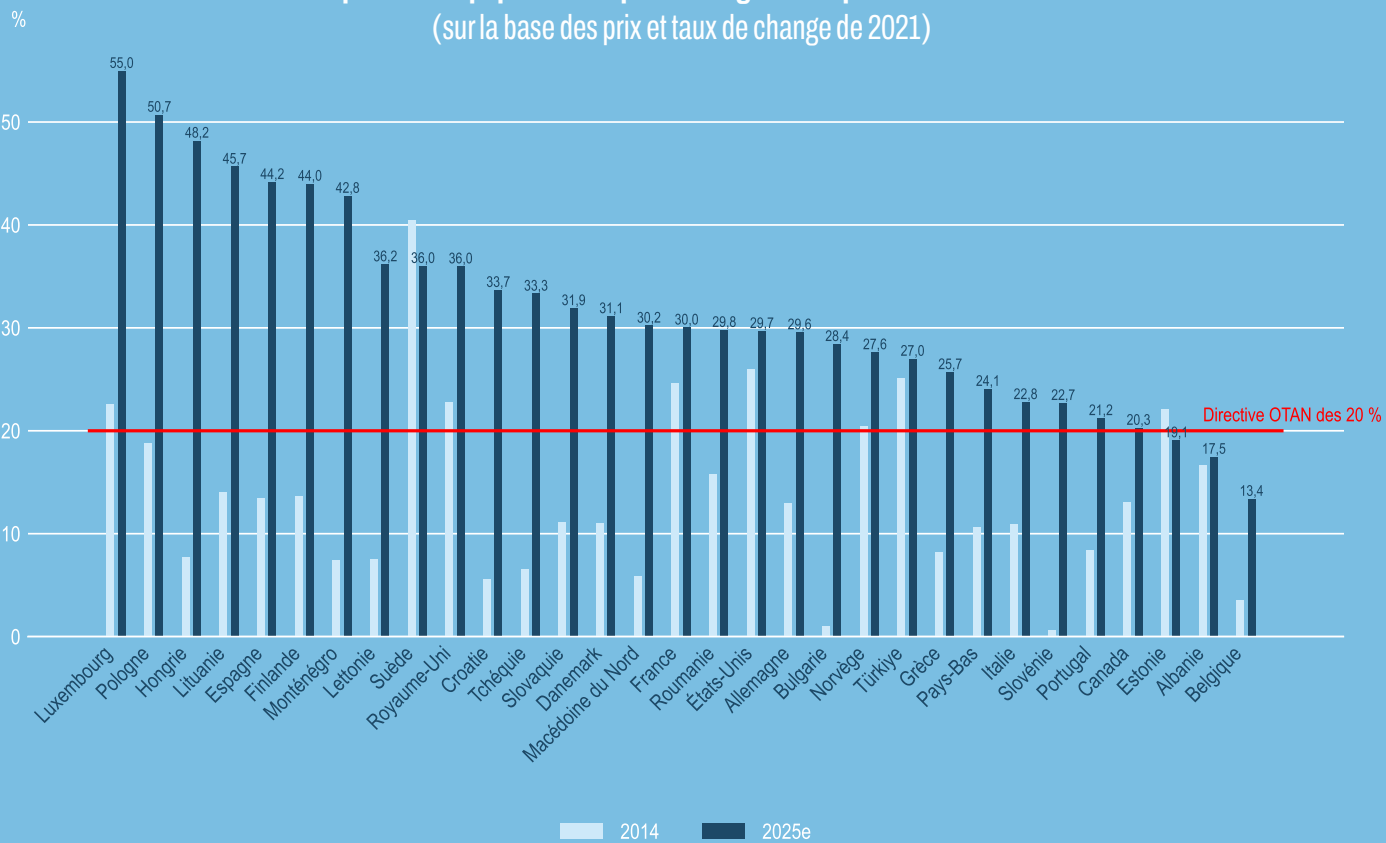


Notes : Les chiffres relatifs à 2025 sont des estimations. L'agrégat Alliés européens et Canada comprend depuis 2017 le Monténégro (devenu membre de l'Alliance le 5 juin 2017), depuis 2020 la Macédoine du Nord (devenue membre le 27 mars 2020), depuis 2023 la Finlande (devenue membre le 4 avril 2023), et depuis 2024 la Suède (devenue membre le 7 mars 2024).

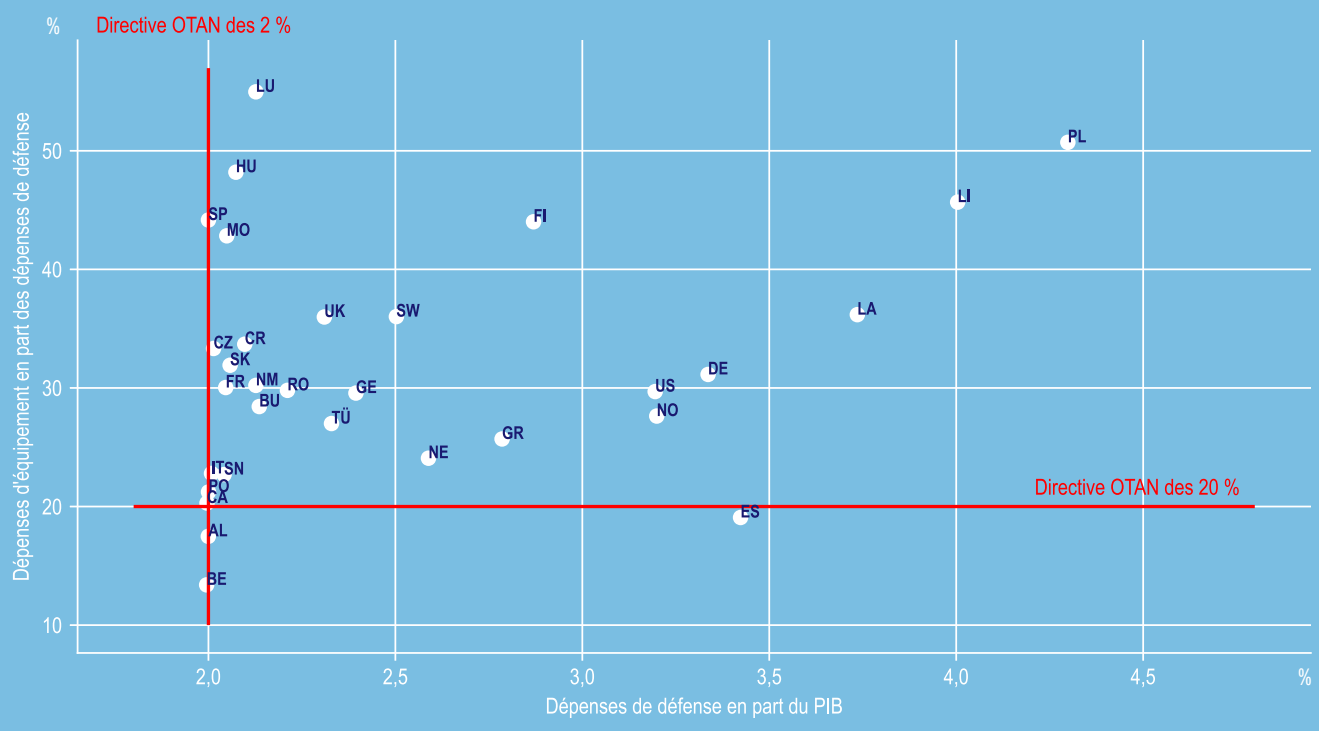
Dépenses de défense en pourcentage du PIB (sur la base des prix et taux de change de 2021)



Dépenses d'équipement en pourcentage des dépenses de défense (sur la base des prix et taux de change de 2021)



Mise en relation des dépenses de défense en part du PIB et des dépenses d'équipement en part des dépenses de défense – 2025e



DES CAPACITÉS AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ : DÉVELOPPER, PRODUIRE ET INNOVER

L'OTAN continue d'exploiter les outils qui lui sont propres pour aider les Alliés à grouper leurs besoins, à accroître leur production de défense et à fournir des capacités de pointe.

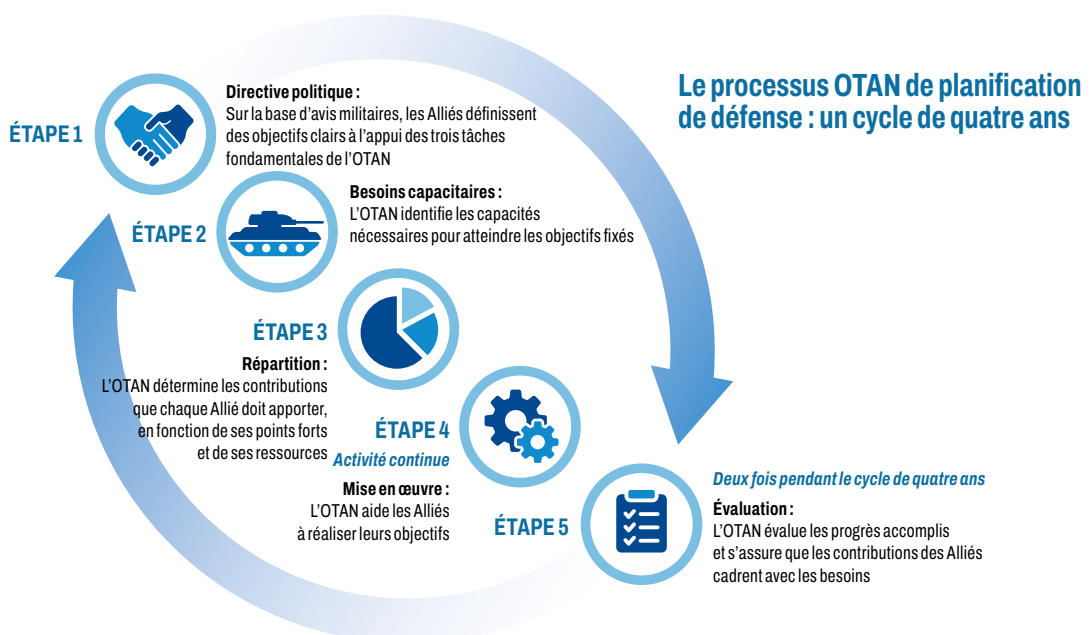
Pour l'OTAN, il est impératif que les forces armées de ses pays membres disposent de tous les outils et de toutes les capacités dont elles ont besoin. L'Alliance peut déjà compter sur son industrie de défense, qui rassemble les plus grands groupes du secteur. Toutefois, dans un environnement de sécurité de plus en plus tendu, les Alliés doivent produire *plus, plus* rapidement. Ils doivent travailler ensemble – aux côtés de partenaires comme l'Ukraine, l'Union européenne et l'Indo-Pacifique – pour accroître la production industrielle et accélérer l'innovation et l'adoption de nouvelles technologies.

Les Alliés peuvent consacrer une partie des fonds qu'ils se sont engagés à dépenser dans le cadre du nouveau plan d'investissement de défense de l'OTAN à l'expansion de leur base industrielle de défense, à l'innovation et à la mise en place de nouvelles lignes de production et de chaînes d'approvisionnement sûres. En 2025, ils ont accompli d'importants progrès pour ce qui est de la production de munitions.

Définir les besoins : le processus OTAN de planification de défense

Le principal mécanisme dont dispose l'Alliance pour faciliter le repérage, le développement et la mise à disposition des capacités de défense dont elle a besoin est le processus OTAN de planification de défense (NDPP). Ce processus consiste à fixer à chaque Allié un ensemble d'objectifs – en fonction de ce qu'il est juste et raisonnable d'attendre de lui – et à l'aider à les réaliser. Le NDPP comporte cinq grandes étapes. À l'étape 1, les Alliés élaborent une directive politique dans laquelle ils exposent les buts et objectifs généraux à atteindre. Ils y précisent notamment les types d'opérations que l'Alliance doit être en mesure

de mener et les capacités qui sont nécessaires à cet effet. Cette directive sert de base pour l'étape 2, celle où les commandements stratégiques de l'OTAN déterminent plus précisément les capacités minimales requises pour répondre aux objectifs arrêtés. À l'étape 3, les besoins militaires à satisfaire sont répartis entre tous les Alliés. Chacun d'entre eux se voit attribuer un ensemble d'objectifs capacitaires qu'il est chargé de mettre en œuvre. Dans le cadre de l'étape 4, l'OTAN s'emploie à faciliter le travail des Alliés, notamment en les aidant à développer ensemble de nouvelles capacités.



Enfin, l'étape 5 consiste à examiner les progrès accomplis, sur la base des données transmises par les Alliés, et à évaluer l'avancement de la réalisation, au niveau national, des objectifs capacitaires. La guerre d'agression déclenchée par la Russie contre l'Ukraine a provoqué une prise de conscience. En juin 2025, dans le cadre du NDPP, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont adopté un nouvel ensemble d'objectifs capacitaires ambitieux. Ils ont ainsi défini les forces et les capacités à fournir par les Alliés, prévoyant notamment la multiplication par cinq des moyens consacrés à la défense aérienne et antimissile, ainsi que la mise à disposition de milliers de chars et de véhicules blindés en plus et de millions d'obus d'artillerie supplémentaires. Ils se sont également engagés à doubler les capacités logistiques, d'approvisionnement, de transport et de soutien médical. Les pays de l'Alliance investissent par ailleurs dans l'acquisition de navires de guerre, d'aéronefs, de drones, de systèmes de missile à longue portée et de capacités cyber et spatiales.

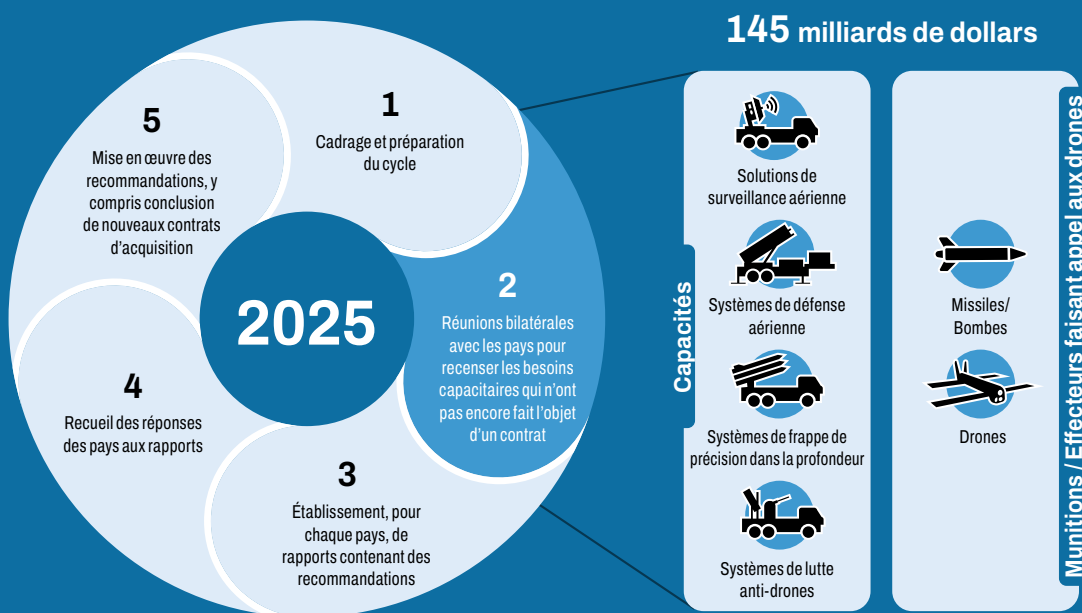
Regrouper les besoins des Alliés pour envoyer un signal de demande clair

Au sein de l'OTAN, les Alliés peuvent s'associer pour développer et acquérir rapidement de nouvelles capacités militaires. Ensemble, ils ont plus de pouvoir d'achat et sont en mesure de signifier clairement à l'industrie l'ampleur de leurs besoins. Ils peuvent ainsi réaliser des économies d'échelle, améliorer la planification et accroître la production industrielle. Suivant cette logique, l'OTAN a mis au point un mécanisme grâce auquel les Alliés qui le souhaitent peuvent, à intervalles réguliers, combiner leurs besoins et lancer des projets multinationaux visant la fourniture de capacités. Ce mécanisme a été baptisé « processus cyclique pour l'agrégation de la demande » (REPEAD).

Le processus cyclique pour l'agrégation de la demande

En 2025, le REPEAD a entamé son deuxième cycle, principalement axé sur les munitions tactiquement décisives (Air) comme les missiles, les bombes, les drones et les systèmes de frappe de précision dans la profondeur, ainsi que sur les systèmes de défense aérienne, notamment les capacités de lutte antidrones et les moyens de surveillance aérienne. L'OTAN a ainsi pu établir que les besoins en munitions et en capacités des pays atteignaient une valeur de 145 milliards de dollars. Elle travaille maintenant avec les Alliés et l'industrie à faire en sorte que ces besoins soient satisfaits rapidement et au meilleur coût.

Au cours du cycle 2026, l'OTAN se concentrera sur les munitions tactiquement décisives (Mer), les capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, et certains besoins relatifs au milieu terrestre.



Renforcer l'industrie de défense de part et d'autre de l'Atlantique

Depuis l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, en 2022, les Alliés ont lancé plusieurs initiatives destinées à renforcer leurs industries de défense. Ils ont notamment adopté

en février 2025 un plan d'action actualisé sur la production pour la défense, qui vise à accroître les capacités et la production des acteurs du secteur. Ce plan porte également sur la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, les acquisitions conjointes, l'interopérabilité ou encore le développement des échanges avec les pays partenaires, notamment l'Ukraine.

Coopération de l'OTAN avec l'industrie de défense en 2025

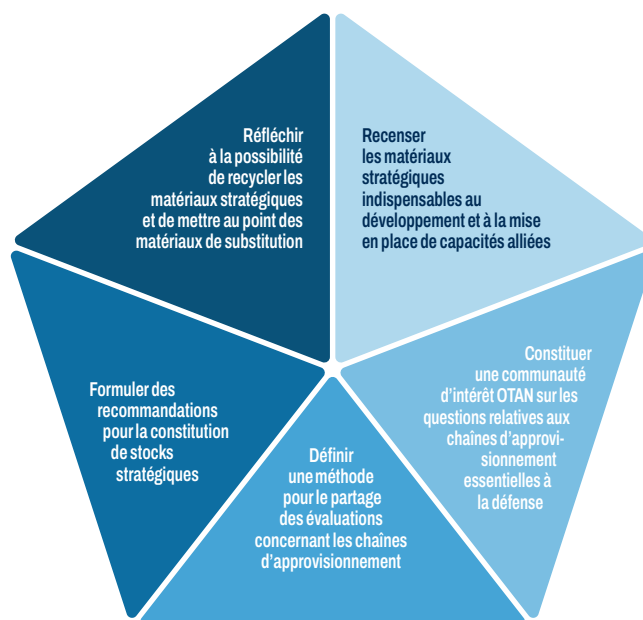
- **Production de défense** – En juin 2025, les Alliés ont décidé de donner à l'industrie de défense de la visibilité sur la demande, sur la base des objectifs capacitaires arrêtés par l'OTAN, afin de l'aider à planifier la production.
- **Acquisitions de défense** – L'OTAN aide les Alliés à grouper leurs besoins en capacités de défense essentielles, comme les munitions et les systèmes de défense aérienne et antimissile, afin de favoriser les acquisitions conjointes, qui sont moins coûteuses et plus efficaces.
- **Chaînes d'approvisionnement** – L'OTAN aide les Alliés à sécuriser leurs approvisionnements en matières premières critiques qui sont essentielles à la fabrication de systèmes et d'équipements de défense avancés.
- **Partenariats** – L'OTAN continue de chercher à renforcer l'industrie de défense en travaillant directement avec l'Ukraine et au travers d'une coopération de plus en plus étroite avec des partenaires engagés comme l'Australie, le Japon, la République de Corée et la Nouvelle-Zélande, ainsi que l'Union européenne.

Chaînes d'approvisionnement essentielles

Il ne peut y avoir d'industrie de défense saine et robuste sans chaînes d'approvisionnement saines et robustes. C'est pourquoi l'Alliance doit renforcer la résilience de ses filières d'approvisionnement. Alors que ces dernières se mondialisent et deviennent à la fois plus complexes et plus exposées aux pressions géopolitiques, l'OTAN et les Alliés cherchent de nouveaux moyens de garantir la fiabilité et la redondance de leurs approvisionnements, particulièrement dans les secteurs critiques. Il est essentiel à cet égard de pouvoir faire converger les capacités industrielles civiles et militaires et de mettre en place des réseaux d'approvisionnement flexibles, robustes et diversifiés.

Depuis l'adoption, en 2024, de la feuille de route pour la sécurité des chaînes d'approvisionnement essentielles à la défense, et l'identification des 12 matières premières critiques qui sont essentielles à la défense, l'OTAN s'emploie à repérer et à éliminer les goulets d'étranglement dans l'ensemble de la filière de mise à disposition des capacités, depuis l'extraction des minerais jusqu'à la livraison des produits finis. Au sommet de La Haye, en 2025, 12 Alliés⁴ ont décidé de s'associer pour constituer des stocks de ces matières premières. L'OTAN recherche quant à elle les moyens d'aider les Alliés à recycler les matières critiques et à leur trouver des substituts.

Les cinq axes de travail de la feuille de route pour la sécurité des chaînes d'approvisionnement essentielles à la défense



⁴ Belgique, Canada, Danemark, Allemagne, Grèce, Italie, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Suède, Türkiye et Royaume-Uni.

Investir dans l'interopérabilité

L'interopérabilité est une exigence qui occupe une place centrale dans la prise de décision et la planification à l'OTAN. Sans elle, les forces des pays de l'Alliance ne pourraient pas œuvrer ensemble sur le terrain. En 2025, les Alliés ont réaffirmé leur engagement à améliorer l'interopérabilité de leurs forces, notamment en investissant davantage dans des capacités qui servent cet objectif.

L'OTAN a créé un instrument flexible, évolutif et adaptable qui permet aux Alliés de s'associer dans le cadre de projets dits à haute visibilité, axés sur les grandes priorités de la planification de défense, et de bénéficier alors de l'appui de l'Organisation pendant tout le cycle de vie des projets. Cette approche multinationale permet aux pays de l'Alliance, ainsi qu'à certains partenaires, de mettre à disposition des capacités clés qui faisaient défaut, de réaliser des économies et d'assurer l'interopérabilité des équipements dès leur conception.

Programme de logiciels interalliés pour services *cloud* et *edge*

Ce programme multinational est un projet à haute visibilité lancé par les ministres de la Défense au sommet de Washington, en 2024, dans le cadre de l'initiative de transformation numérique de l'OTAN. Il doit faciliter les opérations multimilieux par la mise à disposition de capacités essentielles pour la dorsale numérique de l'OTAN. En 2025, 16 pays membres⁵ (et le Commandement allié Opérations) se sont engagés à participer à ce programme, qui permettra aux forces nationales et au Commandement allié Opérations de créer, de stocker et de partager des informations classifiées plus rapidement, plus facilement et en toute sécurité, quel que soit le milieu, grâce à une intégration totale des réseaux, des plateformes, des armes, des capteurs et des données. En outre, grâce au recours à l'intelligence artificielle et à des solutions avancées d'analytique de données, les commandants pourront accéder plus rapidement aux données, ce qui améliorera la prise de décision.

5 Belgique, Canada, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Roumanie, Espagne, Suède, Royaume-Uni et États-Unis.

En plus des projets à haute visibilité, l'OTAN a lancé une initiative qui doit permettre aux Alliés et aux partenaires de partager des informations, de collaborer et de prendre des décisions dans le cadre d'opérations en utilisant des moyens et des capacités numériques réunis dans un réseau de mission fédéré. En complément de cette initiative, elle a lancé des projets comme la feuille de route pour l'interopérabilité numérique, qui vise à faire en sorte que l'Alliance soit prête pour l'ère du numérique, ou encore un travail normatif concernant les communications sans fil, qui contribue à façonner l'évolution des technologies de communication et favorise l'adoption de technologies commerciales à des fins militaires.

Capacités terrestres

Pour répondre à certains besoins, l'OTAN doit pouvoir compter sur des capacités terrestres. La mission du Groupe OTAN sur l'armement des forces terrestres (NAAG) est de faciliter le développement et la mise à disposition de capacités destinées aux forces terrestres des pays de l'Alliance, afin que le SACEUR dispose des moyens de combat nécessaires pour l'emporter. Le Groupe promeut l'interopérabilité entre les forces des pays de l'Alliance et celles des pays partenaires au travers de l'échange d'informations, de la normalisation du matériel et d'autres activités de coopération. En 2025, l'Alliance a bien avancé dans la modernisation de ses forces terrestres, la normalisation et le développement capacitaire, en cherchant systématiquement à faire progresser l'interopérabilité entre Alliés.

Au cours de l'année écoulée, les travaux ont porté sur les munitions – dossier d'importance critique – et l'interchangeabilité des munitions de tir indirect, les plateformes autonomes terrestres et les incidences de la guerre électromagnétique sur le milieu terrestre. Le NAAG a créé un sous-groupe chargé d'examiner la menace croissante que représentent les petits systèmes aériens sans pilote (classe 1) dans les environnements civil et militaire.

Navigation et capacités aériennes

Le milieu aérien revêt une importance majeure dans l'accomplissement des trois tâches fondamentales de l'Alliance. Tout au long de 2025, l'OTAN a continué de soutenir le développement de capacités destinées à l'aviation civile et à l'aviation militaire, au profit de la sécurité aérienne comme de la sûreté de l'espace aérien.

L'OTAN œuvre à plusieurs niveaux pour prévenir et atténuer les effets que les interférences avec les systèmes mondiaux de navigation par satellite peuvent avoir sur l'aviation. Ces interférences – qui sont parfois le fruit d'actes délibérés et relèvent alors de méthodes hybrides – peuvent porter atteinte à la sûreté et la sécurité des vols, et ont donc une incidence directe sur l'aviation civile. En 2025, le Comité de l'aviation de l'OTAN a adopté des mesures visant à faciliter la modernisation des équipements, le déploiement d'infrastructures au sol et le développement d'un système de suivi et de signalement plus agile.



Un aéronef télépilote MQ-9B « SeaGuardian » configuré pour la lutte anti-sous-marine
– Polygone d'essai de la marine des États-Unis, Californie du Sud, février 2025. © General Atomics 2025.

Systèmes de détection et d'évitement pour les UAS – Une avancée considérable pour la mise en œuvre de la puissance aérienne

Depuis plusieurs décennies, les systèmes aériens sans pilote (UAS) volent dans des zones de l'espace aérien réservées aux usages militaires. Cela fait peser une lourde charge sur les structures européennes de gestion de l'espace aérien, déjà fort sollicitées, et limite la mobilité géographique de ces systèmes.

La première norme OTAN sur les systèmes de détection et d'évitement pour les UAS, publiée en août 2025, vise à régler ce problème. Elle ouvre des perspectives très intéressantes car dès lors qu'ils seront équipés d'un système anticollision, les UAS auront une liberté de mouvement bien plus importante et seront en mesure de produire des effets opérationnels partout où cela sera nécessaire. Cette norme a été établie avec l'aide de partenaires de l'industrie de toute l'Alliance et le précieux concours des autorités civiles et militaires.

Les premiers systèmes conformes à cette norme devraient être déployés sur des aéronefs General Atomics MQ-9B Protector, que les Alliés sont en train d'acquérir en grand nombre pour les besoins des milieux aérien et maritime.

Les systèmes de détection et d'évitement pour les UAS représentent un progrès de taille dans le domaine de l'aviation sans pilote. Ils amélioreront la sûreté de l'espace aérien pour tous les utilisateurs et permettront aux forces de projeter leur puissance aérienne avec plus de réactivité, y compris au-delà des frontières.

La guerre électromagnétique compte parmi les grandes priorités de l'Alliance. Dans le milieu aérien, elle a des incidences directes sur les systèmes avec et sans pilote, s'agissant en particulier des communications, de la navigation et de la détection. La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a rappelé aux Alliés la nécessité pressante de moderniser leurs capacités de guerre électromagnétique et en particulier leurs moyens de protection contre les attaques électromagnétiques d'acteurs hostiles. L'Alliance continue d'investir dans des capacités propres à lui assurer une supériorité sur l'ensemble du spectre électromagnétique et à renforcer son dispositif de dissuasion et de défense.

Capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance

L'OTAN continue de renforcer sa capacité de mener des missions de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (ISR) à l'appui de la dissuasion et de la défense.

Le développement de la future capacité de surveillance et de contrôle de l'Alliance, initiative la plus vaste et la plus ambitieuse jamais lancée par les Alliés, avance comme prévu et permettra de mettre en place une capacité réseautique, totalement intégrée, de surveillance et de contrôle de la gestion du combat. Une toute nouvelle plateforme destinée à remplacer l'actuel avion équipé du système aéroporté de détection et de contrôle (AWACS) est également en cours de développement.

Le programme allié de surveillance permanente depuis l'espace a atteint sa capacité opérationnelle initiale en décembre 2025. Ce projet phare de l'OTAN doit permettre d'assurer une surveillance en continu depuis l'espace à l'appui des missions et des opérations de l'Alliance et de la prise de décision stratégique. Les capacités ISR spatiales sont maintenant intégrées dans les processus d'analyse et d'attribution des tâches du Commandement allié Opérations, ce qui permet aux chefs militaires de disposer en temps utile de renseignements fiables, axés sur la mission. La prise de décision s'en trouve améliorée, tout comme la capacité de l'Alliance d'agir rapidement et en toute cohésion.

En plus de ces nouvelles capacités, l'OTAN possède une flotte d'aéronefs télépilotés haute altitude et longue endurance, les RQ-4D Phoenix, exploités par la Force ISR, une unité multinationale OTAN basée à Sigonella (Italie). Cette force contribue à assurer, nuit et jour et par tout temps, la surveillance radar de vastes étendues terrestres et maritimes, et elle ne cesse d'accroître son rythme opérationnel pour concourir aux missions des Alliés dans toute la zone euro-atlantique.

Capacités maritimes

Dès qu'elle le peut, l'OTAN encourage et facilite l'innovation et la collaboration dans le domaine du développement de capacités maritimes. La stratégie maritime de l'Alliance, adoptée en 2025, fait du milieu maritime un espace incontournable pour la dissuasion, la défense et le combat. Elle donne la priorité à la protection des infrastructures maritimes d'importance critique et engage l'Alliance à intégrer pleinement les opérations maritimes dans les opérations multimilieux, notamment en recourant largement à des systèmes sans pilote.

S'agissant du milieu maritime, des progrès notables ont été accomplis en matière de normalisation, et des étapes importantes ont été franchies pour ce qui est des communications numériques sous-marines et du commandement et contrôle des drones. L'OTAN est également en train de créer une dorsale numérique sous-marine sécurisée à l'appui du commandement et contrôle et du partage de données. Le réseau de mission allié pour l'espace de bataille sous-marin, projet porté par 12 Alliés et un partenaire⁶ qui s'inscrit dans le cadre de l'initiative « Océan numérique », vise à créer une architecture internet sous-marine qui garantira la fiabilité des communications sous-marines et au-dessus de la surface et facilitera la collecte de données. Ce projet est important parce qu'il permettra de combler des lacunes capacitaires en matière de lutte anti-sous-marine, d'infrastructures sous-marines critiques et de lutte pour la maîtrise des fonds marins. En outre, il orientera l'industrie dans le développement de moyens interopérables essentiels au succès de la mission.

Le Groupe OTAN sur l'armement des forces navales a organisé un nouvel exercice, appelé Dragon's Den, pour aider les Alliés à évaluer dans quelle mesure leurs projets maritimes nationaux pourraient se prêter à une collaboration, en particulier pour ce qui a trait aux systèmes de commandement et de contrôle, aux véhicules sans pilote multirôles, à la défense antitorpilles et aux opérations sous-marines avancées.

Jeu de guerre en milieu maritime

En juin 2025, l'OTAN a organisé, dans le cadre de l'initiative « Océan numérique », un jeu de guerre (ou *war game*) qui visait à faire la démonstration des performances de certains systèmes sans pilote. Cet événement, qui a réuni des acteurs de différentes entités OTAN ainsi que des experts du *wargaming* du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de Suède, a permis de confronter des systèmes de nouvelle génération à des plateformes navales classiques telles que des frégates, des corvettes, des avions de patrouille maritime et des sous-marins. L'idée était de mesurer et de comparer les performances de ces technologies émergentes et de rupture. Les résultats viendront alimenter les travaux de la cellule innovation X de l'OTAN – qui portent sur une flotte de systèmes autonomes destinés à assurer une surveillance et à donner une image de la situation maritime – et renforcer la posture de défense globale de l'Alliance. Ils seront également utilisés dans le cadre du processus OTAN de planification de défense.

L'édition 2026 de ce jeu de guerre devrait être axée sur la mise en place d'une barrière anti-sous-marine formée par un réseau de capteurs et de véhicules sous-marins sans pilote.



Le Online Oceans Solar Scout, drone maritime autonome longue endurance, pendant l'exercice REPMUS 25 – Portugal, septembre 2025.

⁶ Canada, Danemark, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Royaume-Uni, États-Unis et Australie (pays partenaire).

Centre OTAN pour la recherche et l'expérimentation maritimes

En 2025, le Centre pour la recherche et l'expérimentation maritimes, implanté à La Spezia (Italie), a fait la démonstration d'un certain nombre de nouvelles technologies de capteurs et de nouveaux outils capables d'améliorer la protection des infrastructures sous-marines critiques. Ce Centre, qui dispose d'une flotte de systèmes maritimes sans pilote, a mis au point des techniques avancées de traitement des signaux, d'apprentissage automatique et de fusion de données qui illustrent sa capacité à détecter des activités sous-marines suspectes et à y réagir.

Dans le cadre de l'exercice d'interopérabilité Coalition Warrior (CWIX 25), la coopération entre le Centre et la cellule innovation X-Baltique a été particulièrement fructueuse. Les signaux anormaux détectés en temps réel à la mer ont été pris en charge par la plateforme déployée en Pologne pour les besoins de l'exercice.



Exercice de mouillage d'ancre depuis l'Alliance, le navire de recherche de l'OTAN – Mer Baltique, juin 2025.

Capacités spatiales

Au cours des dix dernières années, le secteur spatial commercial a connu une période de croissance et d'innovation sans précédent. Si l'Alliance veut exploiter, au profit de la défense et de la sécurité, tout ce que les technologies spatiales ont à offrir, elle doit impérativement développer sa coopération avec des entreprises privées actives sur ce marché.

En février 2025, l'OTAN a adopté sa toute première stratégie relative au secteur spatial commercial. Il est prévu dans cette stratégie que l'Alliance renforce ses relations avec des partenaires du secteur privé et se trouve ainsi mieux à même de tirer parti de l'offre de services spatiaux commerciaux, en pleine expansion. En outre, la stratégie contribuera à la mise en œuvre de la politique spatiale globale de l'OTAN en fixant des priorités claires qui permettront d'étoffer les capacités de l'Alliance et d'accroître sa résilience.

Dans le cadre du projet STARLIFT, les Alliés mettent en place un cadre qui vise à garantir un accès flexible à des capacités de lancement spatial d'un bon rapport coût-efficacité. Par ailleurs, le programme NORTHLINK rassemble des Alliés qui s'emploient à créer une capacité multinationale de communication par satellite dans l'Arctique. La militarisation accrue de cette région par la Russie et par des compétiteurs stratégiques est une source de préoccupation pour l'Alliance. Le programme NORTHLINK fera appel à des capacités publiques et privées propres à renforcer la résilience des moyens de communication.

L'Arctic Space Forum de l'OTAN

En novembre 2025, l'OTAN et le ministère finlandais de la Défense ont organisé le tout premier *Arctic Space Forum*, à Helsinki. L'objectif était d'examiner comment les capacités spatiales peuvent contribuer à la dissuasion, à la résilience et à la connaissance de la situation dans le Grand Nord. Ce forum a notamment réuni la secrétaire générale déléguée de l'OTAN, le ministre finlandais de la Défense, les ministres norvégien et danois de la Défense, ainsi que le ministre islandais des Affaires étrangères. Les échanges ont porté sur l'importance stratégique de l'Arctique pour le commerce, le transport et les communications entre l'Amérique du Nord et l'Europe, ainsi que sur les menaces qui pèsent actuellement sur la sécurité de l'Arctique, notamment le changement climatique, l'intensification de la compétition internationale et la présence militaire accrue de la Russie dans la région. Les participants ont également réfléchi à la manière dont les solutions spatiales pourraient aider l'OTAN à avoir une meilleure image de la situation et, plus largement, à renforcer sa posture de dissuasion et de défense.

Inventer l'avenir : une alliance novatrice

Pour rester performante, l'Alliance doit impérativement tirer un avantage décisif des technologies. En 2025, l'OTAN a donc continué de développer et d'élargir son écosystème d'innovation, qui rassemble les Alliés, les partenaires, l'industrie et les milieux universitaires.

L'Organisation OTAN pour la science et la technologie (STO) cherche à répondre aux besoins de l'Alliance, en constante évolution, en encourageant l'innovation, en fournissant des avis d'experts et en proposant des solutions scientifiques. Elle s'appuie sur un réseau de plus de 5 000 chercheurs, scientifiques et ingénieurs spécialisés dans les questions de défense et de sécurité, le plus vaste groupement de ce type au monde. Chaque année, ces experts mènent plus de 450 activités de recherche qui trouvent des applications dans tous les milieux d'opération. Leurs travaux portent sur une vaste gamme de disciplines, allant de la physique aux sciences humaines en passant par les sciences de l'information.

En 2025, la STO a commencé à mettre en œuvre une nouvelle stratégie pour la science et la technologie, qui reflète la ferme volonté de l'Alliance de disposer, à l'échelle collective, du leadership technologique, d'une forte capacité de résilience et d'un niveau de préparation adéquat pour l'exécution des trois tâches fondamentales. Cette stratégie énonce une vision claire : l'Alliance doit faire mieux que ses compétiteurs stratégiques et ses adversaires potentiels en appliquant les connaissances scientifiques dont elle dispose et en adoptant les technologies émergentes avec la rapidité voulue. La STO a également publié un rapport sur les tendances qui se dessinent dans le domaine de la science et de la technologie pour la période 2025-2045, dans lequel elle présente les technologies émergentes qui seront décisives pour l'OTAN à l'avenir, insistant tout particulièrement sur les bouleversements dont sont porteuses l'intelligence artificielle, les technologies quantiques et les biotechnologies.

L'Accélérateur OTAN d'innovation de défense pour l'Atlantique Nord (DIANA) a été créé en 2023 pour repérer des technologies innovantes à double usage et en accélérer le développement à l'échelle de l'Alliance. Il met en relation des entreprises ayant des solutions innovantes à proposer avec des utilisateurs du secteur militaire, des mentors et des investisseurs pour que ces solutions puissent être développées, validées et adoptées de manière accélérée. L'idée est d'aider l'OTAN à relever certains défis opérationnels urgents et à garder un avantage décisif dans le domaine des technologies de défense. Le DIANA met à la disposition des acteurs de l'innovation un réseau unique en son genre de 23 accélérateurs et de plus de 200 centres d'essais répartis sur tout le territoire de l'Alliance, grâce auquel ils peuvent tester leurs produits et recevoir un retour du terrain. En janvier 2025, le DIANA a accueilli pour six mois un groupe de plus de 70 entreprises – le deuxième depuis sa création –, qui se sont concentrées sur le développement de leurs solutions technologiques, l'élargissement de leur réseau de partenaires

commerciaux et la création de liens avec le monde de la défense. En décembre 2025, 150 entreprises ont été sélectionnées pour former le troisième groupe. Elles tenteront d'apporter des réponses innovantes à 10 défis majeurs qui se présentent dans le domaine de la défense et de la sécurité, relatifs notamment à l'autonomie et aux systèmes sans pilote, à l'énergie, à la résilience humaine et aux biotechnologies, ainsi qu'aux infrastructures critiques et aux questions logistiques. En 2025, le DIANA a en outre développé son service d'adoption rapide, qui soutient les entreprises novatrices sélectionnées en facilitant la passation de contrats de prototypage (stade de la recherche-développement) et l'attribution de contrats de production et d'acquisition.

Le **fonds OTAN pour l'innovation (NIF)** est le tout premier fonds de capital-risque multisouverain au monde. Il bénéficie du soutien de 24 Alliés⁷, qui ont déjà versé plus d'un milliard d'euros au total. Créée en 2022, cette entité privée autonome investit dans des start-up *deep tech* et dans des fonds conformes aux intérêts de l'OTAN, spécialisés dans la défense, la sécurité et la résilience. En 2025, le NIF a investi dans huit start-up et deux fonds, portant ainsi son portefeuille à 26 entreprises et fonds. Les entreprises qu'il soutient ont participé à huit exercices de l'OTAN, en particulier REPMUS et l'exercice de la cellule innovation X-Baltique, et trois d'entre elles ont conclu des contrats avec des gouvernements et des industriels des pays de l'Alliance.

Pour une adoption plus rapide des nouvelles technologies

Conscients de la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des solutions innovantes et des nouvelles technologies, les dirigeants des pays de l'Alliance ont entériné, en 2025, au sommet de La Haye, un plan d'action devant leur permettre de capitaliser plus rapidement sur les progrès de la technologie en accélérant les processus d'acquisition et d'intégration, en dérisquant les nouveaux produits, et en faisant en sorte que les solutions novatrices soient mieux adaptées aux besoins militaires des Alliés. Dans le prolongement de ce plan, l'OTAN se concentre sur deux initiatives clés : la cellule innovation X et les polygones d'innovation. Six Alliés⁸ se sont engagés à mettre en place cinq polygones d'innovation OTAN qui, avec les centres d'essai affiliés au DIANA, permettront aux Alliés et à l'Organisation de tester, d'ajuster et de valider les nouvelles solutions technologiques.

7 Belgique, Bulgarie, Tchéquie, Danemark, Estonie, Finlande, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Espagne, Suède, Türkiye et Royaume-Uni.

8 Estonie, Finlande, Italie, Lettonie, Pays-Bas et Suède.

Dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), les innovations continuent de se succéder à un rythme soutenu. En 2025, l'OTAN s'est employée à exploiter l'IA et les technologies émergentes. Bien qu'occupée à mettre en œuvre la version révisée de sa stratégie pour l'intelligence artificielle, en élaborant des formations et des feuilles de route pour l'adoption de l'IA, elle a lancé plusieurs projets pilotes, comme l'évaluation et la boîte à outils OTAN pour une utilisation responsable de l'IA, qui entendent faire en sorte que ces technologies porteuses de changement soient utilisées de manière responsable par les services de l'Organisation. Ces projets portent essentiellement sur les incidences de l'IA pour la défense et la sécurité.

Dans le droit fil de ces initiatives, l'Agence OTAN d'information et de communication a ainsi finalisé l'acquisition du *Maven Smart System NATO* de Palantir, un système destiné au Commandement allié Opérations qui viendra renforcer les capacités opérationnelles de l'OTAN. Ce système fait appel à des technologies d'IA avancées pour améliorer l'analyse de données, les processus de prise de décision et les réponses stratégiques dans le contexte de la guerre moderne. Il a été utilisé pour la première fois au mois de mai, pendant l'exercice Steadfast Deterrence 2025, auquel participaient les trois commandements alliés de forces interarmées (Brunssum, Naples et Norfolk). Par ailleurs, l'OTAN a commencé à déployer à l'échelle de l'Organisation une solution d'IA qui facilite le suivi, l'analyse et la compréhension de l'environnement informationnel.

En 2025, la STO a continué de remettre aux hauts responsables de l'Alliance des avis scientifiques stratégiques en matière d'IA, notamment dans le cadre des rapports de recherche du conseiller scientifique de l'OTAN. Elle a par ailleurs produit un rapport sur les tendances qui se dessinent dans le domaine de la science et de la technologie pour la période 2025-2045, dans lequel il est indiqué que l'IA et les technologies quantiques sont les innovations qui auront le plus fort impact dans le domaine de la sécurité. Une partie de ce rapport est également consacrée à l'analyse des incidences de l'IA sur la défense et la stabilité mondiale, à l'heure où l'OTAN définit l'avenir de l'innovation en matière de sécurité.

En 2025, la **communauté transatlantique du quantique** a entamé sa deuxième année de travaux, sous la présidence du Royaume-Uni et la vice-présidence des Pays-Bas. Les pays qui collaborent au sein du groupe se sont penchés sur les vulnérabilités de l'approvisionnement en matériaux nécessaires au quantique et sur l'adoption de cette technologie pour les communications à l'échelle de l'OTAN. Son réseau d'industriels du secteur, qui vise à resserrer les liens entre les écosystèmes des pays de l'Alliance, s'étend rapidement. L'OTAN est en train d'établir une feuille de route pour aligner ses activités sur la stratégie relative aux technologies quantiques.

Les Alliés doivent s'assurer que leurs forces armées disposent des capacités les plus performantes. Dans le domaine des **biotechnologies** et de **l'amélioration humaine**, de nombreuses solutions – comme la télémédecine et la fourniture de sang au point d'intervention – sont déjà déployées et aident à protéger les troupes des pays de l'Alliance. On enregistre aussi des progrès encourageants dans le développement de vêtements biotechnologiques permettant de détecter les signes de fatigue ou d'infection chez les soldats. Les technologies du futur pourraient améliorer les capacités physiques, cognitives et sensorielles. La toute première conférence de l'OTAN sur les biotechnologies, qui s'est tenue en octobre 2025 et a été ouverte par le secrétaire général de l'Organisation et le premier ministre belge, a été l'occasion de consacrer le rôle de premier plan que joue l'Alliance dans le domaine des biotechnologies appliquées à la défense et la sécurité.

En 2025, **le programme OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité** a continué de soutenir des projets scientifiques en lien avec la sécurité. Il a contribué au développement des écosystèmes scientifiques des pays de l'Alliance et des pays partenaires. Plus d'un quart des activités en cours portent sur l'innovation et sur les technologies émergentes et les technologies de rupture. On citera par exemple la mise au point de drones coopératifs autonomes et le reroutage des flux d'information internet dans l'espace.

Cellule innovation X-Baltique

Dans le milieu marin, la conflictualité est de plus en plus marquée. Les infrastructures sous-marines critiques, en particulier, sont la cible de menaces toujours plus sophistiquées. Face à cette réalité, le Commandement allié Transformation de l'OTAN (ACT) a adopté une approche nouvelle de la sûreté maritime et de l'innovation. Il a notamment lancé une initiative phare, la cellule innovation X-Baltique, qui vise à accélérer le déploiement de systèmes maritimes sans pilote, à intégrer l'IA dans les opérations navales et à sécuriser les infrastructures sous-marines de l'Alliance. En juin 2025, l'ACT, le Centre pour la recherche et l'expérimentation maritimes, les États-Unis et la France ont déployé plus de 60 systèmes sans pilote en mer Baltique pour des démonstrations opérationnelles qui se sont étalées sur trois semaines. Ces systèmes ont ainsi été mis à l'épreuve en conditions réelles, ce qui a permis d'évaluer dans quelle mesure ils peuvent aider les Alliés à déceler les dangers et à se faire une idée plus précise de la situation.

RÉSOLUS FACE À L'AGRESSEUR : LES ALLIÉS CONTINUENT DE SOUTENIR L'UKRAINE

L'OTAN est déterminée à faire en sorte que l'Ukraine dispose des moyens nécessaires pour se défendre et soit en mesure de négocier une paix durable. En effet, la sécurité et la prospérité de l'Ukraine sont l'affaire non seulement des Ukrainiens, mais aussi de l'Alliance et de tous les pays qui la composent.

La Russie mène à grande échelle une guerre d'agression brutale contre l'Ukraine, qui dure depuis plus de quatre ans maintenant. Les Ukrainiens continuent de se défendre avec courage, et le soutien apporté par les Alliés fait une vraie différence sur le terrain. Dans le cadre de l'initiative PURL, les Alliés et les partenaires achètent auprès des États-Unis des équipements militaires qui sont indispensables à l'Ukraine, tandis que l'OTAN soutient elle aussi Kyïv au travers du programme de formation et d'assistance à la sécurité (NSATU) et de l'ensemble complet de mesures d'assistance (CAP) ainsi que par l'intermédiaire du Centre d'analyse, d'entraînement et de formation (JATEC), implanté à Bydgoszcz (Pologne).

Si les Alliés fournissent à l'Ukraine une assistance en matière de sécurité, c'est pour hâter la fin de la guerre et créer les conditions d'une paix juste et durable. D'ici là, il est indispensable que l'Alliance continue d'aider le pays pour qu'il puisse se défendre aujourd'hui et décourager toute nouvelle agression russe demain.

Au sommet de La Haye, en 2025, les Alliés ont rappelé que la sécurité de l'Ukraine contribuait à leur propre sécurité et ont réaffirmé qu'ils soutiendraient ce pays ainsi qu'ils s'y étaient engagés souverainement. Ils sont convenus dans cet esprit que les aides qui concourent directement à la défense de l'Ukraine et au développement de son industrie de défense entreraient dans le calcul de leurs dépenses de défense.

Par ailleurs, tout au long de 2025, dans l'enceinte du Conseil OTAN-Ukraine, les Alliés et Kyïv ont poursuivi leur dialogue politique et approfondi leur coopération, notamment en ce qui concerne l'innovation, la résilience, la sécurité énergétique et les réformes internes. Ils se sont réunis dans cette configuration à l'occasion de chacune des réunions des ministres des Affaires étrangères et des ministres de la Défense des pays de l'OTAN.

Aider l'Ukraine à se défendre aujourd'hui

Initiative PURL (liste des besoins priorités de l'Ukraine)

Lancée le 14 juillet 2025, à l'occasion d'un entretien entre le secrétaire général, Mark Rutte, et le président américain, Donald Trump, l'initiative PURL instaure un mécanisme essentiel qui permet d'aider l'Ukraine à tenir la ligne de front et à défendre son espace aérien et ses infrastructures critiques, notamment ses infrastructures énergétiques. Grâce à cette initiative, capitale pour son avenir, l'Ukraine reçoit des équipements de défense dont elle a un besoin urgent, que les Alliés et les partenaires achètent pour elle auprès des États-Unis, seul pays capable de fournir les quantités voulues. Parmi les matériels concernés figurent d'importantes capacités de défense aérienne, notamment des munitions pour les systèmes de défense aérienne, comme les intercepteurs Patriot, et des munitions pour le système de roquettes d'artillerie à mobilité élevée (HIMARS) M142, ainsi que des moyens d'artillerie longue portée. Les équipements fournis proviennent directement des stocks et des sites de production américains.

En décembre 2025, plus de deux tiers des Alliés et deux partenaires, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, avaient apporté des contributions à cette initiative.



Le secrétaire général avec le président ukrainien, Volodymyr Zelensky – Kyïv (Ukraine), août 2025.

Programme OTAN de formation et d'assistance à la sécurité (NSATU)

Le NSATU est l'un des dispositifs que l'OTAN a mis en place pour soutenir l'Ukraine. C'est un centre de commandement qui coordonne les activités de formation militaire et de soutien logistique organisées au profit du pays. Il permet principalement de fournir à Kyïv les matériels dont il a absolument besoin sur le champ de bataille pour être en mesure de réagir sans délai (selon le concept « fight tonight »). Il a par ailleurs pour mission d'accompagner le développement des forces armées ukrainiennes et d'aider le pays à progresser sur la voie de l'interopérabilité avec l'OTAN. Le NSATU est implanté à Wiesbaden (Allemagne) et dispose de plusieurs plateformes logistiques sur le flanc oriental de l'Alliance.

Aider l'Ukraine à décourager toute nouvelle agression et à se défendre demain

En plus de fournir un soutien opérationnel à Kyïv, l'OTAN promeut la coopération entre les entreprises de défense des Alliés et celles de l'Ukraine. Conformément à l'engagement qu'ils ont pris au sommet de l'OTAN de 2024 en faveur d'un renforcement de leurs capacités industrielles, les Alliés continuent de favoriser et d'élargir la coopération avec l'industrie de défense ukrainienne.

En 2025, désireuse de soutenir davantage encore la base industrielle ukrainienne, l'OTAN a réfléchi à de nouvelles sources de financement et aux moyens d'intégrer l'industrie ukrainienne dans l'écosystème industriel de l'Alliance.

Fonds d'affectation spéciale pour le NSATU

Le fonds d'affectation spéciale pour le NSATU, géré par le Royaume-Uni, sert à acquérir rapidement des biens et services dont l'Ukraine a besoin d'urgence à des fins opérationnelles. Il permet ainsi de remédier à des insuffisances immédiates que d'autres mécanismes internationaux ne peuvent prendre en charge, et il autorise une certaine marge de manœuvre grâce à la coordination étroite qui s'exerce avec les forces armées ukrainiennes. La valeur totale des contributions que les Alliés et les partenaires ont mises à la disposition de ce fonds en 2025 s'élevait à quelque 198 millions d'euros. Des contrats ont déjà été passés pour 20 projets.

Ensemble complet de mesures d'assistance (CAP)

En 2025, l'OTAN a continué de soutenir l'Ukraine au travers du CAP, qui comprend deux grands axes de travail : sur le court terme, la fourniture d'une assistance sous la forme de moyens militaires non létaux visant à répondre aux besoins urgents notifiés par l'Ukraine, et, sur le plus long terme, l'appui aux réformes et au relèvement du pays au travers de projets de renforcement des capacités.

Au 31 décembre 2025, la valeur totale des contributions au fonds d'affectation spéciale CAP fournies par les Alliés et les partenaires⁹ atteignait 1,3 milliard d'euros. Plus de 100 projets portant sur le court et le long terme sont ainsi pris en charge. Parmi les grandes réussites, on citera l'« Operation Renovator », un ambitieux projet dans le cadre duquel l'OTAN travaille à la reconstruction et à la modernisation de cinq centres de réadaptation médicale en Ukraine, ainsi que l'aide apportée à plus de 1,3 million d'anciens combattants par l'intermédiaire du ministère ukrainien des Vétérans. Par ailleurs, l'OTAN a élaboré une feuille de route pour l'interopérabilité avec l'Ukraine, qui vise à aider le pays à adopter les normes OTAN, à se familiariser avec les équipements militaires des Alliés et à progresser vers l'interopérabilité totale avec l'OTAN. L'Alliance aide aussi l'Ukraine à établir des mécanismes efficaces et transparents d'acquisition d'équipements de défense.

Bulgaria 2025

Grâce à des fonds provenant du CAP, l'Ukraine a participé à Bulgaria 2025, exercice OTAN de gestion des situations d'urgence placé sous direction civile, en envoyant des secouristes et en mettant à disposition des véhicules d'intervention et des navires de sauvetage. Dans le cadre de cet exercice, fondé sur un scénario de crise complexe, les équipes ukrainiennes ont travaillé en étroite collaboration avec celles des Alliés et d'autres pays partenaires, renforçant leur interopérabilité dans des domaines tels que la recherche et le sauvetage en milieu urbain, le sauvetage en milieu aquatique et la réponse aux menaces CBRN (chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires).

La Russie annexe la Crimée en toute illégalité et commence son agression dans l'est de l'Ukraine.

2014

L'OTAN condamne l'annexion, illégale, de la Crimée par la Russie.

Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN conviennent d'une série de mesures destinées à aider l'Ukraine à assurer sa sécurité.

2016



Sommet de Varsovie

L'OTAN adopte le CAP, dont le but est de fournir à l'Ukraine un soutien pratique et des moyens non létaux.

24 février 2022

La Russie se lance dans une invasion à grande échelle de l'Ukraine.

2022



Sommet de Madrid

L'OTAN et l'Ukraine étoffent le CAP pour qu'il couvre en particulier la fourniture des équipements non létaux dont l'Ukraine a besoin d'urgence, le relèvement du pays et ses réformes à long terme, et le renforcement dans la durée de l'interopérabilité avec l'OTAN.

⁹ Australie, Irlande, Japon, République de Corée, Nouvelle-Zélande et Suisse.

Centre d'analyse, d'entraînement et de formation (JATEC)

Premier organisme civilo-militaire mis en place conjointement par l'OTAN et l'Ukraine, le JATEC fait partie de la structure de commandement de l'Organisation. Il a été inauguré le 17 février 2025. Au sein du JATEC, personnels OTAN et personnels ukrainiens travaillent main dans la main pour tirer des enseignements de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et adapter en conséquence les stratégies, les politiques et les opérations de Kyïv et celles de l'Alliance. Au cours de sa première année d'existence, le JATEC a contribué à l'organisation de concours d'innovation portant sur la lutte contre les bombes planantes, les technologies de lutte antidrones et l'innovation médicale.

En outre, dans le contexte du JATEC, l'Ukraine et les Alliés ont des échanges utiles sur l'évolution et l'adaptation des capacités et de la production de l'industrie de défense.

Coopération OTAN-Ukraine en matière d'innovation

L'OTAN et l'Ukraine continuent de mener ensemble des activités destinées à favoriser l'innovation dans le domaine de la défense, en s'appuyant sur la feuille de route pour la coopération OTAN-Ukraine en matière d'innovation, entérinée au sommet de 2024. La collaboration directe entre l'écosystème d'innovation de l'Alliance et celui de l'Ukraine sert l'intérêt des deux parties en leur donnant la possibilité d'apprendre l'une de l'autre.

En novembre 2025, l'OTAN a annoncé la mise sur pied d'un programme de coopération OTAN-Ukraine axé sur l'innovation, les technologies et l'ingénierie, baptisé « UNITE – Brave NATO ». Le premier appel d'offres lancé dans le cadre de ce programme porte sur la mise à disposition de nouvelles technologies de pointe susceptibles de faire la différence sur le terrain, qu'il s'agisse de lutter contre les drones, de renforcer la défense aérienne ou de sécuriser les communications sur la ligne de front. Les projets retenus concerneront des domaines tels que la lutte antidrones, la navigation en environnement électromagnétique contesté et les systèmes terrestres sans pilote. Les lauréats du premier appel d'offres et de ceux qui suivront recevront des fonds grâce auxquels ils pourront développer leurs solutions technologiques et en faire la démonstration. Cette initiative permettra aux Alliés d'adopter rapidement, par l'intermédiaire de l'OTAN, les solutions qu'ils jugent prometteuses.



Le Conseil OTAN-Ukraine succède à la Commission OTAN-Ukraine.

2023



Sommet de Vilnius
Les Alliés font du CAP un programme pluriannuel d'aide à l'Ukraine.

Les Alliés décident de créer le NSATU, qui commence ses activités en décembre 2024.

2024



Sommet de Washington
Les Alliés approuvent plusieurs projets CAP à longue échéance, lesquels concernent le relèvement et la reconstruction de l'Ukraine, sa transformation institutionnelle, ainsi que son évolution vers l'interopérabilité avec l'OTAN.



Le JATEC est établi à Bydgoszcz (Pologne). Ce centre doit permettre de tirer des enseignements de la guerre d'agression menée par la Russie et d'aider l'Ukraine à gagner en interopérabilité avec l'OTAN.

2025

3 avril 2025

Le fonds d'affectation spéciale pour le NSATU, géré par le Royaume-Uni, est mis sur pied afin que le NSATU puisse répondre rapidement aux demandes urgentes de l'Ukraine.

14 juillet 2025

L'initiative PURL est lancée.

4 août 2025

Le secrétaire général se félicite de l'annonce de la fourniture à l'Ukraine d'un premier lot d'équipements militaires américains dans le cadre de l'initiative PURL.

31 décembre 2025

À cette date, deux tiers des Alliés avaient apporté des contributions à l'initiative PURL.

PRÉVENIR L'INSTABILITÉ : GESTION DES CRISES

Il est dans l'intérêt des Alliés d'œuvrer à la stabilité et de gérer les conflits ensemble. L'Alliance continue de s'employer à prévenir les crises qui sont susceptibles de porter atteinte à la sécurité de ses pays membres, ainsi qu'à répondre à de telles crises.

La prévention et la gestion des crises – l'une des trois tâches fondamentales de l'OTAN – est un travail combinant activités militaires et non militaires qui concerne l'éventail complet des crises (conflit – avant, pendant et après –, catastrophe naturelle, attentat terroriste, urgence de santé publique ou toute autre crise susceptible de menacer la sécurité des Alliés).

Au fil des décennies, l'OTAN a acquis une expertise sans égale dans ce domaine en apportant un soutien à ses partenaires, en menant des opérations de réponse aux crises et en mettant à l'épreuve ses procédures de gestion de crise. Elle s'appuie également sur l'expérience accumulée dans le cadre de la structure de commandement militaire intégrée de l'Alliance.

Opérations, missions et activités de l'OTAN

L'OTAN au Kosovo

La présence de l'OTAN au Kosovo est essentielle pour la stabilité de la région des Balkans occidentaux. C'est la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée en 1999, qui définit le rôle de l'OTAN au Kosovo. Depuis que ce mandat existe, la Force pour le Kosovo (KFOR), dirigée par l'OTAN, contribue au maintien d'un environnement sûr pour toutes les communautés du Kosovo ainsi qu'à la préservation de la liberté de circulation, en étroite coopération avec l'Union européenne, l'ONU et d'autres acteurs internationaux. Par ailleurs, l'OTAN continue de soutenir le travail de normalisation des relations entre Belgrade et Pristina, notamment celui qui se fait dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne, mécanisme indispensable pour l'instauration d'une paix durable dans la région.

En 2025, dans un contexte stratégique évolutif, la KFOR a continué d'œuvrer à la stabilité, alors que le nord du Kosovo connaissait un regain de tensions. En octobre 2025, la force comptait quelque 5 200 soldats – dont certains venus des rangs de forces de réserve déployées –, mis à disposition par 33 Alliés et pays partenaires. Dans le courant de l'année, quatre Alliés¹⁰ avaient recommencé à contribuer à la KFOR. Le 3 octobre 2025, le général de division Özkan Ulutaş (Turquie) a succédé au général de division Enrico Barduani (Italie) à la tête de la KFOR.



Membres de la Force pour le Kosovo – Kosovo, mars 2025.

Outre cette force, l'OTAN dispose au Kosovo d'une équipe de conseil et de liaison, dirigée par le général de brigade Sven Lange (Allemagne). Cette équipe a poursuivi le travail de longue haleine qu'elle mène auprès des organes de sécurité du Kosovo, qui consiste à les aider à parfaire leurs compétences dans les domaines de la réponse aux crises et aux situations d'urgence, du traitement des dispositifs explosifs et de la protection civile.

¹⁰ La Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Slovaquie.

Mission OTAN en Iraq

La mission OTAN en Iraq est une mission non combattante de conseil et de renforcement des capacités, qui aide Bagdad à consolider ses forces et institutions de sécurité afin que les Iraquiens soient à même de stabiliser leur pays, de lutter contre le terrorisme et d'empêcher le retour de l'EIL/Daech.

Dans le cadre de cette mission, l'OTAN travaille en coordination et en coopération avec la coalition mondiale contre l'EIL/Daech, l'Union européenne et l'ONU. La mission est dotée d'effectifs mis à disposition par les Alliés et par l'Australie et l'Autriche, pays partenaires. Elle donne des conseils sur toute une série de questions, qui vont des orientations générales à la stratégie, en passant par la génération de force et la gestion des ressources. Ses activités sont approuvées par le gouvernement de Bagdad et menées dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq.

La mission est par ailleurs responsable de la mise en œuvre du paquet OTAN pour le renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité se rapportant à la défense (DCB) de l'Iraq. En 2025, elle a continué d'approfondir sa coopération avec le ministère iraquien de la Défense et avec le commandement de la police fédérale, qui relève du ministère iraquien de l'Intérieur. Auparavant dépendante du soutien logistique et d'éléments facilitateurs mis à disposition par l'opération Inherent Resolve, elle est désormais beaucoup plus autonome.

La mission OTAN en Iraq est placée sous le commandement du général de division Christophe Hintzy (France), qui a pris ses fonctions le 22 mai 2025, succédant ainsi au général de corps d'armée Lucas Schreurs (Pays-Bas).

Opérations et activités maritimes de l'OTAN

Les opérations et activités que l'OTAN mène en mer aident à maintenir la sûreté maritime, qui est un facteur clé de la paix et de la prospérité des membres de l'Alliance. Dans un environnement de sécurité qui ne cesse de se complexifier, les forces maritimes des pays de l'OTAN continuent de collaborer étroitement avec celles des partenaires.

Les forces navales permanentes de l'OTAN constituent dans le milieu maritime un dispositif de dissuasion et de défense. En outre, elles fournissent une image de la situation maritime et remplissent ainsi un rôle devenu plus nécessaire depuis le début de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Elles se tiennent prêtes à réagir à tout moment en cas de crise majeure et elles dissuadent les adversaires potentiels de commettre une agression, notamment en menant des activités de vigilance.

L'opération Sea Guardian contribue à la sûreté en mer Méditerranée. Elle renseigne sur la situation maritime et aide à lutter contre la menace terroriste dans la région, laquelle constitue la menace asymétrique la plus directe pour l'Alliance. Les pays participants coopèrent étroitement avec des pays partenaires¹¹ et avec d'autres organisations internationales. En 2025, les moyens placés sous la bannière de Sea Guardian (bâtiments de surface, sous-marins et avions de patrouille maritime) ont été mobilisés à six reprises pour des opérations ponctuelles en Méditerranée orientale, centrale et occidentale.

Depuis 2016, l'OTAN a des forces navales déployées en mer Égée, chargées d'assurer la reconnaissance, le suivi et la surveillance des embarcations traversant illégalement cette étendue maritime. Les moyens de l'OTAN fournissent en temps réel des informations cruciales aux acteurs internationaux qui s'occupent de la problématique des réfugiés et des migrants en mer Égée.

Forces maritimes permanentes de l'OTAN (2025)

4 groupes maritimes permanents OTAN :

98 bâtiments

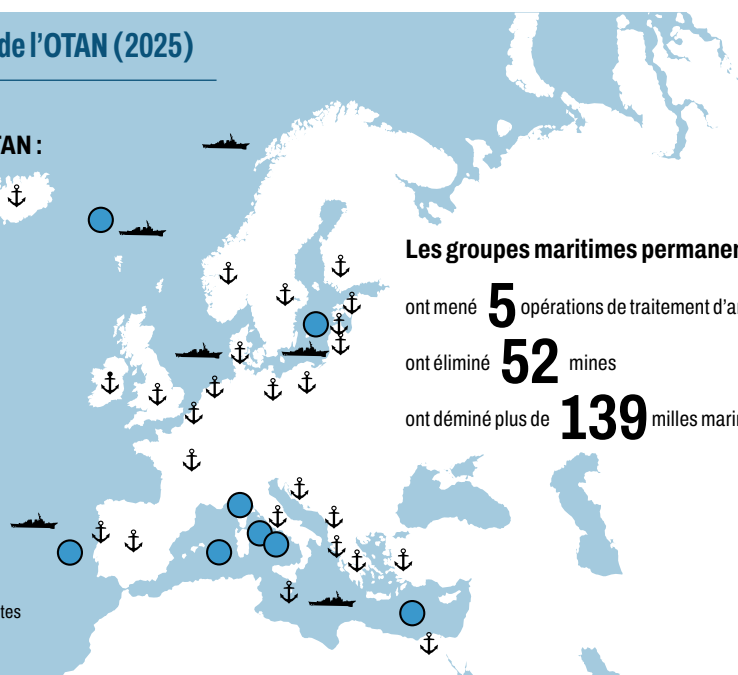
20 exercices

176 escales dans des ports de

25 pays membres ou partenaires

- ⚓ Pays où ont eu lieu les escales
- ⚓ Zones de déploiement des forces navales permanentes
- Exercices OTAN auxquels les forces navales permanentes ont participé

Les symboles indiquent les zones de déploiement couvertes au cours de la période considérée.



Les groupes maritimes permanents

ont mené **5** opérations de traitement d'anciens dispositifs explosifs

ont éliminé **52** mines

ont déminé plus de **139** milles marins carrés.

11 L'Australie, la Géorgie et la Nouvelle-Zélande.

Prévenir les crises en aidant les partenaires

L'OTAN a une vaste et longue expérience de la coopération pratique avec les partenaires. Au fil des ans, elle a mis en place plusieurs mécanismes destinés à aider ces pays à développer leurs capacités. Parmi ceux-ci, l'initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité se rapportant à la défense (DCB), qui vise à répondre aux besoins de certains partenaires dans toute une série de domaines, et, par ailleurs, des programmes thématiques tels que le programme de renforcement de la formation « défense » et le programme pour le développement de l'intégrité, qui aident les partenaires dans un domaine bien précis.

Renforcement des capacités

Sept partenaires situés dans les voisinages oriental et méridional de l'OTAN reçoivent une assistance de l'Alliance dans le cadre de l'initiative DCB : la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, l'Iraq, la Jordanie, la Mauritanie, la République de Moldova et la Tunisie. Au travers de cette initiative, l'OTAN aide aussi l'ONU à parfaire ses compétences dans le domaine des opérations de maintien de la paix, et elle coopère étroitement avec l'Union européenne.

L'objectif général de l'initiative est de rendre les partenaires mieux à même d'assurer leur défense, de les aider à accroître leur résilience et de contribuer à la sécurité et la stabilité à l'échelle régionale.

Ainsi, ils reçoivent des avis stratégiques et une assistance pratique dans le cadre de divers programmes, projets et activités conçus spécialement pour eux, ce qui les aide à développer leurs capacités dans les domaines d'expertise de l'OTAN. L'idée est avant tout que l'initiative induise des changements durables dans les pays partenaires. Au cours des dix dernières années, elle s'est révélée être un outil polyvalent et flexible. Les Alliés et les partenaires fournissent des contributions financières (ils ont ainsi versé plus de 120 millions d'euros au fonds d'affectation spéciale DCB depuis sa création, en 2015) et ils mettent à disposition des experts ou d'autres contributions en nature.

Programme pour la science au service de la paix et de la sécurité

Pour l'OTAN, ce programme est aussi un moyen de prévenir les crises, de projeter la stabilité et de renforcer les capacités dans les pays partenaires. Le nombre de demandes de subvention n'a jamais été aussi élevé qu'en 2025, avec 506 propositions reçues de divers établissements scientifiques et centres de recherche de pays de l'Alliance et de pays partenaires. Le programme est axé sur plusieurs thèmes ayant trait à la sécurité : lutte contre le terrorisme, cyberdéfense, innovation, technologies émergentes et technologies de rupture, sécurité énergétique, résilience, pratiques hybrides et risques liés aux incidents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) ou aux explosions.

L'Ukraine est le participant le plus actif : des scientifiques ou des chercheurs ukrainiens sont associés à environ 30 % des activités relevant du programme.

Renforcement des capacités : faits marquants de 2025

- L'institution estonienne *e-Governance Academy* a lancé une série de stages destinés à aider la **Bosnie-Herzégovine** à améliorer ses moyens de cyberdéfense.
- Une grande équipe de conseillers de l'OTAN a continué d'apporter son expertise à la **Géorgie** pour le renforcement de ses compétences et capacités en matière de défense et pour l'amélioration de l'interopérabilité avec l'Alliance.
- Les moyens de l'École d'élite des sous-officiers de l'armée **iraquienne** ont été considérablement renforcés grâce à la livraison d'équipements essentiels.
- L'OTAN a lancé un projet d'acquisition de grande envergure portant principalement sur des capacités de lutte antidrones qui serviront à sécuriser les frontières de la **Jordanie**.
- La **Mauritanie** a continué de bénéficier d'une aide pour des projets d'infrastructure et d'équipement.
- La **République de Moldova** a reçu un financement devant lui permettre de renforcer ses moyens de cybersécurité et d'accroître ses stocks d'équipements de protection individuels contre les risques CBRN.
- L'interopérabilité entre les forces des pays de l'OTAN et celles de la **Tunisie** s'est encore améliorée grâce à trois initiatives, portant respectivement sur les forces spéciales, sur la préparation des forces et sur la connaissance de l'anglais.

L'Ukraine a ainsi participé à un projet – aux côtés de l'Italie et des États-Unis – consistant à valider un essai de robots multicapteurs capables de détecter efficacement et en toute sécurité les mines terrestres et les menaces de surface.

Un autre projet subventionné par le programme a débouché sur la mise en place, en Bosnie-Herzégovine, du système de commandement « nouvelle génération » pour la gestion des incidents, qui permet aux primo-intervenants de mieux coordonner leurs efforts lors d'une catastrophe de grande ampleur. Ce projet fait suite à un grand projet régional associant des Alliés et des partenaires de l'OTAN dans les Balkans occidentaux. Par ailleurs, en 2025, des scientifiques et des chercheurs du Royaume-Uni, d'Australie, du Japon, de République de Corée et de Nouvelle-Zélande ont commencé à mettre au point un ensemble d'outils devant faciliter la coopération entre l'Indo-Pacifique et la région euro-atlantique dans le domaine de la prévention et de la gestion des crises.

Enseignement militaire supérieur

Le programme de renforcement de la formation « défense » aide les pays partenaires à réformer leur enseignement militaire supérieur grâce à un soutien sur mesure, fourni par des experts et des universitaires, ainsi qu'à établir et à développer des institutions de formation à la défense et à la sécurité.

En 2025, près de 600 activités ont été menées – en ligne et en présentiel – dans le cadre de ce programme, avec le concours d'environ 1 800 experts de pays de l'Alliance et au profit de plus de 5 700 enseignants et instructeurs de pays partenaires.

Développement de l'intégrité

Le programme OTAN pour le développement de l'intégrité a été créé en 2007. En 2025, il demeure un moyen de fournir aux partenaires des avis stratégiques, de leur suggérer des méthodes et des outils pratiques utilisables par leurs institutions du secteur de la défense et de la sécurité, de les conseiller dans la gestion des ressources de défense, de promouvoir la bonne gouvernance et l'intégrité, et de prévenir la corruption. Ce programme, qui est utilisé pour accompagner les réformes institutionnelles et dispenser des formations théoriques et pratiques, a continué de proposer aux bénéficiaires une approche ancrée dans la réalité qui les aide à repérer et gérer les risques de corruption dans le secteur de la défense et de la sécurité. En 2025, un soutien considérable a été fourni à l'Ukraine, axé sur l'interopérabilité avec l'OTAN et sur les processus d'acquisition de défense. L'OTAN a également soutenu activement l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, la Colombie, la Géorgie, l'Iraq, la Jordanie, la République de Moldova et la Tunisie.

Programme de renforcement de la formation « défense » : faits marquants de 2025

- **Arménie** : poursuite de la transformation du système d'enseignement militaire supérieur
- **Azerbaïdjan** : intensification des échanges de bonnes pratiques avec d'autres pays partenaires
- **Bosnie-Herzégovine** : lancement de nouveaux stages sur la lutte contre le terrorisme par l'agence chargée de l'éducation et de la formation professionnelle
- **Colombie** : lancement d'un projet d'élaboration de programme d'études par l'école de l'armée de terre
- **Iraq** : renforcement des capacités de l'université de défense, qui se charge désormais de manière autonome des activités de formation et du perfectionnement de son personnel
- **Jordanie** : relance d'une revue majeure des stages destinés aux sous-officiers
- **République de Moldova** : lancement de réformes ambitieuses de l'enseignement militaire supérieur
- **Mongolie** : lancement d'un projet de perfectionnement des sous-officiers
- **Maroc** : début d'une coopération entre l'OTAN, le Maroc et d'autres pays d'Afrique axée sur le perfectionnement des sous-officiers
- **Tunisie** : soutien à la mise en place d'un système de gestion de l'apprentissage ciblé sur les besoins des forces armées tunisiennes
- **Ukraine** : poursuite de l'amélioration du système d'enseignement militaire supérieur conformément aux normes OTAN

PARTENARIATS : LA COOPÉRATION AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ

L'OTAN entretient des relations avec 35 pays non membres de l'Alliance et plusieurs organisations internationales. Au travers de ce réseau de partenariats, l'Alliance contribue à renforcer la sécurité autour de son territoire et accroît ainsi sa propre sécurité.

L'ampleur et la complexité des défis de sécurité actuels sont telles qu'aucun pays ni organisation ne peut y répondre seul. Volet essentiel de l'approche à 360 degrés adoptée par l'Alliance en matière de sécurité, les partenariats viennent à l'appui des trois tâches fondamentales de l'OTAN. Ils couvrent un large éventail de domaines d'activité, notamment le renforcement des capacités, l'interopérabilité, la prévention et la gestion des crises, ainsi que l'innovation et la coopération industrielle.

Les partenaires apportent une contribution précieuse à l'action de l'Alliance. En 2025, 18 pays partenaires ont pris part à 11 exercices dirigés par l'OTAN, tandis que 12 ont affecté des militaires – 40 au total – à la structure de commandement et à l'État-major militaire international de l'Organisation. Les partenaires ont également prêté leur concours aux missions de l'OTAN en Iraq et au Kosovo et fourni un soutien financier (contribution aux fonds d'affectation spéciale gérés par l'Organisation) et pratique (centres de formation et d'entraînement des partenariats).

Politique de la porte ouverte

L'article 10 du Traité de l'Atlantique Nord dispose que l'adhésion à l'OTAN est ouverte à tout « État européen susceptible de favoriser le développement des principes [du] Traité et de contribuer à la sécurité de la région de l'Atlantique Nord ». Les Alliés peuvent, par accord unanime, inviter à accéder au Traité tout pays répondant aux critères susmentionnés.

Partenariats bilatéraux et régionaux

Depuis plus de 30 ans, l'OTAN développe son réseau de partenariats. Elle adapte l'étendue, l'intensité et les axes de la coopération en fonction de ses priorités stratégiques et des intérêts et capacités de chaque partenaire. Elle collabore aujourd'hui avec 35 pays, tant sur une base bilatérale qu'au travers de cadres de partenariat régionaux : 16 pays de la zone euro-atlantique, avec lesquels elle travaille étroitement dans le cadre du Partenariat pour la paix¹², 11 pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, qui participent au Dialogue méditerranéen ou à l'Initiative de coopération d'Istanbul¹³, ainsi que l'Australie, la Colombie, l'Iraq, le Japon, la République de Corée, la Mongolie, la Nouvelle-Zélande et le Pakistan.

Balkans occidentaux

Région importante pour l'Alliance sur le plan stratégique, les Balkans occidentaux sont demeurés une priorité pour l'OTAN en 2025. Le secrétaire général et la secrétaire générale déléguée se sont chacun rendus en Bosnie-Herzégovine, en mars et en septembre respectivement, pour réaffirmer l'engagement de l'Organisation aux côtés du pays et son attachement à la stabilité régionale. L'année 2025 a également été marquée par l'adoption, en octobre, du premier programme de partenariat individualisé entre l'OTAN et la Bosnie-Herzégovine, et par la livraison à ce pays d'une première série de moyens au titre du paquet OTAN pour le renforcement des capacités de défense (DCB).

Au travers de sa cellule de soutien au dialogue politique et de son quartier général à Sarajevo, l'OTAN continue d'apporter une aide à l'échelon local, d'accompagner la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité et d'approfondir ses liens avec la Bosnie-Herzégovine. Elle contribue en outre au maintien d'un environnement sûr dans le pays en appuyant l'opération de l'Union européenne EUFOR Althea, dans le cadre des arrangements « Berlin plus ».

12 Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Irlande, Kazakhstan, République kirghize, Malte, République de Moldova, Serbie, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine et Ouzbékistan.

13 Les pays du Dialogue méditerranéen sont l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie. Ceux de l'Initiative de coopération d'Istanbul sont Bahreïn, le Koweït, le Qatar et les Émirats arabes unis.

En 2025, l'OTAN a aussi poursuivi ses contacts avec la Serbie. Ces échanges ont été l'occasion d'aborder des questions d'intérêt régional et d'avancer sur des projets de coopération militaire. Épaulée par le Bureau de liaison militaire de l'OTAN à Belgrade, la Serbie a en outre continué de prendre part aux activités menées dans le cadre du Partenariat pour la paix.

République de Moldova

L'OTAN et la République de Moldova entretiennent depuis de nombreuses années une relation fondée sur le dialogue politique et la coopération pratique, dans le plein respect de la neutralité constitutionnelle du pays. En 2025, elles ont approfondi plus encore leur coopération au travers de concertations politiques et d'initiatives de renforcement des capacités. Le soutien fourni par l'OTAN a porté essentiellement sur la résilience, la cybersécurité et la lutte contre les actes d'ingérence.

Le Bureau de liaison de l'OTAN à Chisinau a joué un rôle important dans ce contexte, en facilitant les échanges politiques avec la République de Moldova et la mise à disposition d'une aide concrète. Établi en 2017 à la demande des autorités moldaves, ce bureau représente l'OTAN auprès du pays. En 2025, il a pris part à l'organisation d'une série d'activités de diplomatie publique, parmi lesquelles la deuxième édition du Forum moldave sur la sécurité, l'un des temps forts de l'année.

Caucase du Sud

Le Caucase du Sud est important pour l'OTAN sur le plan de la sécurité, d'autant que la région continue de subir les répercussions de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. En 2025, l'Arménie et l'Azerbaïdjan ont accompli des progrès significatifs sur la voie de la paix ; l'OTAN en a pris acte et a salué la persévérance dont les États-Unis ont fait preuve dans ce dossier. L'accord de paix paraphé en août par Erevan et Bakou représente une avancée déterminante pour la normalisation des relations et la sécurité régionale. L'OTAN est prête à approfondir le dialogue et la coopération avec les deux pays.

Concernant la Géorgie, les élections législatives de 2024 et les événements qui ont suivi ont amené l'OTAN à redéfinir les priorités de la coopération avec le pays, et notamment à revoir certains éléments du paquet substantiel OTAN-Géorgie. Dans le même temps, la collaboration avec les Forces de défense géorgiennes a progressé ; l'exercice OTAN-Géorgie qui s'est tenu en mai en est une bonne illustration. Par ailleurs, le Bureau de liaison de l'OTAN en Géorgie, implanté à Tbilissi, a continué de coopérer activement avec les trois partenaires de la région.

Voisinage méridional

En 2025, l'OTAN a accompli des progrès significatifs dans l'exécution du plan d'action pour le voisinage méridional, dont l'objectif est de renforcer la sécurité de tous les pays concernés au travers d'une approche plus stratégique et davantage axée sur les résultats. Elle a intensifié le dialogue politique avec ses partenaires de la région. Le secrétaire général était en Iraq en février, et d'autres pays partenaires ont reçu la visite du représentant spécial pour le voisinage méridional et d'autres hauts responsables de l'Organisation.

L'OTAN a également développé sa collaboration avec des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, notamment en matière de contre-terrorisme, de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et de préparation du secteur civil, et elle a renforcé ses liens avec des organisations régionales et internationales comme le Conseil de coopération des États arabes du Golfe et la Ligue des États arabes.

Indo-Pacifique

Consciente que la sécurité de la zone euro-atlantique et celle de l'Indo-Pacifique sont étroitement liées, l'OTAN a encore approfondi la coopération avec ses partenaires dans la région (Australie, Japon, République de Corée et Nouvelle-Zélande). Au sommet de La Haye, le secrétaire général et ces quatre partenaires ont publié une déclaration dans laquelle ils ont réaffirmé leur détermination à renforcer le dialogue et la collaboration dans une série de domaines clés, tels que la sécurité des chaînes d'approvisionnement, les technologies émergentes et technologies de rupture, l'interopérabilité, et le développement des liens entre les industries de défense. La coopération s'est poursuivie notamment dans le cadre des projets phares convenus au sommet de Washington, en 2024, axés sur la cyberdéfense, la lutte contre les pratiques hybrides, la technologie et le soutien à l'Ukraine.

En 2025, les partenaires de l'Indo-Pacifique ont continué d'apporter une aide considérable à l'Ukraine, notamment par leurs contributions à l'ensemble complet de mesures d'assistance. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont rejoint l'initiative PURL (liste des besoins priorités de l'Ukraine) et le programme OTAN de formation et d'assistance à la sécurité en faveur du pays. Par ailleurs, l'Australie a déployé un avion de surveillance pour aider à protéger l'acheminement, via la Pologne, de moyens militaires et humanitaires à destination de l'Ukraine.

Coopération avec d'autres organisations

En 2025, l'OTAN a encore renforcé sa coopération avec d'autres organisations internationales, parmi lesquelles l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Union africaine. En outre, elle a collaboré étroitement avec le Comité international de la Croix-Rouge, et elle a maintenu un dialogue régulier avec certaines organisations économiques,

dont la Banque européenne d'investissement, la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques. Ces partenariats, qui s'inscrivent dans une logique de complémentarité, viennent à l'appui des tâches fondamentales et des grandes priorités de l'OTAN et contribuent ainsi à la préservation de l'ordre international fondé sur des règles.



La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, et le secrétaire général de l'OTAN, Mark Rutte – La Haye (Pays-Bas), juin 2025.

L'Union européenne, un partenaire clé

L'Union européenne (UE), dont 23 pays sont membres de l'Alliance, est un partenaire essentiel de l'OTAN. Les deux organisations intensifient leur collaboration dans de nombreux domaines, de l'aide à l'Ukraine à la coopération entre les industries de défense. En 2025, le dialogue politique de haut niveau s'est poursuivi à un rythme soutenu : le secrétaire général a eu des échanges réguliers avec ses homologues de l'UE, qui étaient par ailleurs présents à des événements organisés en marge du sommet de l'OTAN et ont participé à plusieurs réunions de l'OTAN.

Au niveau des services aussi, la coopération a nettement progressé. Elle a porté sur toute une série de thématiques, notamment la lutte contre les pratiques hybrides et menaces cyber, les technologies émergentes et technologies de rupture, la mobilité militaire, les capacités de défense, la résilience et la protection des infrastructures critiques, la gestion de crise et les exercices, ainsi que l'action en faveur de la stabilité et de la sécurité dans les pays partenaires.

Par ailleurs, les deux organisations ont continué de travailler en étroite coordination sur les questions militaires, une collaboration qui a pris différentes formes : concertation entre le NSATU et la mission d'assistance militaire de l'UE en soutien à l'Ukraine, coopération dans les Balkans occidentaux, ou encore conduite d'exercices parallèles et coordonnés.

Relations avec la République populaire de Chine

Comme indiqué dans le concept stratégique de 2022, la République populaire de Chine (RPC) affiche des ambitions et mène des politiques coercitives qui sont contraires aux intérêts, à la sécurité et aux valeurs de l'Alliance. Le partenariat « sans limites » qu'elle a conclu avec Moscou et son rôle déterminant dans la guerre d'agression que la Russie mène contre l'Ukraine préoccupent grandement les Alliés. En effet, cela vient accroître la menace que la Russie représente pour l'Ukraine et pour la sécurité euro-atlantique au sens large. En outre, les Alliés observent avec une inquiétude croissante une multiplication des actes de cybermalveillance ayant pour origine la RPC. En mai 2025, le Conseil de l'Atlantique Nord a publié une déclaration pour exprimer sa solidarité à l'égard de la République tchèque suite à la campagne de cybermalveillance dont son ministère des Affaires étrangères avait été la cible, campagne dont Prague a attribué la responsabilité à la RPC. Pour autant, l'OTAN demeure disposée à interagir de façon constructive avec la RPC.

ANNEXES



ANNEXE I : L'OTAN EN BREF

La raison d'être de l'OTAN

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, créée en 1949 dans le contexte de l'après-guerre, entend sauvegarder la liberté et la sécurité de tous ses membres, par des moyens militaires et non militaires. Son texte fondateur, le Traité de l'Atlantique Nord, institue ainsi, en son article 5, le principe de la défense collective, selon lequel les Alliés conviennent qu'une attaque armée contre l'un d'entre eux sera considérée comme une attaque contre tous. L'OTAN s'attache en outre à maintenir en Europe une paix durable fondée sur des valeurs communes : la démocratie, les libertés individuelles, les droits de la personne et le règne du droit.

Les pays membres

Les pays de l'Alliance totalisent un milliard d'habitants et représentent environ la moitié de l'économie et de la puissance militaire mondiales. Ensemble, ils sont plus forts et plus en sécurité que seuls. Douze pays ont signé le Traité de l'Atlantique Nord en 1949 : la Belgique, le Canada, le Danemark, les États-Unis, la France, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni. Le Traité permet aux États européens qui le souhaitent de rejoindre l'Alliance si tous les pays qui en sont déjà membres donnent leur accord. Tout État qui partage les valeurs fondamentales de l'OTAN et a la capacité ainsi que la volonté de contribuer à la sécurité de la zone euro-atlantique peut demander à adhérer à l'Organisation.

Depuis 1949, 20 autres pays ont ainsi intégré l'OTAN : la Grèce et la Turquie (1952), l'Allemagne (1955), l'Espagne (1982), la Tchéquie, la Hongrie et la Pologne (1999), la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie (2004), l'Albanie et la Croatie (2009), le Monténégro (2017), la Macédoine du Nord (2020), la Finlande (2023) et la Suède (2024).

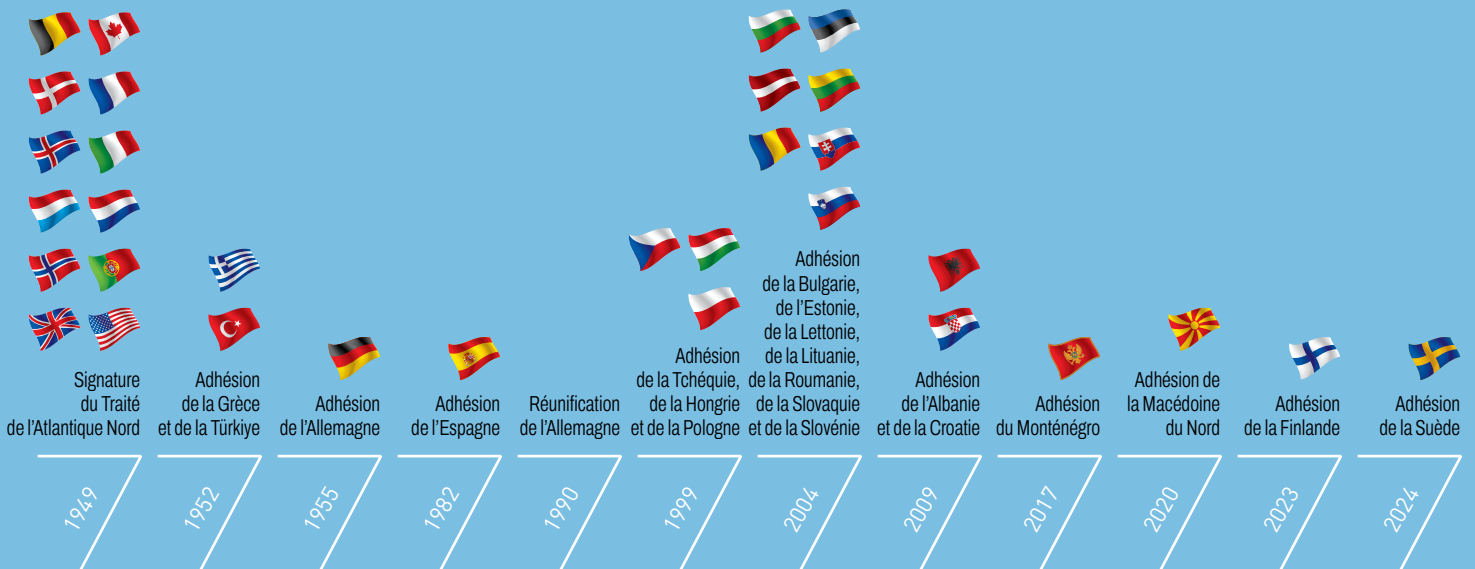
Le concept stratégique de l'OTAN

Le concept stratégique est, après le Traité de l'Atlantique Nord, le document le plus important de l'OTAN. Il rappelle les valeurs et la raison d'être de l'Organisation, pose une analyse générale de l'environnement de sécurité, et fixe le cap que l'OTAN entend suivre sur les plans politique et militaire. La dernière version en date de ce document a été adoptée par les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Alliance au sommet de Madrid, en 2022.

Dans ce texte, les Alliés font le constat que la zone euro-atlantique n'est pas en paix et que leur environnement de sécurité est marqué par la compétition stratégique, l'instabilité et les chocs répétés, ils désignent la Fédération de Russie et le terrorisme comme les deux principales menaces pour leur sécurité, et ils observent que la République populaire de Chine affiche des ambitions et mène des politiques coercitives qui sont contraires à leurs intérêts, à leur sécurité et à leurs valeurs.

Le document définit ensuite les trois tâches fondamentales qui incombent à l'OTAN : la dissuasion et la défense, la prévention et la gestion des crises, et la sécurité coopérative. C'est en se consacrant à ces tâches, qui se complètent, que l'OTAN est à même de remplir sa mission première, à savoir assurer la défense et la sécurité collectives de tous ses membres.

Enfin, le concept stratégique souligne que le lien qui unit les Alliés d'Europe et d'Amérique du Nord est essentiel à leur sécurité. L'OTAN est une enceinte transatlantique indispensable et irremplaçable, au sein de laquelle les Alliés peuvent se concerter, se coordonner et agir sur tout ce qui touche à leur sécurité individuelle et collective.



Le siège de l'OTAN

Le siège de l'OTAN, à Bruxelles (Belgique), abrite le Secrétariat international, l'État-major militaire international, les délégations et les représentations militaires des 32 pays membres, les missions de 17 pays partenaires ainsi que plusieurs agences. C'est principalement là que se décident, au travers de débats et de concertations, la politique et l'action de l'Organisation. Celle-ci entend dès lors que ce centre névralgique soit un véritable écosystème offrant la souplesse requise pour répondre aux enjeux de demain.

Le Conseil de l'Atlantique Nord

Le Conseil de l'Atlantique Nord est la plus haute instance politique de l'OTAN, au sein de laquelle les hauts représentants des 32 pays d'Europe et d'Amérique du Nord qui forment l'Alliance se réunissent pour se concerter et se coordonner sur des sujets d'intérêt commun. Le Conseil prend ses décisions par consensus, ce qui signifie que les politiques adoptées sont l'expression de la volonté collective des Alliés. Depuis la création de l'Alliance, en 1949, le consensus a été érigé en règle pour toutes les décisions. Les consultations se poursuivent jusqu'au moment où se dégage une décision acceptable par tous. Le Conseil est présidé par le secrétaire général. Qu'il soit réuni au sommet, c'est-à-dire au niveau des chefs d'État et de gouvernement, ou en session permanente, c'est-à-dire au niveau des ambassadeurs, ses décisions ont la même valeur et la même légitimité.

Le Secrétariat international

Le Secrétariat international concourt au processus de prise de décision de l'Alliance en facilitant le dialogue entre Alliés, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'OTAN ainsi que l'exécution de ses programmes.

Optimisation du siège

En 2025, le secrétaire général a exposé une vision ambitieuse pour l'avenir du Secrétariat international, qui s'articule autour de trois grands objectifs : se focaliser sur les priorités de l'OTAN, avoir plus de résultats et moins de processus, et augmenter la cohérence au sein de l'OTAN. Le Secrétariat international s'est réformé selon ces lignes de force. Aujourd'hui, il compte six grandes divisions et un nombre optimisé de bureaux indépendants, qui émettent des avis et apportent leur concours aux activités « cœur de métier » de l'Organisation. Dans cette nouvelle configuration, les divisions et les bureaux indépendants travaillent plus rapidement et avec davantage d'efficacité, ils développent la coopération transversale à l'échelle de l'Organisation et ils veillent à ce que l'effort collectif porte sur les priorités. L'OTAN peut s'appuyer sur cette structure, plus agile et plus lisible, pour se concentrer sur les nouveaux défis, tout en continuant de chercher à s'améliorer.



Le siège de l'OTAN – Bruxelles (Belgique), septembre 2025.

Un environnement sécurisé pour des décisions éclairées par le renseignement

L'OTAN a besoin du renseignement fourni par les Alliés pour pouvoir prendre rapidement des décisions sur des sujets complexes. En 2025, le Conseil de l'Atlantique Nord et le Comité militaire ont entendu près de 100 exposés sur toute une série de thèmes, dont la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, les pratiques hybrides et la situation au Moyen-Orient. Par ailleurs, le secrétaire général et les dirigeants des pays de l'Alliance reçoivent quotidiennement du renseignement fiable et pertinent. Au cours de l'année, le processus de recensement des besoins en renseignement a été optimisé.

L'OTAN a en outre fait en sorte que les Alliés puissent prendre leurs décisions dans un cadre sécurisé, assuré la sécurité des milliers de personnes qui travaillent au siège, et protégé son infrastructure informatique contre les cybermenaces. Dans le cadre de leurs fonctions de sécurité et de protection, les services spécialisés de l'OTAN ont prêté leur concours lors des réunions de haut niveau à Bruxelles et à l'étranger, lors des déplacements du secrétaire général partout dans le monde, et lors de missions à l'étranger d'agents de l'Organisation. Enfin, l'Organisation a pris toute une série de mesures visant à sécuriser davantage l'échange d'informations classifiées entre ses services et ses partenaires.

Le Comité militaire et l'État-major militaire international

Le Comité militaire est la plus haute instance militaire de l'OTAN. Il se compose des chefs d'état-major de la défense des 32 pays de l'Alliance. Son président est le plus haut responsable militaire de l'OTAN et le principal conseiller militaire du secrétaire général. C'est lui qui soumet aux organes de décision politiques de l'Alliance les avis du Comité militaire, fruit d'un consensus entre les 32 chefs d'état-major de la défense. Depuis janvier 2025, la fonction est assumée par l'amiral Giuseppe Cavo Dragone, de la marine italienne, qui a succédé à l'amiral Rob Bauer, de la marine néerlandaise. Les chefs d'état-major de la défense se réunissent au moins trois fois par an. Le reste du temps, le Comité militaire siège en session permanente, c'est-à-dire au niveau des représentants militaires des pays, qui s'expriment alors au nom de leur chef d'état-major de la défense.

L'État-major militaire international est l'organe exécutif du Comité militaire. Il compte environ 500 personnels militaires ou civils qui viennent des pays de l'Alliance ou de pays partenaires, placés sous la conduite d'un directeur général, désigné par les chefs d'état-major de la défense des pays de l'Alliance pour un mandat de trois ans. Depuis juillet 2025, le poste est occupé par le général de corps d'armée Remigijus Baltrėnas, de l'armée de terre lituanienne, qui a relevé le général de corps d'armée Janusz Adamczak, de l'armée de terre polonaise. L'État-major militaire international mène des études et des analyses sur des questions militaires intéressant l'OTAN, recense les domaines qui présentent un intérêt stratégique ou opérationnel, et propose des lignes de conduite.

La structure de commandement de l'OTAN

La structure de commandement permet à l'Alliance d'assurer ses fonctions militaires fondamentales. Elle a pour rôle stratégique d'exercer le commandement et le contrôle des opérations interarmées. Elle est constituée du Commandement allié Opérations (ACO) et du Commandement allié Transformation (ACT), qui disposent à leur tour de commandements et quartiers généraux subordonnés.

L'ACO, dont le quartier général se trouve à Mons (Belgique), compte plusieurs quartiers généraux de commandement subordonnés implantés dans différents pays de l'OTAN. Dirigé par le commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR), il est responsable de la planification et de l'exécution de toutes les opérations et missions de l'Alliance.

Le SACEUR est chargé du commandement général de ces opérations au niveau stratégique et, à ce titre, adresse des orientations militaro-stratégiques aux commandants subordonnés. Depuis juillet 2025, c'est le général d'armée Alexis Grynkewich, de l'armée de l'air des États-Unis, qui exerce cette fonction, à la suite du général d'armée Christopher Cavoli, de l'armée de terre des États-Unis.

L'ACT a son quartier général à Norfolk, en Virginie (États-Unis), et dispose de commandements subordonnés dans différents pays de l'OTAN. Depuis septembre 2024, le commandant suprême allié Transformation (SACT) est l'amiral Pierre Vandier, de la marine française. L'ACT pilote la transformation de la structure, des forces, des capacités et de la doctrine militaires de l'OTAN. En outre, il élabore des concepts innovants, conduit des expérimentations et s'emploie à améliorer l'interopérabilité des forces des Alliés, pour une plus grande efficacité militaire.



Lors d'une conférence de presse, le commandant suprême des forces alliées en Europe, le général d'armée Alexis Grynkewich, et le secrétaire général de l'OTAN, Mark Rutte, annoncent le lancement d'Eastern Sentry, activité de vigilance renforcée de l'OTAN.
– Bruxelles (Belgique), septembre 2025.

La structure de forces de l'OTAN

La structure de forces de l'OTAN se compose de forces nationales et de forces multinationales, avec leurs états-majors opérationnels respectifs. Ces forces sont mises à la disposition de l'Alliance à titre permanent ou temporaire selon des critères de préparation préétablis. Elles permettent à l'Alliance de conduire des opérations dans la durée au besoin.

Le financement de l'OTAN

Le financement commun, un outil essentiel dans une nouvelle ère de défense collective

L'OTAN est financée par les contributions directes (financement commun) et les contributions indirectes de ses pays membres. Les contributions indirectes, qui sont les plus substantielles, correspondent aux efforts consentis par les Alliés à titre individuel. Elles recouvrent en particulier la mise à disposition de forces et de capacités pour des activités de dissuasion et de défense ainsi que pour des missions et des opérations militaires de l'OTAN.

Les contributions directes faites dans le cadre du financement commun ont, en 2025, servi à chacune des trois tâches fondamentales et permis de renforcer l'outil de dissuasion et de défense collectif des Alliés. Plus précisément, les fonds communs ont été consacrés à un large éventail de capacités facilitatrices essentielles : maintien d'infrastructures et de moyens logistiques destinés à un usage collectif, moyens de consultation, commandement et contrôle, Force aéroportée de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN (« les yeux de l'Alliance dans le ciel »), Force de renseignement, surveillance et reconnaissance de l'OTAN, etc.

L'Alliance est entrée dans une nouvelle ère de défense collective. Ce changement de paradigme l'a conduite à redéfinir le rôle du financement commun et à moderniser ce mécanisme, à l'appui de ses objectifs et priorités. Par ailleurs, 2025 était le troisième exercice auquel s'appliquait la décision relative au financement commun prise par les chefs d'État et de gouvernement au sommet de Madrid, en 2022. Ainsi, en 2025, les Alliés ont affecté environ 4,58 milliards d'euros au financement commun, qui est l'expression de la solidarité qui les unit et grâce auquel ils se dotent des capacités requises pour remédier aux insuffisances et pour assurer la disponibilité opérationnelle, la facilitation, l'interopérabilité, la modernisation et l'innovation, dans leur intérêt à tous comme dans celui de l'OTAN.

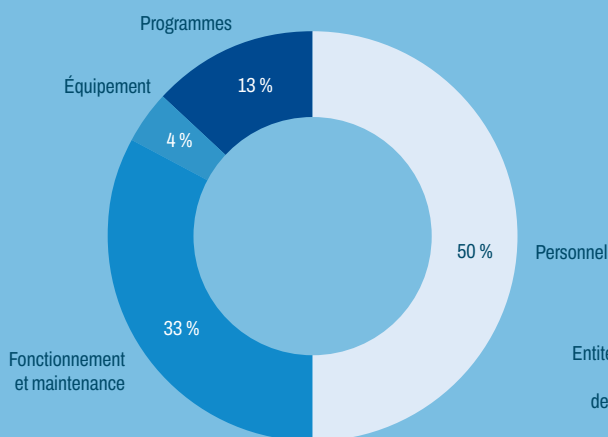
Les trois budgets financés en commun

On distingue trois budgets financés en commun à l'OTAN : le budget civil, qui est dévolu aux activités afférentes à l'organisation civile et aux dépenses du siège, le budget militaire, qui est dédié à la structure de commandement intégrée, et le programme OTAN d'investissement au service de la sécurité, qui est consacré au développement et à la mise en œuvre de capacités militaires.

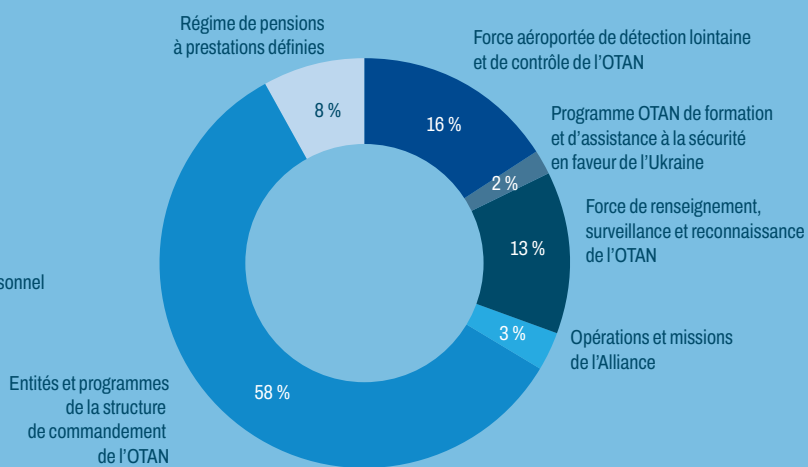
Le **budget civil** supporte les dépenses de personnel, de fonctionnement, de maintenance et d'équipement du siège ainsi que les dépenses liées à ses programmes. La dotation approuvée par le Conseil de l'Atlantique Nord pour le budget civil 2025 s'élevait à un peu plus de 483 millions d'euros. En 2025, le Conseil a également approuvé un renforcement substantiel des effectifs en créant 107 postes.

Le **budget militaire** couvre quant à lui les besoins liés à la nouvelle posture de dissuasion et de défense de l'OTAN, à l'interopérabilité, à la prévention et à la gestion de crises, ainsi qu'à la sécurité coopérative. Il permet plus particulièrement de financer la structure de commandement intégrée, les entraînements et exercices collectifs, les opérations et missions de l'Alliance, ainsi que le soutien au renforcement de capacités de partenaires. Il couvre également les dépenses d'exploitation et de maintenance relatives aux capacités de défense collective de l'OTAN. Pour 2025, le plafond de ce budget était fixé à un peu moins de 2,4 milliards d'euros.

Partie principale du budget civil 2025



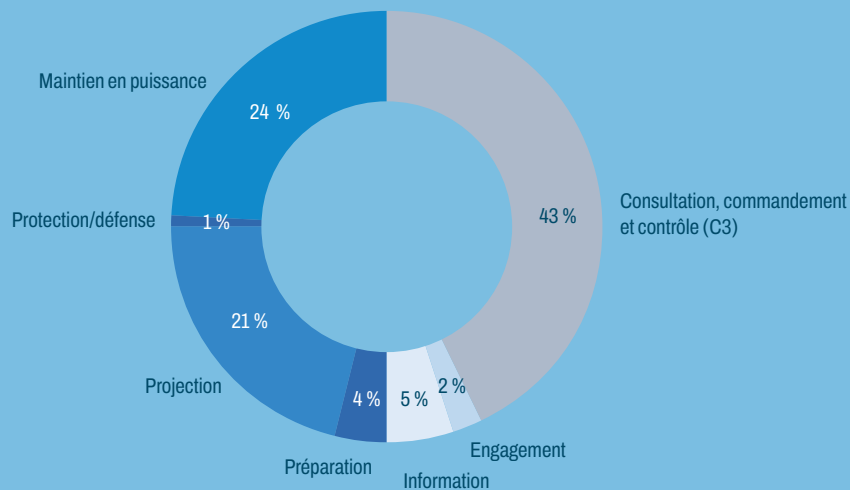
Budget militaire 2025



Enfin, le **programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (NSIP)** a financé plusieurs grands projets de construction et des systèmes de commandement et de contrôle (installations et équipements, systèmes d'information et de communication pour la défense aérienne, quartiers généraux pour la structure de commandement intégrée et pour les opérations extérieures) au profit de la dissuasion, de la défense et de la sécurité. Ont également été prises en charge sur ce

même programme des dépenses relatives à des infrastructures essentielles (aéroports, réseaux d'approvisionnement en carburants et infrastructures maritimes), ainsi que des installations destinées à l'entraînement, à l'accueil et à l'acheminement vers l'avant de forces de l'OTAN. Le plafond du NSIP pour 2025 était fixé à 1,72 milliard d'euros. Environ 3 000 projets sont aujourd'hui en cours d'exécution, pour une valeur totale de près de 25,4 milliards d'euros.

Programme OTAN d'investissement au service de la sécurité – Dépenses 2025 Cadre pour les capacités financées en commun



Agences et autres organismes

L'Agence OTAN d'information et de communication

Cette agence a pour mission de fournir à l'Alliance les technologies numériques dont elle a besoin. Elle fait en sorte que tous les acteurs de l'OTAN demeurent interconnectés et puissent ainsi se concerter, prendre des décisions et agir conjointement lors d'opérations et d'exercices. En 2025, elle a fait entrer l'OTAN dans l'ère du *cloud*. Quelque 12 500 personnels en poste dans des commandements militaires travaillent désormais non plus à partir de réseaux sur site, mais dans un environnement *cloud* moderne et sécurisé, acquis sur étagère. Par ailleurs, l'Agence a bien avancé dans la mise en place d'outils numériques de commandement et de contrôle. Grâce à une collaboration étroite avec le secteur privé, un nouveau logiciel de commandement de forces terrestres, appelé DEMETER, a été déployé en un temps record, tout juste un an après l'attribution du marché. De même, l'Agence a fait appel à un acteur privé pour installer, en mars 2025, le « Maven Smart System NATO », première plateforme faisant appel à l'intelligence artificielle pour le commandement et le contrôle sur le champ de bataille. Cinq mois plus tard seulement, ce système faisait ses preuves lors de Steadfast Duel, premier exercice OTAN basé sur un scénario de défense collective qui mobilisait l'ensemble de la structure

de commandement ainsi que les 32 Alliés. À noter également qu'en 2025, l'Agence a encore intensifié l'activité de conseil et de soutien technique au profit de l'Ukraine, notamment en procédant à des échanges d'enseignements au travers du Centre OTAN-Ukraine d'analyse, d'entraînement et de formation (JATEC), créé au cours de l'année.

L'Agence OTAN de soutien et d'acquisition

Cette agence s'occupe, pour le compte des pays membres ou partenaires de l'Alliance, des achats multinationaux de capacités, du soutien des capacités concernées et de leur maintien en condition. Établie au Luxembourg, elle possède des centres opérationnels en France, en Allemagne, en Hongrie, en Italie et aux Pays-Bas. L'Agence étant financée par ses clients, elle ne peut enregistrer ni pertes ni profits. En 2025, le nombre d'associations de soutien qu'elle a constituées est passé de 38 à 44. Ces associations, parce qu'elles offrent un cadre pour des collaborations multinationales pouvant réunir des pays comme des entreprises privées, permettent aux Alliés de se procurer des capacités dont ils ont besoin d'urgence ainsi que d'agréger leurs demandes, gage d'interopérabilité. Par ailleurs, l'Agence a elle aussi continué d'apporter son aide à l'Ukraine : elle a ouvert un bureau de liaison à Kyiv, et elle joue un rôle majeur dans la mise en œuvre de l'ensemble complet de mesures d'assistance en faveur de l'Ukraine, dans la coalition IT du Groupe de contact pour la défense du pays et dans d'autres initiatives visant à soutenir l'industrie de défense ukrainienne.

Le Bureau OTAN de normalisation

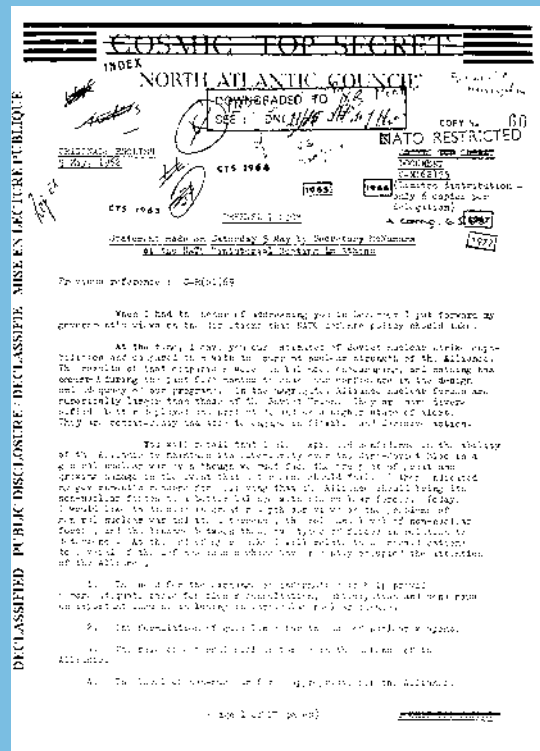
Pour mener des opérations collectives avec cohérence, efficacité et efficience, les forces armées des pays de l'Alliance doivent opérer selon des normes communes ou compatibles. Pôle civilo-militaire de la normalisation au sein de l'Organisation, le Bureau OTAN de normalisation joue un rôle primordial lorsqu'il s'agit d'élaborer, d'améliorer ou d'actualiser des normes au profit des Alliés. En 2025, comme les années précédentes, il a apporté son concours à de vastes projets en publiant des normes interalliées mises à jour ainsi que des listes de termes agréés. De plus, il a contribué à l'effort d'innovation fourni à l'échelle de l'Alliance, notamment en renforçant la coopération entre les Alliés et les organismes de normalisation civils travaillant dans des domaines en rapport avec les technologies émergentes et les technologies de rupture.

Les centres d'excellence OTAN

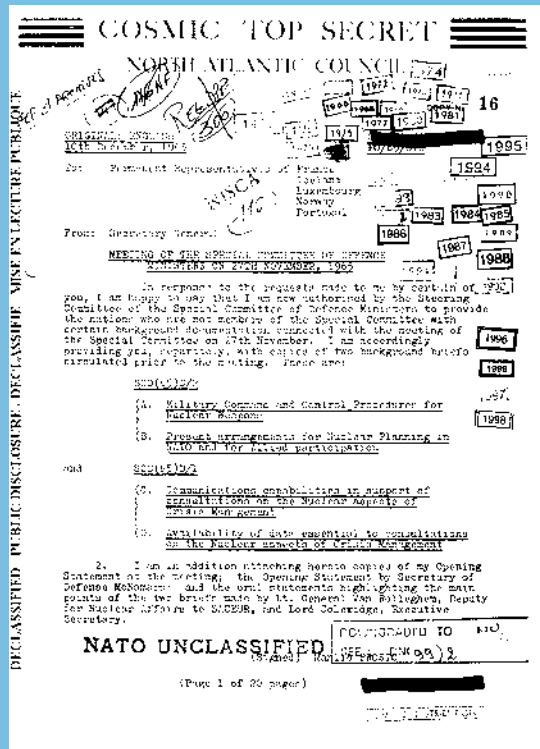
Entités créées et parrainées par un ou plusieurs pays, les centres d'excellence OTAN offrent, au profit de l'Alliance, une expertise et des connaissances de pointe dans des domaines bien spécifiques, renforçant ainsi les moyens de l'Organisation. Pour l'heure, 30 centres d'excellence sont accrédités par l'OTAN, et cinq autres sont engagés dans le processus d'évaluation et d'accréditation. Chacun des 32 Alliés est partie prenante à cet écosystème, et huit pays partenaires¹⁴ y apportent des contributions.

Les archives de l'OTAN

En 2025, cela a fait 25 ans que l'OTAN met en œuvre son programme de mise en lecture publique systématique d'informations déclassifiées. C'est le Comité des archives, auquel siègent les 32 Alliés, qui, au terme d'un examen, se prononce quant à la déclassification et à la publication des documents à caractère historique. Récemment, il a franchi la barre des 500 000 textes (environ 7 millions de pages) rendus publics. La Section Archives de l'OTAN coordonne ce travail depuis le siège. Tous les organismes, commandements et agences et toutes les missions et opérations de l'Organisation sont concernés par cet effort de transparence.



Ces deux documents auparavant hautement classifiés offrent un éclairage intéressant sur le cheminement qui a mené à la mise en place à l'OTAN d'un processus de consultation sur les armes nucléaires : le premier est une déclaration de 1962 du secrétaire à la Défense des États-Unis Robert McNamara ; le second est le compte rendu de la réunion de 1965 du Comité spécial des ministres de la Défense.



14 Ces huit partenaires sont l'Australie, l'Autriche, l'Azerbaïdjan, l'Irlande, le Japon, la République de Corée, la Suisse et l'Ukraine.

ANNEXE II :

PRINCIPAUX EXERCICES MULTINATIONAUX DE L'OTAN ET DES ALLIÉS EN 2025

Dans un environnement de sécurité en constante évolution, les Alliés cherchent sans cesse à renforcer le niveau de préparation, d'intégration et de réactivité de leurs forces. En 2025, l'OTAN a mis en œuvre un vaste programme d'exercices militaires devant permettre aux Alliés de renforcer leur défense collective, d'accroître leur interopérabilité et de s'assurer qu'ils sont prêts à répondre efficacement à toute forme de menace. Comme les années précédentes, ce programme d'exercices prévoyait un large éventail d'activités multinationales et nationales dans tous les milieux d'opération.

En 2025, l'OTAN a organisé plus de 120 exercices à l'échelle de l'Alliance, dont plus de 20 étaient ouverts à des pays partenaires et à des organisations internationales en tant que participants ou observateurs. Les Alliés ont quant à eux mené au niveau national plus de 700 exercices, auxquels bon nombre de soldats d'autres pays de l'Alliance ont participé.

En 2025, l'OTAN s'est notamment donné pour grande priorité de continuer à peaufiner et à tester ses plans de défense actualisés. Ainsi les exercices ont-ils privilégié les déploiements aux niveaux stratégique et opérationnel, l'envoi rapide de renforts et l'efficacité de la coordination entre les différents milieux : terrestre, aérien, maritime, cyber et spatial. Le cycle d'exercices 2025 a par ailleurs vu la pleine intégration opérationnelle des nouveaux Alliés – la Finlande et la Suède – dans le programme d'entraînements et d'exercices de l'OTAN.

L'Organisation a par ailleurs continué de respecter son engagement de longue date en faveur de la transparence et de la prévisibilité. En effet, elle a annoncé publiquement et bien à l'avance la tenue des exercices de grande envergure qu'elle allait mener et, le cas échéant, elle a invité des représentants d'institutions internationales et de pays non membres à y assister en tant qu'observateurs, comme le prévoient les mesures de maîtrise des armements et les mesures de confiance en vigueur, qu'elle a d'ailleurs souvent mises en œuvre au-delà du minimum requis. En outre, l'OTAN a organisé des exercices de prise de décision au niveau politico-militaire stratégique.



Un soldat estonien lors de l'exercice Hedgehog 25 – Estonie, juin 2025.



Un contrôleur interarmées de la finale de l'attaque (armée de terre française) pendant l'exercice Dacian Spring 25 – Roumanie, mai 2025.



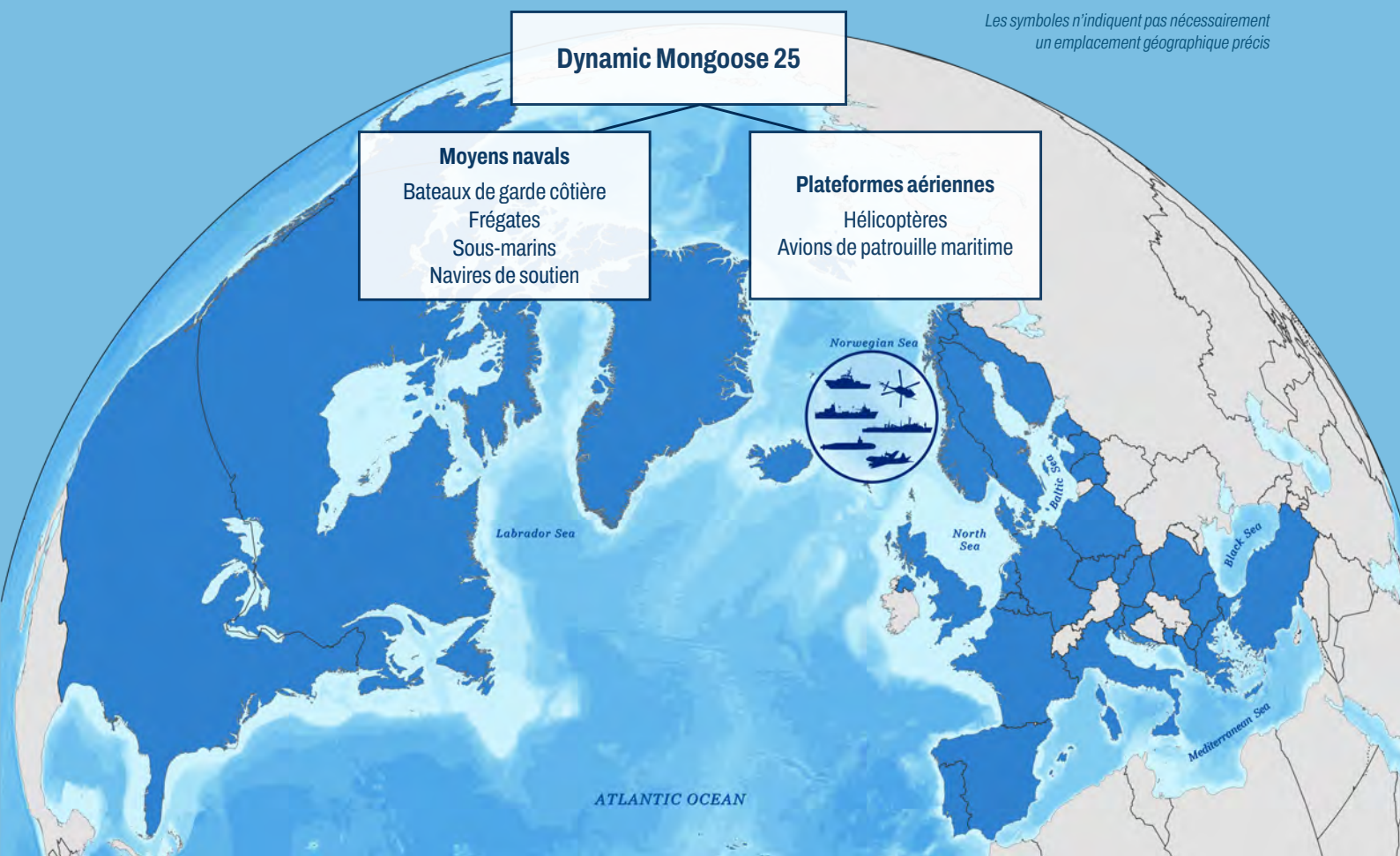
Des soldats hongrois au cours d'un exercice de tir réel – près de Veszprém (Hongrie), juillet 2025.



Des forces de pays de l'Alliance prennent part à l'exercice avancé de lutte anti-sous-marine de l'OTAN dans le Grand Nord, Dynamic Mongoose 25, dans les eaux islandaises et alentour – Islande, avril 2025.

Exercice Dynamic Mongoose 25

Dynamic Mongoose, l'exercice avancé de lutte anti-sous-marine de l'OTAN, s'est déroulé dans le Grand Nord du 28 avril au 9 mai. Cette édition 2025 a rassemblé des forces navales et aériennes alliées, qui se sont employées à renforcer leurs capacités de lutte sous la mer. L'exercice a mobilisé des bâtiments de surface, des sous-marins, des avions de patrouille maritime et des hélicoptères de neuf pays de l'Alliance : Canada, Danemark, Allemagne, Islande, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Royaume-Uni et États-Unis.



Autres exercices OTAN

L'exercice de gestion de crise 2025, appelé CMX 25, s'est déroulé du 13 au 18 mars. Il s'agissait du 24^e exercice du genre organisé par l'Alliance depuis 1992. Comme les éditions précédentes, le CMX 25 a permis à l'Alliance d'appliquer et d'éprouver ses procédures de consultation et de prise de décision au niveau politico-militaire stratégique, conformément au concept stratégique de l'OTAN et dans le cadre de ses trois tâches fondamentales. Cet exercice consistait notamment à voir comment réagir à un scénario civilo-militaire complexe dans le contexte de menaces hybrides. Il a mobilisé des personnels civils et militaires dans les capitales des pays de l'Alliance, au siège de l'OTAN et dans les deux commandements stratégiques. Comme les précédents exercices de gestion de crise, le CMX 25 n'a impliqué aucun déploiement de forces. Par ailleurs, des échanges interservices avaient également été prévus dans ce cadre avec le Service européen pour l'action extérieure, la Commission européenne et le Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne.

En septembre 2025, la Bulgarie, le Centre euro-atlantique de coordination des interventions en cas de catastrophe et le Centre d'excellence pour la gestion de crise et la réponse aux catastrophes ont organisé l'exercice de gestion des situations

d'urgence le plus vaste et le plus complexe au monde : Bulgaria 2025. Cet exercice de terrain, placé sous direction civile, a rassemblé plus de 1 200 participants venus de 25 pays de l'Alliance, de 11 pays partenaires et de 11 organisations internationales. Son scénario s'articulait autour d'une crise complexe déclenchée par une catastrophe naturelle et aggravée par des menaces informationnelles, des accidents industriels, des destructions d'infrastructures, des détresses humanitaires et des défis de sécurité. Dans ce cadre, les participants bulgares et ceux de toute la communauté internationale – notamment des décideurs et des secouristes civils et militaires, ainsi que des représentants de l'OTAN et l'UE – ont été mis au défi d'harmoniser leurs procédures et leurs interventions. Ont également pris part à cet exercice des innovateurs et des inventeurs associés à l'Accélérateur OTAN d'innovation de défense pour l'Atlantique Nord (DIANA), au programme pour la science au service de la paix et de la sécurité et au secteur privé.

Bulgaria 2025 était l'un des premiers exercices OTAN sous direction civile, axé sur l'entraînement aux interventions d'urgence, mais également sur les priorités en matière de préparation et de résilience. Parmi ces priorités figurent la célérité de la mobilité militaire de l'OTAN, la capacité à soutenir dans la durée des déploiements internationaux sur le flanc oriental de l'Alliance, et l'aptitude des acteurs civils et des acteurs militaires à collaborer en cas de crise.



Un CG20+, système mobile allemand de lutte contre les drones, utilisé pendant l'exercice Baltic Trust 25 – Lettonie, août 2025.



Des spécialistes procèdent à une décontamination lors d'un exercice de défense CBRN – Montana (Bulgarie), septembre 2025.

Quelques exemples d'exercices OTAN

DESCRIPTION	DATES EN 2025	LIEU
<p>STEADFAST DART 25</p> <p>Steadfast Dart 25, qui repose sur les nouveaux plans de défense de l'OTAN, est le premier exercice de déploiement à grande échelle de la Force de réaction alliée de l'Alliance. Mené à différents endroits et dans tous les milieux, il a mobilisé environ 10 000 participants de neuf pays de l'Alliance, ainsi que 17 plateformes navales, plus de 20 aéronefs et plus de 1 500 véhicules militaires.</p>	8 janvier-21 février	Bulgarie, Grèce, Roumanie
<p>STEADFAST WOLF 25</p> <p>Steadfast Wolf 25 est le premier exercice OTAN de jeu de guerre CBRN dirigé par le SHAPE. Les pays de l'Alliance y ont envoyé plus de 100 spécialistes, qui ont testé les capacités et le niveau de préparation de l'OTAN en matière de défense CBRN.</p>	3-7 février	Norvège
<p>DYNAMIC MANTA 25</p> <p>Dynamic Manta 25, qui a mis en jeu des bâtiments de surface, des sous-marins, des aéronefs et environ 2 500 participants de neuf pays de l'OTAN, a permis de tester les capacités alliées de guerre sous-marine.</p>	3-14 mars	Mer Méditerranée (au large des côtes italiennes)
<p>RAMSTEIN FLAG 25</p> <p>Cet exercice en vol réel a permis à l'Alliance de réaffirmer toute l'importance qu'elle attache à la disponibilité opérationnelle, à l'interopérabilité et aux opérations multimilieu intégrées. Il a également permis à plus de 2 000 participants – venus de 15 pays de l'Alliance et répartis sur 12 bases aériennes alliées en Europe – de s'entraîner aux techniques de guerre avancées, comme l'emploi agile des capacités de combat, le recours à la défense aérienne et antimissile intégrée, ainsi que la conduite d'opérations de lutte contre des capacités de déni d'accès/d'interdiction de zone.</p>	31 mars-11 avril	Allemagne, Pays-Bas
<p>DYNAMIC MONGOOSE 25</p> <p>L'exercice avancé de lutte anti-sous-marine de l'OTAN dans le Grand Nord a rassemblé des forces navales et aériennes alliées, qui se sont employées à renforcer leurs capacités de lutte sous la mer. L'édition 2025 a mobilisé des bâtiments de surface, des sous-marins, des avions de patrouille maritime et des hélicoptères de neuf pays de l'Alliance.</p>	28 avril-9 mai	Islande
<p>NEPTUNE STRIKE 25</p> <p>Les exercices de la série Neptune Strike concernent la capacité de l'OTAN à intégrer des opérations de frappe maritime avancées et à garantir la liberté de navigation. De plus, ils aident à évaluer l'interopérabilité des composantes Air, Terre et Mer. L'exercice mené en 2025 a impliqué 18 Alliés, environ 20 000 soldats et plus de 30 navires en mer Méditerranée, en mer du Nord, en mer Baltique et en mer Noire.</p>	Avril, juillet, septembre, novembre	Mer Méditerranée, mer du Nord, mer Baltique et mer Noire
<p>GRIFFIN LIGHTNING 25</p> <p>Comprenant plusieurs opérations intégrées conduites dans les États baltes et en Pologne, Griffin Lightning 25 a vu la participation de plus de 26 000 soldats de huit pays de l'Alliance et a permis à l'OTAN de s'assurer de sa capacité à envoyer des renforts rapidement et à assurer une coordination multinationale.</p>	12-23 mai	Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne
<p>STEADFAST DETERRENCE 25</p> <p>Steadfast Deterrence 25 est un exercice de poste de commandement assisté par ordinateur auquel environ 4 800 militaires et civils ont participé, sur sept sites. Son objectif était de renforcer le niveau de préparation stratégique et d'intégration opérationnelle au sein de l'Alliance. En outre, il a permis au SHAPE de tirer parti d'un entraînement et d'être habilité comme quartier général de combat stratégique pour l'OTAN. Il a également marqué la toute première intégration du SHAPE et du Commandement des forces des États-Unis pour l'Europe à des niveaux stratégique et opératif.</p>	19-28 mai	Belgique, Allemagne, Italie, Norvège, Türkiye
<p>DYNAMIC MESSENGER 25</p> <p>Cet exercice vise à tester et à évaluer de nouvelles technologies dans des environnements réalistes. En 2025, il a été mené conjointement à l'exercice REPMUS (<i>Robotica Experimentation and Prototyping with Maritime Uncrewed Systems</i>), offrant ainsi un vaste dispositif au service de l'innovation dans le domaine des opérations maritimes. Quelque 3 800 participants et 260 drones de 22 pays de l'Alliance ont été sollicités pour cet exercice, de même que des observateurs de 13 autres pays.</p>	22 septembre-3 octobre	Portugal

STEADFAST NOON 25

Au travers de l'exercice annuel Steadfast Noon, qui a réuni plus de 2 000 participants de 14 de ses pays membres, l'OTAN a testé et peaufiné ses procédures de dissuasion nucléaire, tout en s'assurant de la crédibilité, de la sécurité et de l'efficacité de son dispositif.

13-24 octobre

Belgique, Danemark,
Pays-Bas, Royaume-Uni

DACIAN FALL 25

Cet exercice militaire multinational de grande envergure a démontré la capacité de l'Alliance à faire passer des forces au niveau brigade et à les déployer en Europe orientale. Plus de 5 000 soldats de 10 pays de l'Alliance y ont participé.

19 octobre-
13 novembre

Bulgarie, France, Grèce,
Roumanie

STEADFAST DUEL 25

Steadfast Duel 25, le plus grand exercice OTAN de poste de commandement assisté par ordinateur, a permis de tester l'ensemble des plans de dissuasion et de défense de l'Alliance. Quelque 7 000 militaires et civils y ont participé, sur plusieurs sites en Europe et aux États-Unis. Il s'agissait du premier exercice de niveau opératif visant à entraîner simultanément les trois commandements de forces interarmées de l'OTAN, respectivement implantés à Brunssum, Naples et Norfolk.

22-29 octobre

Belgique, Italie, Norvège,
États-Unis

CYBER COALITION 25

L'exercice phare de cyberdéfense de l'OTAN a rassemblé plus de 1 300 spécialistes de 29 pays de l'Alliance et de sept pays partenaires, ainsi que des représentants de l'Union européenne, de l'industrie et du monde universitaire. Il avait pour objectif d'améliorer le niveau de préparation collective, d'interopérabilité et de coopération dans le milieu cyber.

28 novembre-
4 décembre

Estonie



Des soldats de l'armée de terre britannique, membres de la Force de réaction alliée, pendant l'exercice Steadfast Dart 25 – Roumanie, février 2025.

Quelques exemples d'exercices des pays de l'Alliance

DESCRIPTION	DATES EN 2025	LIEU
DACIA 25 Exercice mené par la Roumanie, Dacia 25 a rassemblé plus de 3 000 participants, qui se sont entraînés à une opération de défense nationale se transformant progressivement en une opération de défense collective conduite sous la bannière de l'Alliance.	9-26 février	Roumanie
OAK RESOLVE 25-1 Dans le cadre de l'exercice Oak Resolve 25-1, auquel ont participé plus de 2 000 soldats, la capacité opérationnelle de la brigade multinationale en Lettonie a été évaluée pour la première fois depuis que cette unité, auparavant plus petite, a atteint la taille d'une brigade.	17-28 février	Lettonie

JOINT VIKING 25

Dans le cadre de Joint Viking 25, quelque 10 000 soldats de Norvège et d'autres pays de l'Alliance se sont entraînés dans le nord du territoire norvégien. Cet exercice avait pour but de renforcer l'interopérabilité entre les Alliés, de les préparer à protéger le flanc nord de l'OTAN, et de tester la capacité de la Norvège à accueillir les renforts d'autres pays membres de l'Organisation.

3-14 mars

Norvège

HEDGEHOG 25

L'exercice Hedgehog 25 de défense multinationale, axé sur la dissuasion stratégique et la planification de défense régionale, a impliqué quelque 16 000 soldats. Les opérations aériennes jouent à cet égard un rôle crucial en ce qu'elles permettent une réaction rapide ainsi que le maintien de la supériorité aérienne dans des environnements contestés.

5-23 mai

Estonie

DEFENDER EUROPE 25

Dirigé par l'armée de terre des États-Unis, Defender Europe 25 est un exercice multinational de grande envergure axé sur le déploiement stratégique de forces et l'emploi de stocks prépositionnés, sur le relèvement du niveau de préparation, et sur l'interopérabilité entre Alliés et partenaires. Environ 25 000 soldats de 30 pays de l'Alliance et de pays partenaires ont participé à ses trois volets : Swift Response 25, Immediate Response 25 et Saber Guardian 25.

11 mai-24 juin

Europe

KURTARAN 25

Mené par la Turquie, Kurtaran 25 est un exercice de recherche et de sauvetage de sous-marins auquel environ 2 500 soldats ont participé. Il visait à renforcer l'interopérabilité entre les équipes de sauvetage de différents pays et commandements.

12-17 mai

Türkiye

SLOVAK SHIELD 25

Pour sa 10^e édition, cet exercice complexe a rassemblé 1 200 soldats de sept pays de l'Alliance, qui se sont essentiellement attachés à tester leurs capacités et leur niveau de préparation opérationnelle.

12-28 mai

Slovaquie

POLARIS 25

Cet exercice maritime multimilieu français a mobilisé plus de 3 000 participants de huit pays de l'Alliance et du Brésil, ainsi qu'un groupe opérationnel OTAN, plus de 20 bâtiments de surface et plus de 40 aéronefs.

2-15 juin

France

ADAPTIVE HUSSARS 25

Cet exercice hongrois de grande envergure, qui a vu la participation d'environ 22 000 soldats, a permis au pays hôte de tester sa capacité de réponse aux crises aux niveaux stratégique, opératif et tactique.

1^{er} septembre-
21 octobre

Hongrie

LAILAPS 25

Cet exercice maritime grec visait à renforcer la disponibilité opérationnelle des forces participantes et l'interopérabilité entre elles.

8-12 décembre

Grèce (mer Égée)



Un conscrit finlandais en service de garde lors de l'exercice Freezing Winds 25 dans le cadre de l'activité Baltic Sentry – mer Baltique, décembre 2025.



Un marin portugais au cours de l'exercice français Polaris 25 – océan Atlantique, juin 2025.

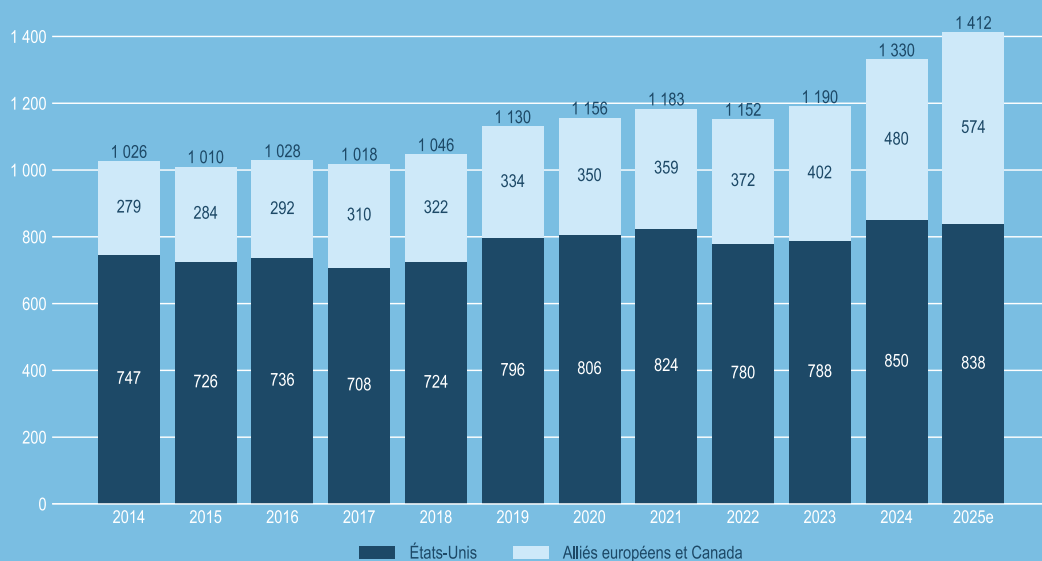
ANNEXE III : LES DÉPENSES DE DÉFENSE DES PAYS DE L'OTAN (2014-2025)

L'OTAN recueille des données sur les dépenses de défense des Alliés et les publie régulièrement. Le ministère de la Défense de chaque pays membre communique les données relatives aux dépenses de défense actuelles et futures selon une définition agréée des dépenses de défense. Ces montants représentent les paiements qu'un État a effectués ou devra effectuer au cours de l'exercice pour satisfaire les besoins de ses forces armées, des Alliés ou de l'Alliance. Dans les graphiques et tableaux qui suivent, l'OTAN recourt également à des informations économiques et démographiques mises à disposition par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la direction générale des affaires économiques et financières de la Commission européenne (DG ECFIN) et le Fonds monétaire international (FMI).

Du fait des différences entre ces sources et les prévisions de croissance du produit intérieur brut (PIB) établies par les pays, mais aussi entre la définition OTAN des dépenses de défense et les définitions nationales, les chiffres présentés peuvent s'écarter considérablement de ceux qui sont cités par les médias, publiés par les autorités nationales ou inscrits dans les budgets nationaux. Les dépenses d'équipement englobent les dépenses afférentes aux équipements majeurs et les dépenses de recherche et développement consacrées à ces équipements. Les dépenses de personnel incluent les pensions de retraite.

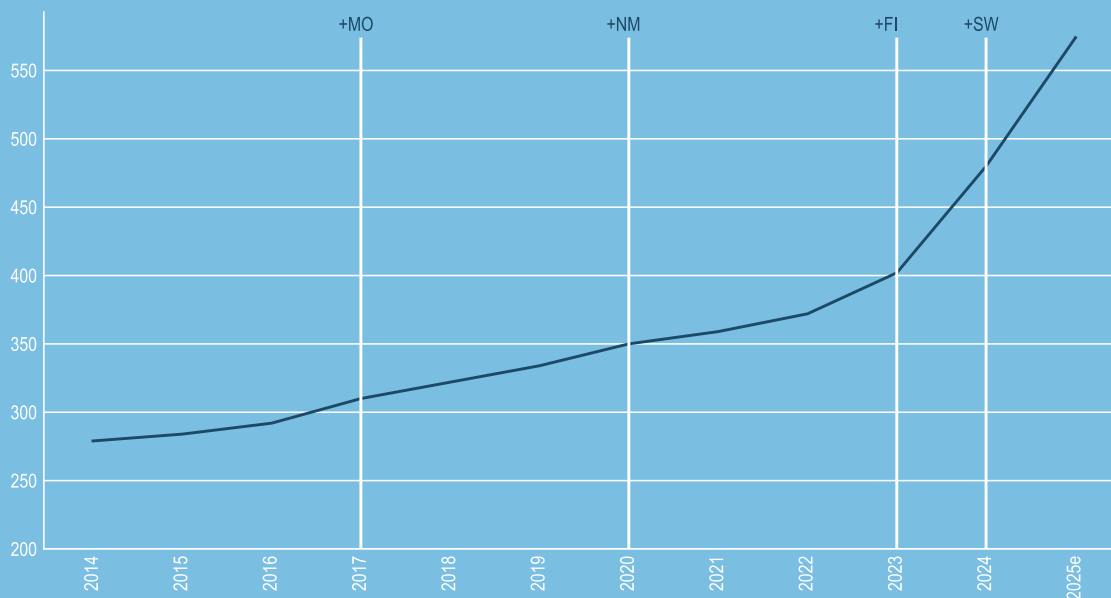
Les informations utilisées dans le présent rapport ont été arrêtées à la date du 16 mars 2026. Les chiffres relatifs à 2025 sont des estimations.

Graphique 1 : Dépenses de défense
(en milliards de dollars des États-Unis, sur la base des prix et taux de change de 2021)



Notes : Les chiffres relatifs à 2025 sont des estimations. L'agrégat Alliés européens et Canada comprend depuis 2017 le Monténégro (devenu membre de l'Alliance le 5 juin 2017), depuis 2020 la Macédoine du Nord (devenue membre le 27 mars 2020), depuis 2023 la Finlande (devenue membre le 4 avril 2023), et depuis 2024 la Suède (devenue membre le 7 mars 2024).

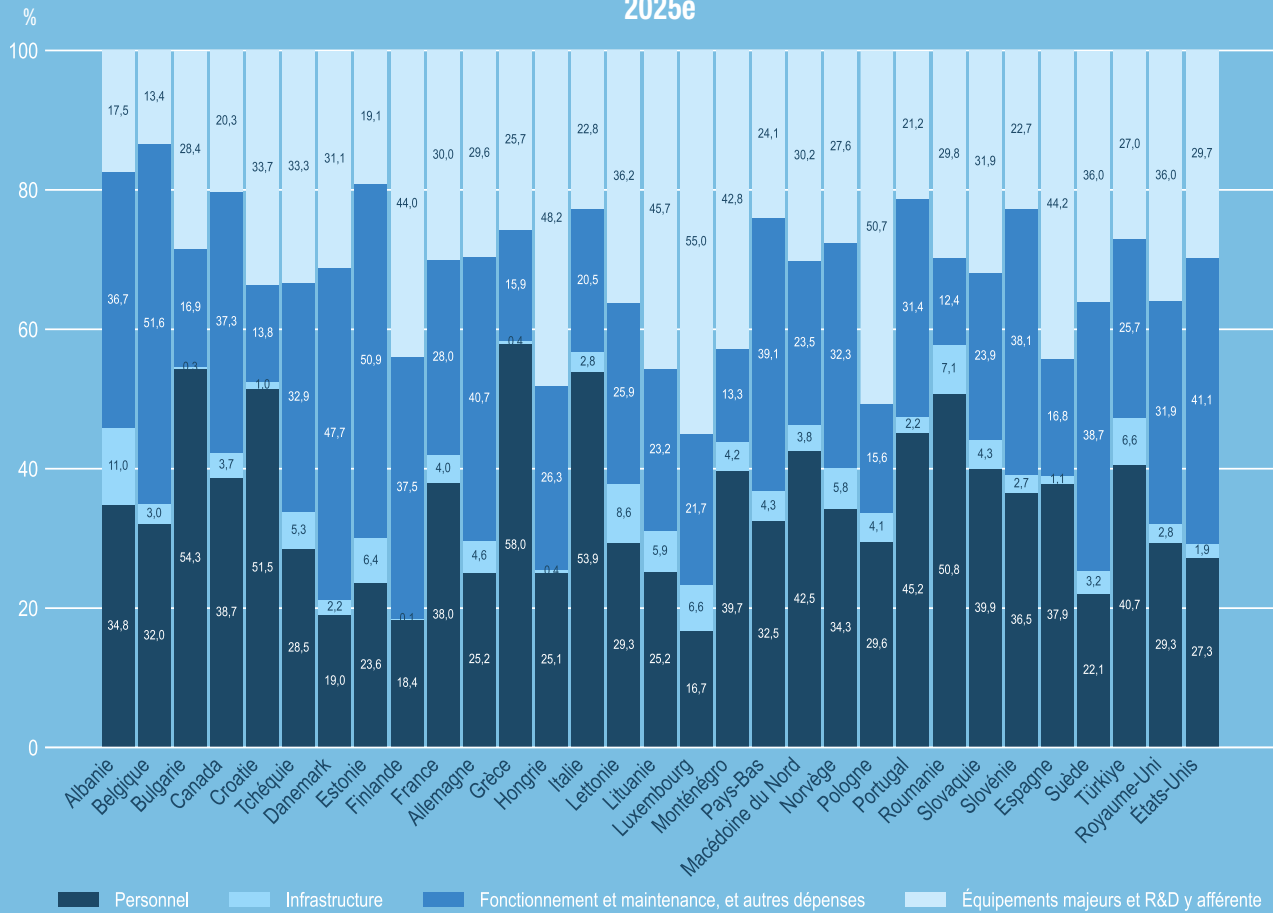
Graphique 2 : Alliés européens et Canada – Dépenses de défense
(en milliards de dollars des États-Unis, sur la base des prix et taux de change de 2021)



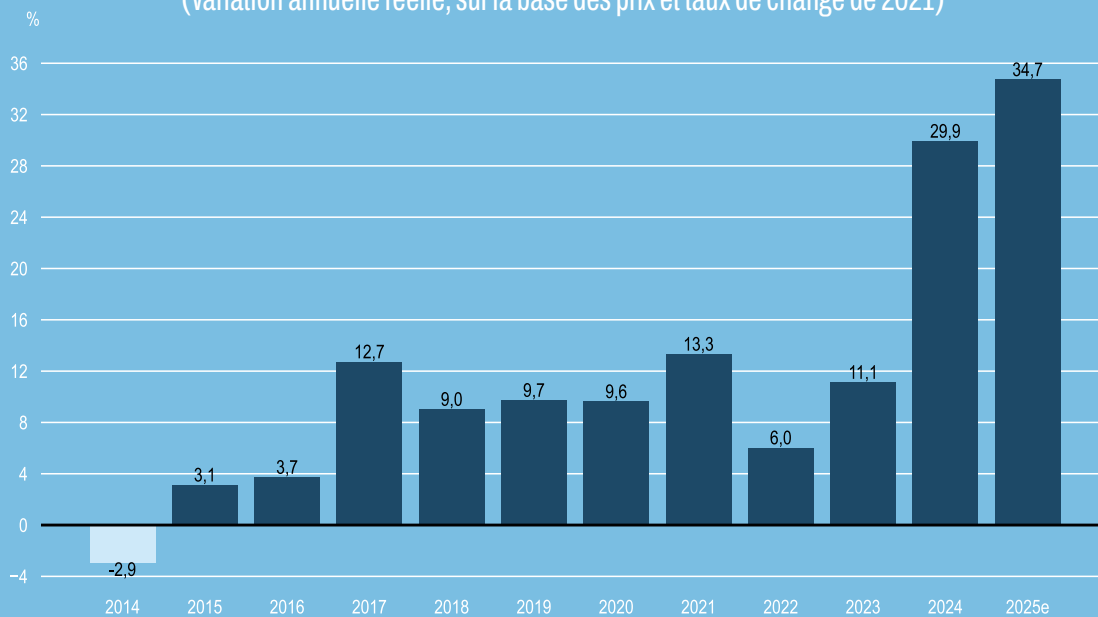
Notes : Les chiffres relatifs à 2025 sont des estimations. Le graphique tient compte des élargissements de 2017 (1 Allié), de 2020 (1 Allié), de 2023 (1 Allié) et de 2024 (1 Allié).

Graphique 3 : Principales catégories de dépenses de défense (%)
(en pourcentage des dépenses de défense totales)

2025e



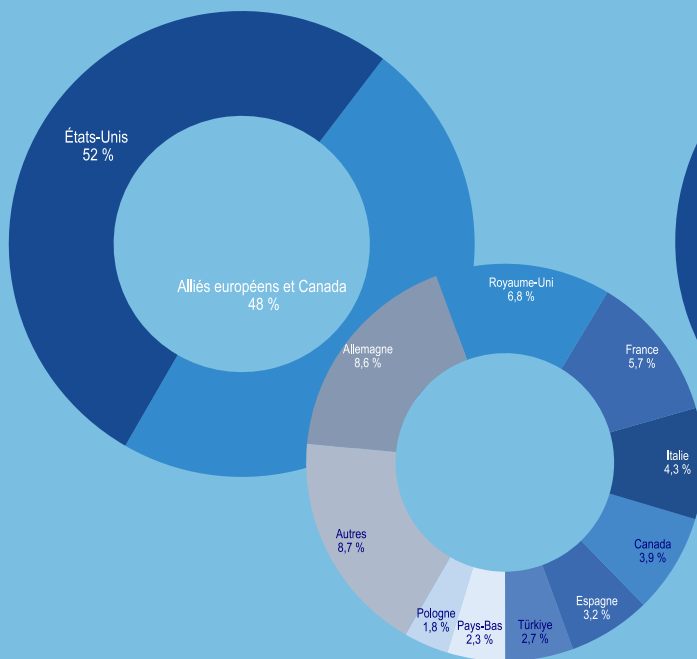
**Graphique 4 : Alliés européens et Canada -
Dépenses consacrées aux équipements majeurs**
(variation annuelle réelle, sur la base des prix et taux de change de 2021)



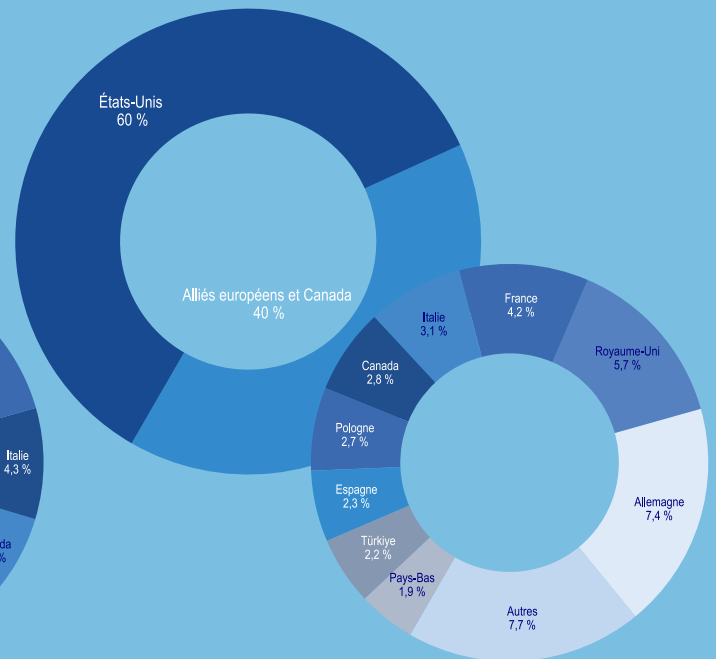
Notes : Les chiffres relatifs à 2025 sont des estimations. L'agrégat Alliés européens et Canada comprend depuis 2017 le Monténégro (devenu membre de l'Alliance le 5 juin 2017), depuis 2020 la Macédoine du Nord (devenue membre le 27 mars 2020), depuis 2023 la Finlande (devenue membre le 4 avril 2023), et depuis 2024 la Suède (devenue membre le 7 mars 2024).

Graphique 5

Part du PIB de l'Alliance 2025e



Part des dépenses de défense de l'Alliance 2025e



Sur la base des prix et taux de change courants. Les chiffres relatifs à 2025 sont des estimations.

Tableau 1 : Dépenses de défense (en millions de monnaie nationale)

Pays	Unité monétaire (en millions)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025e
Albanie	Leks	18 788	16 671	16 250	17 199	18 995	21 670	21 348	23 072	25 848	30 547	34 081	53 138
Belgique	Euros	3 913	3 789	3 848	3 932	4 101	4 253	4 665	5 276	6 551	6 976	7 901	12 806
Bulgarie	Leva	1 102	1 116	1 186	1 255	1 593	3 771	1 920	2 109	2 672	3 602	3 964	4 770
Canada	Dollars canadiens	20 076	23 900	23 474	30 761	29 025	29 949	31 289	31 976	33 707	38 385	43 917	63 492
Croatie	Euros	811	804	756	812	805	881	861	1 150	1 219	1 304	1 588	1 932
Tchéquie*	Couronnes	41 003	47 264	45 598	52 805	59 752	68 373	74 257	84 864	90 969	100 735	166 598	171 544
Danemark*	Couronnes	22 769	22 633	24 190	24 961	28 787	29 929	31 962	33 161	38 726	56 084	67 015	101 203
Estonie*	Euros	386	418	450	479	521	569	630	633	778	1 144	1 317	1 437
Finlande	Euros	3 004	3 065	3 089	3 131	3 238	3 483	3 642	3 503	4 485	5 795	5 824	8 052
France	Euros	39 149	39 199	39 950	40 852	42 748	44 206	46 018	47 702	49 567	53 123	59 454	61 002
Allemagne	Euros	34 749	35 898	37 598	40 265	42 127	46 936	51 392	52 431	58 266	67 621	86 638	106 899
Grèce	Euros	3 939	4 073	4 190	4 208	4 560	4 483	4 812	6 764	8 054	6 224	6 565	6 968
Hongrie	Forint	281 402	316 338	362 798	468 765	436 500	636 566	852 321	730 691	1 212 914	1 506 584	1 803 117	1 796 019
Italie	Euros	18 427	17 642	20 226	21 166	21 702	21 042	26 360	28 001	29 901	31 302	33 402	45 325
Lettonie*	Euros	221	254	364	430	601	618	651	696	813	1 160	1 331	1 577
Lituanie*	Euros	322	425	575	724	895	977	1 030	1 105	1 649	2 002	2 427	3 362
Luxembourg	Euros	190	225	213	288	301	341	373	341	438	554	606	1 247
Monténégro	Euros	52	51	56	58	64	66	72	77	82	106	127	167
Pays-Bas*	Euros	7 788	7 816	8 234	8 539	9 456	10 778	11 249	11 758	13 189	14 000	20 225	27 000
Macédoine du Nord	Denars	5 743	5 853	5 770	5 532	6 232	8 029	8 303	10 604	12 899	15 081	17 765	21 899
Norvège*	Couronnes	48 660	49 529	54 022	56 664	61 349	66 318	68 054	72 483	83 589	92 951	115 322	173 290
Pologne*	Zlotys	31 874	39 940	37 082	37 558	42 824	45 404	52 110	58 304	68 361	111 224	137 176	166 186
Portugal	Euros	2 263	2 384	2 364	2 424	2 750	2 947	2 867	3 295	3 395	3 563	4 482	6 118
Roumanie*	Nouveaux lei	9 014	10 337	10 738	14 765	17 183	19 527	21 431	22 029	24 317	25 651	38 214	41 947
Slovaquie	Euros	752	889	907	935	1 098	1 610	1 796	1 746	1 983	2 145	2 588	2 799
Slovénie	Euros	366	361	406	422	463	511	498	645	737	842	906	1 438
Espagne	Euros	9 508	10 000	9 014	10 528	11 172	11 281	11 240	12 546	15 610	17 451	22 693	33 589
Suède*	Couronnes	42 574	43 045	42 955	44 700	46 905	52 586	55 118	77 794	86 596	104 776	140 549	163 800
Turkiye	Livres	29 727	32 522	38 203	47 323	68 300	79 987	93 910	116 482	203 704	393 841	928 134	1 446 323
Royaume-Uni	Livres	39 902	38 940	41 590	43 257	45 202	46 509	49 495	52 283	57 269	61 164	65 841	70 154
États-Unis	Dollars	653 942	641 253	656 059	642 933	672 255	750 886	770 650	824 094	834 977	875 603	967 707	980 000

Prix constants de 2021													
Albanie	Leks	20 446	18 003	17 702	18 238	19 854	22 426	22 083	23 072	23 528	26 297	28 665	43 890
Belgique	Euros	4 445	4 256	4 242	4 251	4 358	4 437	4 790	5 276	6 140	6 197	6 889	10 904
Bulgarie	Leva	1 504	1 481	1 522	1 537	1 872	4 209	2 054	2 109	2 305	2 877	2 953	3 360
Canada	Dollars canadiens	23 120	27 764	27 076	34 591	32 108	32 626	33 725	31 976	31 233	35 096	38 939	54 995
Croatie	Euros	881	871	819	870	845	906	879	1 150	1 128	1 069	1 246	1 460
Tchéquie*	Couronnes	49 725	56 618	53 820	61 300	67 467	74 346	77 254	84 864	83 707	85 351	135 857	135 506
Danemark*	Couronnes	24 976	24 726	26 314	26 858	30 792	31 712	32 935	33 161	35 079	51 903	61 130	91 198
Estonie*	Euros	474	508	533	547	567	596	657	633	666	900	997	1 039
Finlande	Euros	3 320	3 334	3 358	3 375	3 423	3 628	3 732	3 503	4 224	5 273	5 262	7 158
France	Euros	42 705	42 278	42 863	43 581	45 099	46 081	46 579	47 702	48 114	49 116	53 844	54 591
Allemagne	Euros	39 448	40 054	41 429	43 724	44 905	49 043	52 774	52 431	54 751	59 554	74 002	88 832
Grèce	Euros	3 961	4 103	4 242	4 252	4 618	4 529	4 879	6 764	7 578	5 510	5 631	5 775
Hongrie	Forint	378 458	413 810	468 392	581 715	516 642	719 255	904 883	730 691	1 064 259	1 148 451	1 277 741	1 200 830
Italie	Euros	20 025	18 857	21 130	21 924	22 561	21 648	26 698	28 001	28 903	28 491	29 819	39 651
Lettonie*	Euros	262	300	428	492	663	654	672	696	741	955	1 075	1 232
Lituanie*	Euros	388	513	686	831	991	1 057	1 092	1 105	1 428	1 577	1 853	2 474
Luxembourg	Euros	222	256	246	325	334	375	394	341	411	488	511	1 019
Monténégro	Euros	65	62	65	64	68	69	76	77	73	85	97	123
Pays-Bas*	Euros	8 721	8 744	9 131	9 330	10 114	11 217	11 461	11 758	12 972	13 561	18 959	24 759
Macédoine du Nord	Denars	6 905	6 899	6 574	6 131	6 646	8 488	8 659	10 604	11 848	12 840	14 589	17 371
Norvège*	Couronnes	60 259	63 105	69 948	70 492	71 499	77 716	81 811	72 483	65 082	81 399	101 221	146 219
Pologne*	Zlotys	37 704	46 653	43 254	43 099	48 535	49 930	54 963	58 304	61 998	91 649	108 926	128 555
Portugal	Euros	2 578	2 663	2 593	2 619	2 917	3 069	2 925	3 295	3 224	3 147	3 777	4 973
Roumanie*	Nouveaux lei	12 483	13 862	14 033	18 437	20 207	21 468	22 632	22 029	21 702	20 375	27 700	28 570
Slovaquie	Euros	828	981	1 005	1 023	1 178	1 685	1 836	1 746	1 848	1 816	2 120	2 212
Slovénie	Euros	410	401	447	459	492	531	511	645	692	719	748	1 146
Espagne	Euros	10 343	10 819	9 716	11 207	11 753	11 701	11 527	12 546	14 910	15 889	19 828	28 660
Suède*	Couronnes	49 749	49 167	48 249	49 122	50 240	54 994	56 605	77 794	81 685	93 353	121 552	140 285
Turkiye	Livres	76 190	77 264	83 939	93 560	115 676	118 668	121 431	116 482	104 183	119 698	177 098	205 383
Royaume-Uni	Livres	45 775	44 375	46 586	47 718	48 903	49 108	49 847	52 283	54 192	54 424	56 538	58 033
États-Unis	Dollars	747 296	726 058	735 829	708 421	724 140	795 707	805 815	824 094	779 533	788 293	850 110	838 373

Notes : Les chiffres relatifs à 2025 sont des estimations.

* Ces pays ont soit une législation soit des accords politiques en vertu desquels ils sont tenus de consacrer chaque année 2 % au moins de leur PIB à la défense. Il est à noter que, pour déterminer si le seuil des 2 % a été atteint, les Alliés se basent sur les chiffres du PIB disponibles, qui peuvent être des estimations.

Tableau 2 : Dépenses de défense (en millions de dollars des États-Unis)

Pays	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025e
Prix et taux de change courants												
Albanie	178	132	131	145	176	197	197	222	231	305	367	598
Belgique	5 200	4 204	4 258	4 441	4 845	4 761	5 324	6 245	6 904	7 545	8 549	14 465
Bulgarie	747	633	671	724	962	2 159	1 121	1 276	1 440	1 992	2 193	2 755
Canada	18 172	18 689	17 708	23 700	22 399	22 572	23 330	25 502	25 898	28 435	32 071	45 562
Croatie	1 078	892	837	917	952	986	983	1 361	1 285	1 410	1 718	2 182
Tchéquie*	1 975	1 921	1 866	2 259	2 750	2 982	3 199	3 915	3 895	4 538	7 176	7 819
Danemark*	4 057	3 364	3 593	3 780	4 559	4 487	4 886	5 274	5 473	8 140	9 720	15 299
Estonie*	514	463	497	541	615	637	719	749	820	1 238	1 425	1 623
Finlande	3 991	3 401	3 418	3 536	3 825	3 900	4 156	4 145	4 726	6 267	6 302	9 095
France	52 022	43 496	44 209	46 134	50 507	49 493	52 519	56 457	52 238	57 457	64 332	68 905
Allemagne	46 176	39 833	41 606	45 470	49 772	52 549	58 652	62 054	61 405	73 138	93 747	120 747
Grèce	5 234	4 520	4 637	4 752	5 388	5 019	5 492	8 006	8 488	6 731	7 103	7 871
Hongrie	1 210	1 132	1 289	1 708	1 615	2 190	2 767	2 410	3 270	4 268	4 934	5 130
Italie	24 487	19 576	22 382	23 902	25 641	23 559	30 084	33 140	31 512	33 856	36 142	51 197
Lettonie*	294	282	403	485	710	692	743	824	857	1 254	1 441	1 782
Lituanie*	428	471	636	817	1 057	1 094	1 176	1 308	1 738	2 165	2 626	3 797
Luxembourg	253	250	236	326	356	381	426	403	461	600	656	1 408
Monténégro	69	57	62	65	75	74	83	91	86	114	138	188
Pays-Bas*	10 349	8 673	9 112	9 643	11 172	12 067	12 838	13 916	13 899	15 142	21 885	30 498
Macédoine du Nord	124	105	104	101	120	146	154	204	221	265	312	402
Norvège*	7 722	6 142	6 431	6 850	7 544	7 536	7 228	8 438	8 694	8 799	10 732	16 598
Pologne*	10 107	10 588	9 397	9 940	11 857	11 824	13 363	15 099	15 338	26 475	34 454	44 360
Portugal	3 007	2 645	2 616	2 738	3 249	3 299	3 273	3 899	3 578	3 854	4 849	6 911
Roumanie*	2 695	2 580	2 646	3 650	4 363	4 607	5 056	5 299	5 197	5 609	8 312	9 300
Slovaquie	999	987	1 004	1 056	1 298	1 802	2 049	2 066	2 090	2 320	2 800	3 162
Slovénie	487	401	449	477	547	572	568	763	777	911	981	1 624
Espagne	12 634	11 096	9 975	11 889	13 200	12 630	12 828	14 849	16 451	18 875	24 555	37 940
Suède*	6 205	5 103	5 017	5 229	5 396	5 560	5 984	9 071	8 562	9 875	13 300	16 601
Türkiye	13 597	11 995	12 642	12 972	14 486	14 086	13 339	12 969	12 291	16 766	28 274	36 414
Royaume-Uni	65 692	59 505	56 362	55 719	60 380	59 399	63 500	71 927	70 846	76 052	84 169	92 875
États-Unis	653 942	641 253	656 059	642 933	672 255	750 886	770 650	824 094	834 977	875 603	967 707	980 000
Alliés européens et Canada	289 314	254 473	255 594	275 101	300 474	301 656	325 896	358 667	355 382	414 521	515 263	657 108
Total OTAN	943 256	895 726	911 653	918 034	972 729	1 052 542	1 096 546	1 182 761	1 190 359	1 290 124	1 482 970	1 637 108

Prix et taux de change constants de 2021												
Albanie	197	173	171	176	191	216	213	222	227	253	276	423
Belgique	5 261	5 037	5 020	5 031	5 158	5 251	5 669	6 245	7 266	7 334	8 153	12 905
Bulgarie	910	896	921	930	1 133	2 547	1 243	1 276	1 395	1 741	1 787	2 033
Canada	18 438	22 142	21 593	27 587	25 607	26 020	26 896	25 502	24 909	27 990	31 055	43 860
Croatie	1 042	1 031	970	1 029	1 000	1 072	1 040	1 361	1 336	1 266	1 475	1 728
Tchéquie*	2 294	2 612	2 483	2 828	3 112	3 430	3 564	3 915	3 861	3 937	6 267	6 251
Danemark*	3 973	3 933	4 185	4 272	4 898	5 044	5 239	5 274	5 579	8 255	9 723	14 506
Estonie*	561	601	631	647	671	705	778	749	788	1 065	1 179	1 229
Finlande	3 930	3 946	3 974	3 995	4 051	4 294	4 418	4 145	4 999	6 241	6 228	8 472
France	50 542	50 038	50 730	51 579	53 376	54 538	55 127	56 457	56 944	58 131	63 725	64 610
Allemagne	46 687	47 405	49 032	51 748	53 146	58 044	62 460	62 054	64 799	70 483	87 583	105 135
Grèce	4 688	4 856	5 020	5 032	5 466	5 360	5 775	8 006	8 968	6 521	6 665	6 835
Hongrie	1 248	1 365	1 545	1 919	1 704	2 373	2 985	2 410	3 511	3 789	4 215	3 961
Italie	23 700	22 318	25 008	25 947	26 702	25 621	31 598	33 140	34 207	33 720	35 292	46 929
Lettonie*	311	355	507	582	784	774	795	824	877	1 130	1 272	1 458
Lituanie*	459	607	812	983	1 173	1 251	1 293	1 308	1 690	1 866	2 193	2 928
Luxembourg	262	302	291	384	395	444	467	403	486	578	604	1 206
Monténégro	76	74	77	75	81	82	90	91	86	100	115	146
Pays-Bas*	10 321	10 348	10 807	11 042	11 971	13 275	13 564	13 916	15 353	16 050	22 439	29 303
Macédoine du Nord	133	132	126	118	128	163	166	204	228	247	280	334
Norvège*	7 015	7 346	8 143	8 206	8 323	9 047	9 524	8 438	7 578	9 476	11 784	17 022
Pologne*	9 764	12 082	11 201	11 161	12 569	12 930	14 234	15 099	16 056	23 734	28 208	33 292
Portugal	3 051	3 152	3 069	3 100	3 452	3 633	3 462	3 899	3 815	3 725	4 470	5 885
Roumanie*	3 003	3 334	3 375	4 435	4 861	5 164	5 444	5 299	5 220	4 901	6 663	6 872
Slovaquie	980	1 162	1 189	1 211	1 394	1 995	2 173	2 066	2 187	2 150	2 509	2 618
Slovénie	486	475	529	543	582	629	605	763	820	851	885	1 357
Espagne	12 242	12 804	11 499	13 264	13 910	13 848	13 643	14 849	17 647	18 569	23 466	33 920
Suède*	5 801	5 733	5 626	5 727	5 858	6 412	6 600	9 071	9 524	10 885	14 173	16 357
Türkiye	8 483	8 603	9 346	10 417	12 879	13 212	13 520	12 969	11 600	13 327	19 178	22 867
Royaume-Uni	62 974	61 048	64 089	65 646	67 277	67 559	68 576	71 927	74 553	74 872	77 780	79 838
États-Unis	747 296	726 058	735 829	708 421	724 140	795 707	805 815	824 094	779 533	788 293	850 110	838 373
Alliés européens et Canada	278 892	284 027	292 169	309 775	321 815	334 065	350 143	358 667	371 984	402 301	480 183	574 280
Total OTAN	1 026 189	1 010 085	1 027 998	1 018 195	1 045 955	1 129 772	1 155 958	1 182 761	1 151 516	1 190 593	1 330 292	1 412 653

Notes : Les chiffres relatifs à 2025 sont des estimations. L'agrégat Alliés européens et Canada et l'agrégat Total OTAN comprennent depuis 2017 le Monténégro (devenu membre de l'Alliance le 5 juin 2017), depuis 2020 la Macédoine du Nord (devenue membre le 27 mars 2020), depuis 2023 la Finlande (devenue membre le 4 avril 2023), et depuis 2024 la Suède (devenue membre le 7 mars 2024).

* Voir la note au bas de la page 64.

Tableau 3 : Dépenses de défense en part du PIB et variation annuelle réelle (sur la base des prix de 2021)

Pays	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025e
Part du PIB réel (%)												
Albanie	1,34	1,15	1,09	1,09	1,14	1,27	1,29	1,24	1,20	1,29	1,35	2,00
Belgique	0,97	0,91	0,90	0,89	0,89	0,89	1,01	1,04	1,17	1,16	1,27	2,00
Bulgarie	1,31	1,25	1,24	1,22	1,45	3,15	1,59	1,51	1,59	1,95	1,93	2,14
Canada	1,01	1,20	1,16	1,44	1,30	1,29	1,41	1,26	1,18	1,30	1,43	2,00
Croatie	1,81	1,75	1,59	1,63	1,54	1,60	1,70	1,97	1,80	1,65	1,85	2,10
Tchéquie*	0,94	1,02	0,94	1,02	1,09	1,16	1,27	1,35	1,29	1,31	2,07	2,01
Danemark*	1,15	1,11	1,15	1,14	1,28	1,30	1,37	1,30	1,37	2,01	2,29	3,34
Estonie*	1,90	1,99	2,03	1,97	1,97	2,00	2,26	2,02	2,14	2,98	3,31	3,42
Finlande	1,46	1,46	1,43	1,39	1,40	1,46	1,54	1,41	1,69	2,12	2,11	2,87
France	1,82	1,78	1,79	1,78	1,81	1,82	1,99	1,90	1,87	1,88	2,04	2,05
Allemagne	1,16	1,16	1,18	1,21	1,23	1,32	1,49	1,43	1,46	1,60	2,00	2,39
Grèce	2,24	2,32	2,40	2,37	2,52	2,42	2,87	3,66	3,89	2,77	2,77	2,79
Hongrie	0,86	0,90	1,00	1,19	1,00	1,33	1,75	1,32	1,84	2,00	2,21	2,07
Italie	1,13	1,06	1,17	1,20	1,22	1,17	1,58	1,52	1,50	1,46	1,52	2,01
Lettonie*	0,97	1,07	1,49	1,65	2,13	2,09	2,23	2,16	2,25	2,93	3,30	3,74
Lituanie*	0,88	1,13	1,48	1,71	1,95	1,98	2,05	1,95	2,46	2,69	3,07	4,00
Luxembourg	0,37	0,41	0,38	0,49	0,50	0,55	0,58	0,47	0,57	1,00	1,08	2,13
Monténégro	1,51	1,42	1,43	1,36	1,39	1,35	1,75	1,56	1,37	1,50	1,66	2,05
Pays-Bas*	1,12	1,10	1,13	1,12	1,19	1,29	1,37	1,32	1,39	1,46	2,02	2,59
Macédoine du Nord	1,09	1,05	0,97	0,89	0,94	1,16	1,24	1,45	1,58	1,67	1,84	2,13
Norvège*	1,54	1,58	1,73	1,71	1,72	1,84	1,97	1,68	1,46	1,82	2,22	3,20
Pologne*	1,86	2,21	1,99	1,88	2,00	1,96	2,21	2,19	2,21	3,26	3,76	4,30
Portugal	1,31	1,33	1,27	1,24	1,34	1,37	1,43	1,52	1,39	1,32	1,55	2,00
Roumanie*	1,35	1,45	1,43	1,73	1,80	1,84	2,01	1,86	1,76	1,61	2,17	2,21
Slovaquie	0,98	1,11	1,11	1,10	1,22	1,70	1,90	1,71	1,80	1,74	1,99	2,06
Slovénie	0,98	0,94	1,02	0,99	1,02	1,06	1,07	1,24	1,30	1,31	1,34	2,04
Espagne	0,92	0,92	0,80	0,90	0,92	0,90	1,00	1,02	1,13	1,17	1,42	2,00
Suède*	1,07	1,02	0,98	0,98	0,98	1,05	1,10	1,44	1,49	1,71	2,20	2,50
Türkiye	1,44	1,38	1,45	1,50	1,79	1,82	1,83	1,57	1,33	1,45	2,08	2,33
Royaume-Uni	2,13	2,02	2,07	2,06	2,08	2,06	2,33	2,25	2,22	2,22	2,28	2,31
États-Unis	3,71	3,51	3,49	3,28	3,25	3,49	3,61	3,47	3,20	3,15	3,30	3,19
Alliés européens et Canada	1,40	1,40	1,41	1,45	1,48	1,51	1,69	1,62	1,62	1,71	1,97	2,33
Total OTAN	2,56	2,46	2,46	2,37	2,38	2,51	2,68	2,58	2,43	2,45	2,65	2,77
Variation annuelle réelle (%)												
Albanie	-2,63	-11,95	-1,67	3,03	8,86	12,95	-1,53	4,48	1,97	11,77	9,01	53,11
Belgique	-2,11	-4,25	-0,34	0,21	2,52	1,82	7,96	10,14	16,36	0,93	11,17	58,28
Bulgarie	-9,08	-1,56	2,80	0,96	21,79	124,85	-51,20	2,65	9,32	24,81	2,66	13,78
Canada	4,95	20,09	-2,48	27,76	-7,18	1,61	3,37	-5,18	-2,32	12,37	10,95	41,23
Croatie	25,94	-1,04	-5,99	6,15	-2,82	7,20	-2,99	30,88	-1,90	-5,24	16,56	17,13
Tchéquie*	-5,03	13,86	-4,94	13,90	10,06	10,20	3,91	9,85	-1,36	1,96	59,18	-0,26
Danemark*	-4,82	-1,00	6,43	2,07	14,65	2,99	3,86	0,68	5,78	47,96	17,78	49,19
Estonie*	3,78	7,14	5,00	2,54	3,69	5,15	10,30	-3,70	5,13	35,22	10,73	4,23
Finlande	-6,05	0,40	0,72	0,53	1,40	6,00	2,87	-6,16	20,59	24,84	-0,20	36,03
France	-1,20	-1,00	1,38	1,67	3,48	2,18	1,08	2,41	0,86	2,08	9,62	1,39
Allemagne	-1,42	1,54	3,43	5,54	2,70	9,22	7,61	-0,65	4,42	8,77	24,26	20,04
Grèce	0,42	3,60	3,38	0,23	8,62	-1,94	7,73	38,64	12,02	-27,28	2,20	2,55
Hongrie	-5,22	9,34	13,19	24,19	-11,19	39,22	25,81	-19,25	45,65	7,91	11,26	-6,02
Italie	-9,81	-5,83	12,05	3,75	2,91	-4,05	23,33	4,88	3,22	-1,42	4,66	32,97
Lettonie*	2,64	14,35	42,65	14,88	34,73	-1,31	2,77	3,57	6,49	28,85	12,51	14,63
Lituanie*	19,65	32,05	33,91	21,01	19,30	6,65	3,37	1,15	29,27	10,39	17,51	33,55
Luxembourg	4,87	15,28	-3,68	31,92	2,79	12,34	5,20	-13,59	20,48	18,91	4,59	99,50
Monténégro	4,39	-3,57	4,16	-2,13	7,21	1,39	10,33	1,15	-5,46	16,02	14,75	26,84
Pays-Bas*	0,19	0,26	4,43	2,17	8,41	10,90	2,18	2,59	10,33	4,54	39,81	30,59
Macédoine du Nord	-3,58	-0,09	-4,71	-6,75	8,40	27,73	2,01	22,46	11,73	8,37	13,62	19,07
Norvège*	5,38	4,72	10,84	0,78	1,43	8,70	5,27	-11,40	-10,20	25,05	24,35	44,46
Pologne*	11,35	23,74	-7,29	-0,36	12,61	2,87	10,08	6,08	6,33	47,83	18,85	18,02
Portugal	-8,54	3,31	-2,65	1,01	11,36	5,23	-4,69	12,63	-2,16	-2,37	20,01	31,67
Roumanie*	8,60	11,05	1,23	31,38	9,60	6,24	5,42	-2,66	-1,48	-6,11	35,95	3,14
Slovaquie	3,19	18,57	2,38	1,83	15,09	43,10	8,93	-4,89	5,84	-1,70	16,69	4,36
Slovénie	-4,58	-2,24	11,41	2,63	7,24	7,98	-3,74	26,09	7,39	3,84	4,01	53,31
Espagne	0,36	4,60	-10,19	15,35	4,87	-0,45	-1,48	8,84	18,84	5,23	26,38	44,55
Suède*	4,18	-1,17	-1,87	1,81	2,28	9,46	2,93	37,43	5,00	14,28	30,21	15,41
Türkiye	0,55	1,41	8,64	11,46	23,64	2,59	2,33	-4,08	-10,56	14,89	47,95	15,97
Royaume-Uni	-1,38	-3,06	4,98	2,43	2,48	0,42	1,50	4,89	3,65	0,43	3,88	2,65
États-Unis	-5,60	-2,84	1,35	-3,72	2,22	9,88	1,27	2,27	-5,41	1,12	7,84	-1,38
Alliés européens et Canada	-0,96	1,84	2,87	6,03	3,89	3,81	4,81	2,43	3,71	8,15	19,36	19,60
Total OTAN	-4,38	-1,57	1,77	-0,95	2,73	8,01	2,32	2,32	-2,64	3,39	11,73	6,19

Notes : Les chiffres relatifs à 2025 sont des estimations. L'agrégat Alliés européens et Canada et l'agrégat Total OTAN comprennent depuis 2017 le Monténégro (devenu membre de l'Alliance le 5 juin 2017), depuis 2020 la Macédoine du Nord (devenue membre le 27 mars 2020), depuis 2023 la Finlande (devenue membre le 4 avril 2023), et depuis 2024 la Suède (devenue membre le 7 mars 2024).

* Voir la note au bas de la page 64.

Tableau 4 : Variation réelle des dépenses de défense entre 2014 et 2025e

Pays	2014	2025e	Variation réelle 2014-2025e (%)	Part du PIB réel 2014 (%)	Part du PIB réel 2025e (%)
	(en millions de dollars des États-Unis, sur la base des prix et taux de change de 2021)				
Albanie	197	423	114,67	1,34	2,00
Belgique	5 261	12 905	145,31	0,97	2,00
Bulgarie	910	2 033	123,37	1,31	2,14
Canada	18 438	43 860	137,87	1,01	2,00
Croatie	1 042	1 728	65,79	1,81	2,10
Tchéquie	2 294	6 251	172,51	0,94	2,01
Danemark	3 973	14 506	265,14	1,15	3,34
Estonie	561	1 229	119,19	1,90	3,42
Finlande	3 930	8 472	115,59	1,46	2,87
France	50 542	64 610	27,83	1,82	2,05
Allemagne	46 687	105 135	125,19	1,16	2,39
Grèce	4 688	6 835	45,80	2,24	2,79
Hongrie	1 248	3 961	217,30	0,86	2,07
Italie	23 700	46 929	98,01	1,13	2,01
Lettonie	311	1 458	369,36	0,97	3,74
Lituanie	459	2 928	537,40	0,88	4,00
Luxembourg	262	1 206	359,60	0,37	2,13
Monténégro	76	146	90,40	1,51	2,05
Pays-Bas	10 321	29 303	183,91	1,12	2,59
Macédoine du Nord	133	334	151,56	1,09	2,13
Norvège	7 015	17 022	142,65	1,54	3,20
Pologne	9 764	33 292	240,96	1,86	4,30
Portugal	3 051	5 885	92,87	1,31	2,00
Roumanie	3 003	6 872	128,88	1,35	2,21
Slovaquie	980	2 618	167,23	0,98	2,06
Slovénie	486	1 357	179,35	0,98	2,04
Espagne	12 242	33 920	177,09	0,92	2,00
Suède	5 801	16 357	181,98	1,07	2,50
Türkiye	8 483	22 867	169,57	1,44	2,33
Royaume-Uni	62 974	79 838	26,78	2,13	2,31
États-Unis	747 296	838 373	12,19	3,71	3,19

Note : Les chiffres relatifs à 2025 sont des estimations.

Tableau 5 : PIB (en millions de dollars des États-Unis)

Pays	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025e
Prix et taux de change courants												
Albanie	13 314	11 472	11 989	13 292	15 380	15 582	15 271	17 985	19 189	23 633	27 084	29 886
Belgique	538 126	461 091	474 141	500 732	542 885	536 786	529 270	598 920	591 551	651 518	671 168	724 997
Bulgarie	57 081	50 766	53 929	59 288	66 163	68 513	70 594	84 437	90 716	102 236	113 364	128 974
Canada	1 805 751	1 556 508	1 527 996	1 649 266	1 725 300	1 743 725	1 655 685	2 022 382	2 198 455	2 185 877	2 243 637	2 282 498
Croatie	59 622	51 005	52 636	56 182	61 693	61 472	57 913	69 051	71 256	85 646	92 954	104 038
Tchéquie	210 863	189 191	198 082	221 824	252 250	256 908	251 183	290 894	301 769	345 431	346 958	388 301
Danemark	352 833	301 759	312 182	331 611	355 293	345 402	355 631	406 110	400 115	404 652	424 525	458 545
Estonie	27 048	23 304	24 545	27 427	31 192	31 843	31 783	37 173	38 218	41 479	43 096	47 415
Finlande	273 549	233 234	238 712	253 757	273 993	267 044	269 784	294 419	280 474	295 107	298 604	316 954
France	2 865 577	2 444 243	2 468 415	2 590 944	2 784 644	2 726 554	2 644 754	2 964 592	2 795 674	3 061 108	3 161 123	3 367 431
Allemagne	3 972 092	3 422 478	3 530 033	3 768 723	4 062 913	3 967 280	3 930 378	4 347 323	4 197 362	4 565 111	4 686 830	5 042 747
Grèce	233 972	194 587	193 044	200 310	213 396	207 329	191 210	218 449	218 162	243 016	256 161	282 571
Hongrie	141 129	125 244	128 984	143 335	161 185	164 927	158 468	183 283	177 785	213 315	222 878	247 431
Islande	18 052	17 700	21 084	25 060	26 678	24 986	22 035	26 235	29 166	31 678	33 255	38 344
Italie	2 173 816	1 845 613	1 886 592	1 970 026	2 100 386	2 019 830	1 905 953	2 180 656	2 105 723	2 317 394	2 380 107	2 549 380
Lettonie	30 285	26 347	27 110	29 381	33 263	33 103	33 353	38 209	38 033	42 792	43 671	47 695
Lituanie	48 383	41 545	42 959	47 740	54 286	55 128	57 366	67 117	70 695	80 380	85 478	94 843
Luxembourg	68 797	60 215	62 089	65 800	71 090	69 686	73 624	86 310	81 071	60 235	60 987	66 204
Monténégro	4 581	4 011	4 356	4 802	5 436	5 484	4 730	5 827	6 265	7 646	8 272	9 184
Pays-Bas	901 881	775 864	797 105	848 197	930 332	928 970	931 960	1 054 728	1 047 040	1 135 765	1 214 569	1 329 134
Macédoine du Nord	11 378	10 067	10 686	11 336	12 694	12 609	12 385	14 008	13 957	15 864	16 946	18 892
Norvège	501 737	388 160	370 957	401 745	439 789	408 743	367 633	503 368	596 298	482 950	483 593	518 839
Pologne	542 098	478 915	473 039	528 388	594 117	601 915	605 446	689 023	694 599	812 243	915 775	1 031 964
Portugal	230 138	199 058	206 249	220 785	242 203	240 143	229 435	256 226	257 101	292 408	313 177	345 500
Roumanie	199 989	177 878	185 337	210 530	241 973	250 055	250 961	285 275	295 891	347 829	382 651	420 568
Slovaquie	101 739	89 187	90 322	95 944	106 660	105 855	107 646	120 591	115 884	133 617	140 892	153 633
Slovénie	49 527	42 714	44 279	48 136	53 713	53 916	53 342	61 582	59 946	69 275	72 950	79 549
Espagne	1 380 600	1 206 286	1 242 674	1 321 288	1 432 291	1 403 652	1 288 750	1 462 216	1 449 990	1 619 948	1 725 151	1 897 022
Suède	578 990	501 346	511 721	535 207	550 143	531 423	544 008	629 986	573 735	579 172	603 831	663 325
Türkiye	943 337	868 204	870 339	863 906	807 318	775 223	730 345	827 673	924 752	1 153 295	1 358 251	1 563 427
Royaume-Uni	3 086 969	2 946 231	2 716 853	2 701 370	2 900 745	2 877 391	2 725 948	3 195 327	3 192 851	3 422 072	3 686 692	4 020 446
États-Unis	17 608 138	18 295 019	18 804 913	19 612 103	20 656 516	21 539 982	21 375 282	23 725 646	26 054 614	27 811 517	29 298 013	30 674 365
Alliés européens et Canada	20 554 756	17 995 566	18 012 963	18 946 014	20 312 574	19 980 400	19 293 053	22 114 971	22 079 513	24 243 519	26 114 630	28 269 736
Total OTAN	38 162 895	36 290 585	36 817 876	38 558 117	40 969 090	41 520 382	40 668 334	45 840 617	48 134 127	52 055 036	55 412 642	58 944 102

Prix et taux de change constants de 2021												
Albanie	14 705	15 033	15 620	16 133	16 725	17 070	16 505	17 985	18 853	19 610	20 404	21 147
Belgique	544 410	552 435	559 028	567 271	577 924	592 042	563 666	598 920	622 615	633 287	640 067	646 801
Bulgarie	69 539	71 902	74 078	76 112	77 886	80 840	78 307	84 437	87 886	89 364	92 390	95 199
Canada	1 832 181	1 844 090	1 863 242	1 919 769	1 972 428	2 010 070	1 908 798	2 022 382	2 114 552	2 151 622	2 172 574	2 197 219
Croatie	57 632	58 969	61 014	63 017	64 852	66 863	61 306	69 051	74 087	76 874	79 816	82 391
Tchéquie	244 859	257 169	263 584	277 679	285 499	295 512	279 785	290 894	299 185	299 696	303 020	310 414
Danemark	345 506	352 776	363 617	374 731	381 701	388 234	381 323	406 110	407 913	410 379	424 651	434 774
Estonie	29 541	30 216	31 132	32 786	34 012	35 257	34 369	37 173	36 731	35 696	35 663	35 912
Finlande	269 342	270 598	277 558	286 729	290 150	294 066	286 743	294 419	296 665	293 874	295 099	295 245
France	2 784 040	2 811 845	2 832 499	2 896 790	2 942 842	3 004 477	2 776 066	2 964 592	3 047 543	3 096 981	3 131 312	3 157 519
Allemagne	4 016 108	4 073 040	4 160 064	4 289 028	4 338 306	4 382 133	4 185 542	4 347 323	4 429 315	4 399 433	4 378 673	4 390 737
Grèce	209 568	209 089	209 023	212 102	216 481	221 411	201 049	218 449	230 512	235 435	240 348	245 396
Hongrie	145 638	150 968	154 650	161 028	170 055	178 689	170 936	183 283	190 894	189 334	190 394	191 046
Islande	22 129	22 963	24 391	25 241	26 418	26 719	24 943	26 235	28 549	30 030	29 738	30 059
Italie	2 090 525	2 109 040	2 135 113	2 169 355	2 187 287	2 196 674	2 001 869	2 180 656	2 285 788	2 308 090	2 324 077	2 336 838
Lettonie	32 027	33 238	34 086	35 245	36 764	37 012	35 728	38 209	38 938	38 571	38 554	39 030
Lituanie	51 982	53 455	54 883	57 414	60 238	63 056	63 083	67 117	68 771	69 280	71 379	73 139
Luxembourg	71 353	72 981	76 624	77 642	78 923	81 101	80 716	86 310	85 374	58 042	56 171	56 691
Monténégro	5 066	5 194	5 373	5 546	5 808	6 063	5 154	5 827	6 278	6 684	6 896	7 104
Pays-Bas	918 548	937 816	960 508	987 223	1 009 464	1 032 629	993 094	1 054 728	1 107 612	1 101 187	1 113 033	1 132 404
Macédoine du Nord	12 184	12 653	13 014	13 155	13 534	14 063	13 403	14 008	14 394	14 762	15 204	15 684
Norvège	455 817	464 283	469 691	481 263	485 252	490 705	484 433	503 368	519 709	520 083	530 991	532 100
Pologne	523 725	546 450	563 844	593 287	629 776	658 228	644 913	689 023	727 093	728 147	749 768	774 486
Portugal	233 509	237 221	241 976	249 997	257 362	264 429	242 733	256 226	274 126	282 623	288 671	294 243
Roumanie	222 806	229 840	236 413	255 788	269 587	280 263	270 179	285 275	297 221	303 932	306 716	310 769
Slovaquie	99 799	104 965	107 010	110 086	114 558	117 165	114 136	120 591	121 248	123 810	126 210	127 209
Slovénie	49 400	50 582	52 117	54 814	57 214	59 220	56 801	61 582	63 225	64 727	65 848	66 452
Espagne	1 337 681	1 392 003	1 432 581	1 474 070	1 509 380	1 538 983	1 370 616	1 462 216	1 555 365	1 593 639	1 648 704	1 696 020
Suède	541 217	563 185	573 815	586 250	597 223	612 901	599 959	629 986	638 227	638 385	643 446	653 565
Türkiye	588 517	622 683	643 379	693 729	717 789	727 132	740 242	827 673	872 709	916 738	947 243	981 790
Royaume-Uni	2 959 258	3 022 598	3 089 292	3 182 688	3 232 062	3 272 667	2 943 833	3 195 327	3 359 877	3 369 004	3 406 844	3 456 103
États-Unis	20 121 808	20 714 506	21 091 396	21 609 743	22 250 796	22 825 719	22 350 630	23 725 646	24 324 532	25 038 301	25 737 668	26 241 384
Alliés européens et Canada	19 950 804	20 327 653	20 709 460	21 339 834	21 756 593	22 124 644	20 743 528	22 114 971	22 986 361	23 460 936	24 373 903	24 687 121
Total OTAN	40 072 612	41 042 159	41 800 856	42 949 578	44 007 389	44 950 363	43 094 158	45 840 617	47 310 893	48 499 237	50 111 571	50 928 505

Notes : Les chiffres relatifs à 2025 sont des estimations. L'agrégat Alliés européens et Canada et l'agrégat Total OTAN comprennent depuis 2017 le Monténégro (devenu membre de l'Alliance le 5 juin 2017), depuis 2020 la Macédoine du Nord (devenue membre le 27 mars 2020), depuis 2023 la Finlande (devenue membre le 4 avril 2023), et depuis 2024 la Suède (devenue membre le 7 mars 2024).

Tableau 6 : PIB par habitant et dépenses de défense par habitant
(sur la base des prix et taux de change de 2021)

Pays	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025e
PIB par habitant (en milliers de dollars des États-Unis)												
Albanie	5,1	5,2	5,4	5,6	5,8	6,0	5,8	6,4	6,8	7,1	7,5	7,8
Belgique	48,6	49,0	49,3	49,9	50,6	51,5	48,9	51,7	53,3	53,8	54,0	54,4
Bulgarie	9,8	10,3	10,7	11,2	11,6	12,2	12,0	13,0	13,6	13,9	14,4	14,9
Canada	51,7	51,6	51,6	52,5	53,2	53,4	50,2	52,9	54,3	53,7	52,6	52,7
Croatie	13,7	14,2	14,9	15,6	16,3	16,9	15,7	17,8	19,2	19,9	20,8	21,6
Tchéquie	23,3	24,5	25,1	26,4	27,1	28,0	26,6	27,7	27,8	27,6	27,8	28,5
Danemark	61,2	62,1	63,5	65,0	65,9	66,7	65,4	69,4	69,1	69,0	71,0	72,4
Estonie	22,5	23,0	23,7	24,9	25,8	26,6	25,9	27,9	27,6	26,1	26,1	26,5
Finlande	49,3	49,4	50,5	52,1	52,6	53,3	51,8	53,1	53,4	52,7	52,5	52,2
France	42,2	42,4	42,6	43,3	43,8	44,6	41,0	43,6	44,7	45,3	45,7	45,9
Allemagne	49,7	50,1	50,8	52,3	52,8	53,3	51,0	53,0	53,7	52,8	52,4	52,5
Grèce	19,2	19,3	19,4	19,7	20,2	20,7	18,8	20,5	21,8	22,3	22,8	23,4
Hongrie	14,8	15,4	15,8	16,6	17,5	18,4	17,7	19,0	19,9	19,7	19,9	20,0
Islande	68,9	70,8	74,1	74,8	76,4	75,9	70,0	72,6	77,1	79,1	76,9	76,7
Italie	34,7	35,0	35,5	36,2	36,5	36,8	33,7	36,9	38,7	39,1	39,4	39,7
Lettonie	16,1	16,8	17,4	18,2	19,1	19,3	18,8	20,3	20,6	20,5	20,7	21,2
Lituanie	17,7	18,4	19,1	20,2	21,4	22,4	22,4	23,9	24,3	24,1	24,7	25,5
Luxembourg	127,8	128,2	131,2	130,1	129,6	130,5	127,9	134,6	130,3	86,9	82,8	82,3
Monténégro	8,1	8,3	8,6	8,9	9,3	9,7	8,3	9,4	10,2	10,8	11,1	11,5
Pays-Bas	54,5	55,4	56,4	57,6	58,6	59,5	56,9	60,2	62,6	61,6	61,9	62,5
Macédoine du Nord	6,4	6,6	6,8	6,9	7,2	7,5	7,2	7,6	7,9	8,1	8,3	8,6
Norvège	88,7	89,5	89,7	91,2	91,4	91,8	90,1	93,1	95,2	94,2	95,3	94,6
Pologne	13,8	14,4	14,9	15,6	16,6	17,3	17,4	18,6	19,2	19,3	20,0	20,7
Portugal	22,4	22,8	23,4	24,2	24,9	25,5	23,4	24,6	26,2	26,7	27,0	27,3
Roumanie	11,2	11,6	12,0	13,1	13,8	14,5	14,0	14,9	15,6	15,9	16,1	16,3
Slovaquie	18,4	19,4	19,7	20,2	21,0	21,5	20,9	22,2	22,2	22,7	23,1	23,3
Slovénie	24,0	24,5	25,2	26,5	27,6	28,3	27,0	29,2	30,0	30,5	31,0	31,2
Espagne	28,8	30,0	30,9	31,7	32,3	32,7	28,9	30,9	32,6	32,9	33,8	34,5
Suède	55,8	57,5	57,9	58,3	58,7	59,6	57,9	60,5	60,6	60,2	60,5	61,2
Türkiye	7,6	8,0	8,1	8,6	8,8	8,8	8,9	9,8	10,3	10,7	11,1	11,4
Royaume-Uni	45,8	46,4	47,1	48,2	48,8	49,1	44,1	47,7	49,7	49,2	49,2	49,6
États-Unis	63,0	64,3	65,0	66,1	67,7	69,1	67,4	71,4	72,7	74,3	75,7	77,0
Alliés européens et Canada	33,4	33,9	34,4	35,2	35,8	36,2	33,8	36,0	37,2	37,3	38,0	38,3
Total OTAN	43,7	44,5	45,1	46,1	47,0	47,8	45,6	48,4	49,7	50,2	51,0	51,7

Dépenses de défense par habitant (en dollars des États-Unis)												
Albanie	68	60	59	61	67	76	75	79	82	92	101	157
Belgique	469	447	443	442	451	457	491	539	622	623	688	1 085
Bulgarie	129	128	134	137	169	385	190	196	216	270	278	317
Canada	520	620	598	755	691	692	707	667	640	698	752	1 051
Croatie	248	248	236	255	251	272	266	351	346	328	384	453
Tchéquie	218	249	236	269	295	325	339	373	359	362	575	574
Danemark	704	692	731	741	845	867	899	901	945	1 388	1 627	2 416
Estonie	426	458	479	492	509	532	585	563	591	780	863	909
Finlande	719	720	723	725	734	778	799	748	900	1 119	1 108	1 497
France	766	755	762	772	795	809	815	831	835	850	930	940
Allemagne	578	583	599	631	647	706	761	757	785	846	1 049	1 257
Grèce	430	449	466	468	509	500	540	752	848	618	633	651
Hongrie	127	139	158	197	176	245	309	250	366	395	441	416
Italie	393	371	416	432	446	429	532	560	580	572	599	798
Lettonie	156	180	259	300	407	405	418	437	465	601	683	790
Lituanie	156	208	282	346	416	445	460	466	597	650	759	1 019
Luxembourg	470	531	499	644	649	714	740	629	742	865	891	1 750
Monténégro	123	119	123	121	130	131	145	147	140	161	184	235
Pays-Bas	612	611	635	645	695	765	778	794	867	898	1 247	1 618
Macédoine du Nord	69	69	66	62	68	87	89	111	124	135	154	183
Norvège	1 366	1 415	1 555	1 555	1 567	1 692	1 771	1 560	1 389	1 717	2 115	3 026
Pologne	257	318	295	294	331	341	383	408	425	631	752	891
Portugal	293	304	296	300	334	351	333	375	364	352	418	546
Roumanie	151	168	171	226	249	266	282	277	274	257	349	361
Slovaquie	181	214	219	223	256	366	398	380	401	394	460	480
Slovénie	236	230	256	263	281	301	288	362	389	401	416	637
Espagne	264	276	248	285	298	294	288	314	369	384	481	691
Suède	598	585	567	569	576	623	637	871	905	1 027	1 333	1 531
Türkiye	110	110	118	130	158	160	162	154	136	156	231	265
Royaume-Uni	975	938	977	995	1 015	1 014	1 027	1 074	1 103	1 093	1 124	1 146
États-Unis	2 338	2 254	2 267	2 167	2 202	2 407	2 428	2 478	2 331	2 338	2 499	2 460
Alliés européens et Canada	466	473	485	512	529	547	571	584	602	640	748	891
Total OTAN	1 118	1 095	1 108	1 092	1 117	1 201	1 223	1 250	1 209	1 233	1 354	1 434

Notes : Les chiffres relatifs à 2025 sont des estimations. L'agrégat Alliés européens et Canada et l'agrégat Total OTAN comprennent depuis 2017 le Monténégro (devenu membre de l'Alliance le 5 juin 2017), depuis 2020 la Macédoine du Nord (devenue membre le 27 mars 2020), depuis 2023 la Finlande (devenue membre le 4 avril 2023), et depuis 2024 la Suède (devenue membre le 7 mars 2024).

Tableau 7 : Personnel militaire* (en milliers)

Pays	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025e
Albanie	6,7	6,2	5,8	6,8	6,8	6,8	6,7	6,6	6,6	6,4	7,0	6,6
Belgique	30,5	29,7	28,8	27,8	26,5	23,3	22,8	22,1	21,4	21,1	21,3	22,1
Bulgarie	27,5	24,9	24,7	24,3	24,4	24,6	25,0	25,7	25,6	25,6	25,5	26,6
Canada	65,9	70,3	70,5	68,2	70,3	71,8	70,3	68,2	67,4	68,6	70,6	70,9
Croatie	15,4	15,1	14,8	14,8	15,0	14,8	14,7	14,9	14,4	13,9	13,5	13,6
Tchéquie	20,2	21,5	22,7	23,8	24,7	25,3	26,1	26,4	26,6	27,6	28,0	29,1
Danemark	16,9	17,2	17,3	16,7	17,2	16,3	16,9	16,9	16,7	17,3	17,7	18,0
Estonie	6,3	6,0	6,1	6,0	6,2	6,3	6,7	6,6	6,3	6,4	6,6	7,8
Finlande	32,5	31,0	31,3	31,0	31,8	31,1	31,3	31,1	30,5	25,9	27,0	27,7
France	207,0	204,8	208,1	208,2	208,2	207,8	207,6	207,6	207,1	205,3	201,3	201,7
Allemagne	178,8	177,2	177,9	179,8	181,5	183,8	183,9	183,9	183,2	181,7	181,4	182,3
Grèce	107,3	104,4	106,0	106,9	109,2	102,5	106,6	108,1	107,3	108,9	107,9	104,1
Hongrie	17,5	17,4	17,9	18,7	19,9	18,9	19,8	20,0	19,7	17,6	18,7	19,9
Italie	183,5	178,4	176,3	174,6	174,1	176,4	173,4	170,3	170,0	169,2	173,4	193,7
Lettonie	4,6	4,8	5,2	5,5	5,9	6,0	6,4	6,5	6,4	6,9	7,7	8,2
Lituanie	8,6	11,8	11,8	13,5	14,3	14,9	15,1	15,2	15,7	16,5	17,3	19,0
Luxembourg	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0
Monténégro	1,9	1,7	1,5	1,5	1,5	1,5	1,9	1,6	1,6	1,7	1,6	1,7
Pays-Bas	41,2	40,6	40,0	39,5	39,3	39,7	40,4	40,9	40,6	41,7	43,0	45,1
Macédoine du Nord	6,5	6,8	6,6	6,3	6,5	6,4	6,4	6,1	5,9	5,7	5,8	6,0
Norvège	21,0	20,9	20,5	20,2	20,2	19,2	20,6	23,1	23,5	24,0	26,0	26,7
Pologne	99,0	98,9	101,6	105,3	109,5	113,1	116,2	166,8	176,0	208,7	216,9	252,9
Portugal	30,7	28,3	29,8	27,8	26,9	23,8	23,7	25,3	22,5	21,4	20,5	21,5
Roumanie	65,1	64,5	63,4	64,0	64,0	64,5	66,4	68,6	66,7	63,9	70,2	69,8
Slovaquie	12,4	12,4	12,2	12,2	12,2	12,7	13,1	13,1	13,2	13,0	12,9	13,5
Slovénie	6,8	6,6	6,5	6,3	6,2	6,0	6,0	6,0	5,8	5,9	5,7	5,9
Espagne	121,8	121,6	121,0	117,7	117,4	117,0	118,7	118,7	117,3	116,4	116,7	117,4
Suède	14,7	15,0	15,0	15,9	17,8	19,1	20,1	21,1	20,9	22,3	23,9	25,7
Türkiye	426,6	384,8	359,3	416,7	444,3	441,8	433,0	450,0	455,9	365,3	337,3	370,3
Royaume-Uni	168,7	141,4	139,5	149,4	146,6	144,0	147,3	148,2	143,6	132,5	128,9	126,1
États-Unis	1 338,2	1 314,1	1 301,4	1 305,9	1 317,4	1 329,2	1 346,7	1 349,0	1 317,0	1 286,0	1 280,7	1 291,3
Alliés européens et Canada	1 890,8	1 810,7	1 788,3	1 857,1	1 893,0	1 883,7	1 896,7	1 968,3	1 968,2	1 920,2	1 935,4	2 034,6
Total OTAN	3 228,9	3 124,8	3 089,8	3 163,0	3 210,5	3 212,9	3 243,4	3 317,3	3 285,2	3 206,2	3 216,1	3 325,9

Notes : Les chiffres relatifs à 2025 sont des estimations. L'agrégat Alliés européens et Canada et l'agrégat Total OTAN comprennent depuis 2017 le Monténégro (devenu membre de l'Alliance le 5 juin 2017), depuis 2020 la Macédoine du Nord (devenue membre le 27 mars 2020), depuis 2023 la Finlande (devenue membre le 4 avril 2023), et depuis 2024 la Suède (devenue membre le 7 mars 2024).

* Effectif du temps de paix (hors réservistes entraînés à haut niveau de préparation).

Tableau 8a : Répartition des dépenses de défense par catégorie principale
(en pourcentage des dépenses de défense totales)

Pays	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025e
Équipement (a)												
Albanie	16,65	8,92	8,01	6,96	9,42	14,61	15,00	15,12	17,05	21,94	20,10	17,48
Belgique	3,52	3,44	4,72	6,52	10,15	11,06	13,88	19,47	20,36	20,27	15,35	13,39
Bulgarie	1,03	3,47	9,15	8,10	9,65	59,74	8,44	11,05	15,70	28,05	28,68	28,43
Canada	13,03	10,47	10,61	10,70	11,94	13,84	14,67	12,07	11,33	14,99	19,59	20,29
Croatie	5,56	8,01	7,51	5,69	3,37	6,55	9,06	30,01	31,19	24,20	26,66	33,69
Tchéquie	6,53	11,75	6,70	11,55	11,16	16,44	17,31	20,47	24,66	23,05	38,11	33,33
Danemark	10,99	11,50	13,68	10,39	11,66	16,21	17,65	17,19	18,72	12,61	21,78	31,14
Estonie	22,15	12,82	17,86	19,22	16,51	15,50	23,00	23,18	21,86	16,72	37,15	19,08
Finlande	13,68	14,15	14,04	13,35	13,56	21,14	21,63	19,88	33,54	42,60	43,98	44,01
France	24,64	25,04	24,44	24,17	23,66	24,53	26,62	27,85	28,64	28,19	27,45	30,04
Allemagne	12,94	11,93	12,21	11,77	12,36	14,69	17,45	16,69	17,23	18,04	21,17	29,57
Grèce	8,17	10,40	13,45	11,28	11,03	11,55	10,70	37,24	42,29	25,15	26,02	25,70
Hongrie	7,76	9,75	13,37	18,54	12,63	36,46	45,57	36,40	47,58	49,77	50,85	48,19
Italie	10,92	9,72	19,09	20,68	19,13	17,00	18,56	23,23	22,77	21,98	22,31	22,79
Lettonie	7,55	13,60	19,05	15,01	31,85	21,65	20,53	22,07	24,65	31,57	25,31	36,18
Lituanie	14,06	21,55	30,06	31,61	36,98	37,57	33,71	22,32	36,62	28,66	30,02	45,67
Luxembourg	22,61	33,33	30,07	42,06	45,18	49,71	50,15	39,58	45,10	41,44	32,92	54,97
Monténégro	7,46	5,43	4,46	4,97	11,14	14,96	20,96	20,54	22,85	24,00	30,41	42,83
Pays-Bas	10,68	11,16	14,14	14,75	16,39	20,34	22,13	23,85	14,78	8,10	19,82	24,07
Macédoine du Nord	5,92	11,13	8,37	6,47	11,09	13,82	11,53	21,77	24,13	25,17	30,23	30,22
Norvège	20,42	21,83	23,37	24,63	25,60	28,76	28,41	29,19	28,39	29,29	27,54	27,63
Pologne	18,84	33,20	21,62	22,04	27,51	23,36	29,31	33,89	32,42	44,73	42,90	50,71
Portugal	8,43	8,70	9,95	11,42	15,48	16,61	17,36	12,46	16,09	16,34	15,11	21,23
Roumanie	15,77	19,65	20,43	33,34	33,47	25,59	23,12	21,57	25,51	21,94	32,24	29,80
Slovaquie	11,12	18,28	15,32	17,74	22,27	40,07	31,84	32,34	36,54	27,48	35,17	31,92
Slovénie	0,66	1,85	1,02	4,04	5,98	7,11	5,69	14,56	22,38	23,92	24,98	22,70
Espagne	13,49	14,82	6,65	20,39	21,83	21,02	19,43	22,47	20,89	27,39	30,79	44,17
Suède	40,47	38,08	34,62	21,65	22,40	22,95	23,79	20,22	21,13	24,36	29,56	36,02
Türkiye	25,08	25,13	25,55	30,30	37,64	34,32	30,73	29,31	28,43	29,79	33,36	27,00
Royaume-Uni	22,82	21,75	21,24	22,29	22,25	22,85	23,83	29,50	31,42	31,26	33,36	35,98
États-Unis	25,97	25,41	25,05	25,73	27,06	29,06	29,69	28,70	27,85	28,75	29,88	29,69
Personnel (b)												
Albanie	68,05	78,15	68,05	68,20	70,70	62,89	64,41	63,57	60,05	52,25	51,42	34,84
Belgique	77,84	78,23	76,80	75,20	70,69	68,38	63,58	56,79	49,89	50,09	47,99	32,04
Bulgarie	72,84	73,66	65,64	68,33	62,99	29,42	63,79	65,59	57,80	53,14	55,15	54,34
Canada	50,90	53,76	53,11	57,37	51,02	49,54	49,23	49,92	48,44	47,11	44,66	38,67
Croatie	76,55	72,28	75,40	71,72	76,96	73,71	76,15	56,71	55,38	58,30	58,21	51,49
Tchéquie	61,40	55,25	61,95	56,11	54,57	51,82	49,72	44,70	42,85	42,86	27,14	28,49
Danemark	51,27	52,01	49,51	47,01	49,88	48,25	46,07	48,31	40,88	29,58	28,15	19,03
Estonie	38,62	39,56	38,70	34,89	33,83	34,18	32,67	33,61	29,41	24,31	21,98	23,60
Finlande	40,24	37,88	38,86	40,52	38,95	34,47	33,84	35,09	28,64	23,08	24,45	18,39
France	48,59	47,79	47,94	47,98	46,90	45,59	44,01	42,99	42,33	42,21	39,04	37,99
Allemagne	50,67	49,86	48,35	48,96	47,99	45,26	42,22	42,28	39,26	35,77	29,38	25,16
Grèce	77,18	72,05	73,13	76,56	78,76	77,08	74,58	53,78	45,92	61,59	61,12	57,96
Hongrie	49,77	48,21	49,66	37,13	42,33	35,37	27,18	38,74	31,42	22,77	21,59	25,06
Italie	76,41	77,55	70,79	67,58	68,16	70,21	67,52	63,73	63,67	62,35	60,47	53,89
Lettonie	52,97	50,06	43,87	38,59	34,32	33,53	37,15	37,24	36,53	32,31	32,87	29,28
Lituanie	57,53	48,49	45,50	40,79	37,47	40,02	41,33	42,58	33,21	32,05	29,77	25,19
Luxembourg	49,31	42,77	45,56	34,40	33,42	30,76	30,13	34,58	28,78	21,89	24,60	16,74
Monténégro	78,53	78,03	75,32	80,87	73,50	71,39	64,66	59,90	61,12	58,40	47,35	39,75
Pays-Bas	56,50	55,51	51,77	52,19	51,16	49,27	48,49	47,86	47,04	30,66	40,81	32,48
Macédoine du Nord	72,49	70,95	71,26	75,25	71,53	61,93	63,33	51,03	42,80	47,72	42,92	42,51
Norvège	40,64	39,96	38,60	37,08	36,43	34,78	34,51	34,15	34,22	33,97	33,73	34,27
Pologne	51,45	41,96	47,15	50,04	46,14	46,91	44,71	43,55	42,72	31,91	32,23	29,57
Portugal	81,27	81,90	81,38	80,19	74,75	70,51	71,15	63,09	61,81	63,61	54,76	45,24
Roumanie	71,15	63,30	65,01	54,67	54,48	57,90	59,20	57,79	55,03	59,68	50,39	50,76
Slovaquie	69,14	56,24	58,72	58,21	54,74	40,81	42,34	46,61	42,77	43,72	41,88	39,89
Slovénie	82,31	82,23	76,03	75,04	72,38	69,07	72,75	61,99	53,77	49,82	52,02	36,47
Espagne	67,34	65,18	72,61	61,64	59,64	61,86	62,54	58,70	52,70	49,30	51,43	37,87
Suède	34,10	29,92	32,12	29,51	28,17	29,99	30,75	22,66	21,48	26,27	22,76	22,14
Türkiye	56,88	56,82	57,60	51,02	45,18	48,38	50,64	47,88	45,27	44,20	43,20	40,66
Royaume-Uni	36,59	36,80	35,27	34,54	33,75	34,07	33,80	31,49	29,74	30,69	30,37	29,34
États-Unis	35,45	36,64	45,01	41,53	39,74	38,72	38,47	28,34	29,25	26,96	25,22	27,31

Note : Les chiffres relatifs à 2025 sont des estimations.

(a) Les dépenses d'équipement englobent les dépenses afférentes aux matériels d'importance majeure et les coûts de R&D liés à ces matériels.

(b) Les dépenses de personnel se composent des dépenses liées au personnel militaire et civil et des pensions.

Tableau 8b : Répartition des dépenses de défense par catégorie principale
(en pourcentage des dépenses de défense totales)

Pays	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025e
Infrastructure (c)												
Albanie	0,86	1,40	1,37	0,92	1,09	1,64	1,39	3,61	5,12	9,15	9,69	10,99
Belgique	1,81	0,93	0,96	1,05	1,43	1,19	1,00	0,82	2,67	3,85	4,33	2,96
Bulgarie	0,63	1,27	0,63	0,83	2,62	1,09	7,71	4,93	6,96	2,01	0,90	0,31
Canada	3,81	3,63	3,03	2,98	3,58	2,72	3,07	3,22	2,64	2,66	2,34	3,72
Croatie	1,24	1,98	1,26	3,59	1,00	1,41	1,53	0,55	0,71	3,01	2,25	1,02
Tchéquie	2,34	3,32	3,91	3,99	5,31	5,27	7,41	6,24	4,32	6,37	8,02	5,31
Danemark	0,97	1,09	2,16	1,95	1,49	1,85	1,84	4,08	3,07	2,64	1,56	2,15
Estonie	8,20	8,45	12,15	11,27	8,52	6,13	6,65	5,55	8,02	10,65	12,90	6,45
Finlande	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,29	0,37	0,63	0,52	0,15	0,22	0,15
France	2,33	2,80	2,70	2,88	3,51	3,13	2,88	3,04	3,01	3,60	3,65	3,98
Allemagne	3,75	3,60	3,39	4,06	4,15	3,99	3,78	3,74	3,54	3,35	3,11	4,56
Grèce	1,10	0,65	0,58	0,79	0,62	0,20	0,18	0,26	0,26	0,59	0,92	0,41
Hongrie	1,07	1,21	1,13	1,31	1,68	2,64	1,41	9,16	2,23	1,13	0,86	0,43
Italie	1,40	1,30	0,70	0,94	1,29	0,67	0,97	1,48	1,95	2,13	3,15	2,83
Lettonie	8,89	6,64	12,83	15,02	6,45	10,30	11,85	5,28	4,31	6,85	5,44	8,62
Lituanie	2,17	2,16	3,59	3,92	2,24	2,40	1,25	2,47	4,54	9,77	9,44	5,91
Luxembourg	10,26	7,79	6,64	4,64	5,05	3,16	3,42	7,28	4,96	13,88	9,03	6,58
Monténégro	0,96	2,47	2,41	0,88	1,86	1,48	1,33	5,26	0,49	5,16	7,63	4,15
Pays-Bas	4,77	3,19	3,90	3,02	3,46	3,26	3,14	2,99	3,32	2,93	2,26	4,30
Macédoine du Nord	1,24	1,67	1,28	1,01	0,95	3,89	2,78	3,09	3,09	1,64	2,06	3,78
Norvège	5,71	5,30	6,56	6,93	6,67	5,87	6,55	6,45	5,64	5,17	6,95	5,83
Pologne	5,47	4,74	4,62	4,21	3,45	4,78	4,31	3,71	4,12	4,41	4,72	4,08
Portugal	0,11	0,25	0,06	0,03	0,05	0,11	0,08	4,48	2,11	2,48	3,91	2,15
Roumanie	1,09	1,27	2,77	2,09	1,54	3,53	4,29	7,06	4,19	4,49	4,93	7,06
Slovaquie	0,57	1,99	3,75	2,97	2,00	1,17	5,21	1,46	2,60	3,67	2,91	4,29
Slovénie	0,65	0,61	1,14	0,45	1,40	0,57	1,10	1,31	1,92	6,72	4,15	2,72
Espagne	0,66	0,97	0,97	0,68	0,64	0,98	1,07	1,08	0,76	1,46	1,47	1,15
Suède	0,47	0,46	0,47	0,45	0,43	0,38	0,36	0,29	0,23	3,16	2,71	3,19
Türkiye	2,77	2,56	2,42	2,95	2,53	2,26	2,22	7,49	7,63	9,48	7,01	6,60
Royaume-Uni	1,95	1,63	1,87	2,25	2,99	2,11	1,72	1,72	2,88	2,21	2,24	2,81
États-Unis	1,71	1,45	1,22	1,23	1,17	1,38	1,33	1,27	1,32	1,49	1,74	1,87
Autres dépenses (d)												
Albanie	14,44	11,53	22,57	23,92	18,79	20,86	19,20	17,70	17,78	16,67	18,79	36,69
Belgique	16,83	17,40	17,52	17,23	17,72	19,36	21,54	22,92	27,08	25,79	32,33	51,61
Bulgarie	25,51	21,60	24,57	22,74	24,74	9,74	20,05	18,43	19,54	16,80	15,28	16,91
Canada	32,26	32,14	33,25	28,95	33,46	33,90	33,04	34,79	37,60	35,23	33,40	37,31
Croatie	16,65	17,73	15,83	18,99	18,67	18,33	13,27	12,73	12,72	14,49	12,88	13,80
Tchéquie	29,73	29,67	27,45	28,35	28,95	26,47	25,56	28,58	28,17	27,72	26,73	32,87
Danemark	36,78	35,40	34,65	40,66	36,97	33,69	34,44	30,42	37,33	55,17	48,50	47,68
Estonie	31,03	39,18	31,30	34,62	41,14	44,20	37,68	37,65	40,71	48,32	27,97	50,88
Finlande	46,08	47,96	47,10	46,13	47,49	44,10	44,16	44,40	37,30	34,17	31,35	37,45
France	24,43	24,37	24,92	24,97	25,92	26,74	26,49	26,12	26,02	26,00	29,85	27,99
Allemagne	32,63	34,61	36,05	35,20	35,49	36,06	36,55	37,29	39,96	42,84	46,34	40,71
Grèce	13,55	16,90	12,84	11,37	9,60	11,17	14,55	8,72	11,53	12,67	11,95	15,93
Hongrie	41,40	40,83	35,84	43,01	43,36	25,53	25,84	15,70	18,76	26,33	26,69	26,32
Italie	11,27	11,42	9,42	10,80	11,43	12,11	12,95	11,56	11,61	13,55	14,07	20,48
Lettonie	30,59	29,69	24,25	31,38	27,38	34,51	30,46	35,42	34,51	29,27	36,37	25,92
Lituanie	26,24	27,79	20,85	23,67	23,30	20,01	23,71	32,63	25,63	29,51	30,77	23,23
Luxembourg	17,82	16,11	17,73	18,90	16,35	16,37	16,30	18,57	21,15	22,80	33,46	21,71
Monténégro	13,06	14,07	17,80	13,27	13,50	12,16	13,06	14,30	15,53	12,44	14,61	13,27
Pays-Bas	28,05	30,14	30,20	30,04	28,99	27,13	26,24	25,29	34,85	58,31	37,11	39,15
Macédoine du Nord	20,34	16,25	19,09	17,26	16,43	20,36	22,37	24,10	29,98	25,47	24,80	23,49
Norvège	33,24	32,90	31,46	31,36	31,30	30,59	30,53	30,21	31,75	31,57	31,78	32,27
Pologne	24,24	20,11	26,61	23,71	22,89	24,95	21,67	18,85	20,74	18,94	20,15	15,63
Portugal	10,19	9,15	8,61	8,35	9,72	12,77	11,41	19,97	19,99	17,57	26,21	31,38
Roumanie	11,98	15,78	11,79	9,90	10,51	12,99	13,38	13,58	15,26	13,89	12,43	12,37
Slovaquie	19,16	23,49	22,22	21,08	20,99	17,95	20,60	19,59	18,09	25,13	20,04	23,90
Slovénie	16,38	15,31	21,80	20,47	20,24	23,25	20,46	22,14	21,94	19,54	18,85	38,12
Espagne	18,50	19,03	19,78	17,28	17,89	16,14	16,96	17,76	25,65	21,85	16,30	16,81
Suède	24,97	31,53	32,79	48,40	49,00	46,67	45,09	56,83	57,15	46,21	44,97	38,65
Türkiye	15,27	15,49	14,43	15,73	14,65	15,04	16,41	15,32	18,67	16,53	16,42	25,73
Royaume-Uni	38,63	39,82	41,62	40,92	41,01	40,97	40,65	37,29	35,96	35,84	34,03	31,86
États-Unis	36,87	36,51	28,73	31,52	32,03	30,84	30,51	41,69	41,58	42,81	43,16	41,12

Note : Les chiffres relatifs à 2025 sont des estimations.

(c) Les dépenses d'infrastructure correspondent aux dépenses liées à l'infrastructure commune de l'OTAN et aux constructions militaires nationales.

(d) Les autres dépenses comprennent les dépenses de fonctionnement et de maintenance, les autres dépenses de R&D et les dépenses des catégories non énumérées ci-dessus.

Dépenses de défense des pays de l'OTAN

Par dépense de défense, l'OTAN entend un paiement effectué par un gouvernement national dans le but exprès de répondre aux besoins des forces armées du pays, des Alliés ou de l'Alliance. Les dépenses de défense se composent majoritairement des montants qui sont consacrés aux forces armées financées sur le budget du ministère de la Défense. Les forces armées comprennent les forces terrestres, les forces maritimes et les forces aériennes, ainsi que les formations interarmées, telles que l'administration et le commandement, les forces d'opérations spéciales, le service médical, le commandement logistique, le commandement de l'espace, le commandement cyber, etc. Elles peuvent comprendre d'« autres forces », notamment les forces du ministère de l'Intérieur, les forces de la police nationale, les gendarmes, les carabiniers et les garde-côtes. Pour ces forces, ne sont comptabilisés comme dépenses que les montants consacrés aux éléments qui reçoivent une formation tactique, qui sont équipés comme des forces militaires, qui peuvent opérer sous commandement militaire direct au cours d'opérations et qui sont aptes à être déployés en dehors du territoire national à l'appui d'une force militaire. Entrent également dans les dépenses de défense les dépenses consacrées aux « autres forces » qui sont à la charge de ministères autres que celui de la Défense.

Les pensions versées directement par les États aux militaires retraités et au personnel civil retraité des services militaires entrent dans les dépenses de défense, que ces montants proviennent du budget du ministère de la Défense ou de celui d'autres ministères.

Entrent également dans les dépenses de défense les dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix et aux opérations humanitaires (prises en charge par le ministère de la Défense ou par d'autres ministères), les dépenses consacrées à la destruction d'armes, d'équipements et de munitions, les contributions versées aux fonds d'affectation spéciale gérés par l'OTAN, et les dépenses liées à l'inspection et au contrôle de la destruction d'équipements.

Les dépenses de recherche et développement (R&D) sont incluses elles aussi dans les dépenses de défense. Elles comprennent les dépenses relatives à des projets qui ne débouchent pas sur la production d'équipements.

Les dépenses relatives à l'élément militaire d'activités mixtes, c'est-à-dire comprenant un élément civil et un élément militaire, n'entrent dans les dépenses de défense que si l'on peut rendre compte isolément de l'élément militaire ou l'évaluer de manière distincte.

Les dépenses effectuées au titre de l'infrastructure commune de l'OTAN n'entrent dans le total des dépenses de défense de chacun des pays qu'à hauteur de la contribution nette de ces pays.

La réparation des dommages causés en temps de guerre et les dépenses de défense civile n'entrent pas dans la définition OTAN des dépenses de défense.

L'OTAN utilise le dollar des États-Unis (USD) comme dénominateur monétaire commun. Le taux de change appliqué à chaque pays est le taux annuel moyen publié par le Fonds monétaire international (FMI).

L'Islande ne possède pas de forces armées. Pour les pays de la zone euro et le Monténégro, les valeurs monétaires sont exprimées en euros pour toutes les années. La Lettonie a adopté l'euro en 2014, la Lituanie en 2015 et la Croatie en 2023. La Bulgarie a adopté l'euro en 2026, et comme les valeurs indiquées sont antérieures à cette date, celles qui concernent ce pays sont exprimées en leva. Le Monténégro a adhéré à l'Alliance en 2017, la Macédoine du Nord en 2020, la Finlande en 2023 et la Suède en 2024.

Pour éviter toute ambiguïté, l'exercice indiqué correspond à l'année qui est la mieux représentée, en nombre de mois, dans la fourchette considérée : ainsi, 2025 représente l'exercice 2025/2026 pour le Canada et le Royaume-Uni, et l'exercice 2024/2025 pour les États-Unis. Les chiffres étant arrondis, les totaux peuvent différer de la somme de leurs composantes.

Signes conventionnels

e	estimation
-	néant
..	non disponible
	rupture de continuité dans la série

Nomenclature des dépenses de défense des pays de l'OTAN

1	Dépenses de fonctionnement
1.1	Personnel militaire
1.1.1	Rémunérations et indemnités
1.1.2	Contributions de l'employeur aux caisses de retraite
1.1.3	Autres dépenses
1.2	Personnel civil
1.2.1	Traitements et indemnités
1.2.2	Contributions de l'employeur aux caisses de retraite
1.3	Pensions de retraite
1.3.1	Pensions de retraite versées aux militaires
1.3.2	Pensions de retraite versées aux civils
1.4	Fonctionnement et maintenance
1.4.1	Munitions et explosifs (à l'exclusion des armes nucléaires)
1.4.2	Produits pétroliers
1.4.3	Pièces de rechange
1.4.4	Autres matériels et fournitures
1.4.5	Loyers
1.4.6	Autres dépenses de fonctionnement et de maintenance
2	Acquisitions et constructions
2.1	Équipements majeurs
2.1.1	Systèmes de missile
2.1.2	Missiles (armement conventionnel)
2.1.3	Armes nucléaires
2.1.4	Aéronefs
2.1.5	Artillerie
2.1.6	Véhicules de combat
2.1.7	Génie

2.1.8	Armes, y compris de petit calibre
2.1.9	Véhicules de transport
2.1.10	Navires et embarcations portuaires
2.1.11	Matériel électronique et de télécommunications
2.2	Constructions militaires nationales
2.3	Infrastructure commune de l'OTAN
2.3.1	Dépenses effectuées en qualité de pays hôte
2.3.2	Paievements à d'autres pays
2.3.3	Paievements reçus d'autres pays
2.3.4	Terrains et services collectifs
3	Recherche et développement
3.1	Dépenses de R&D pour les équipements majeurs
3.2	Autres dépenses de R&D
4	Autres dépenses
5	Total
6	Différences statistiques
7	Total ajusté

Catégories principales de dépenses de défense

- Équipement (tableau 8a) – lignes 2.1 + 3.1
- Personnel (tableau 8a) – lignes 1.1 + 1.2 + 1.3
- Infrastructure (tableau 8b) – lignes 2.2 + 2.3
- Autres (tableau 8b) – lignes 1.4 + 3.2 + 4



OTAN
1110 Bruxelles – Belgique
www.nato.int

© OTAN 2026